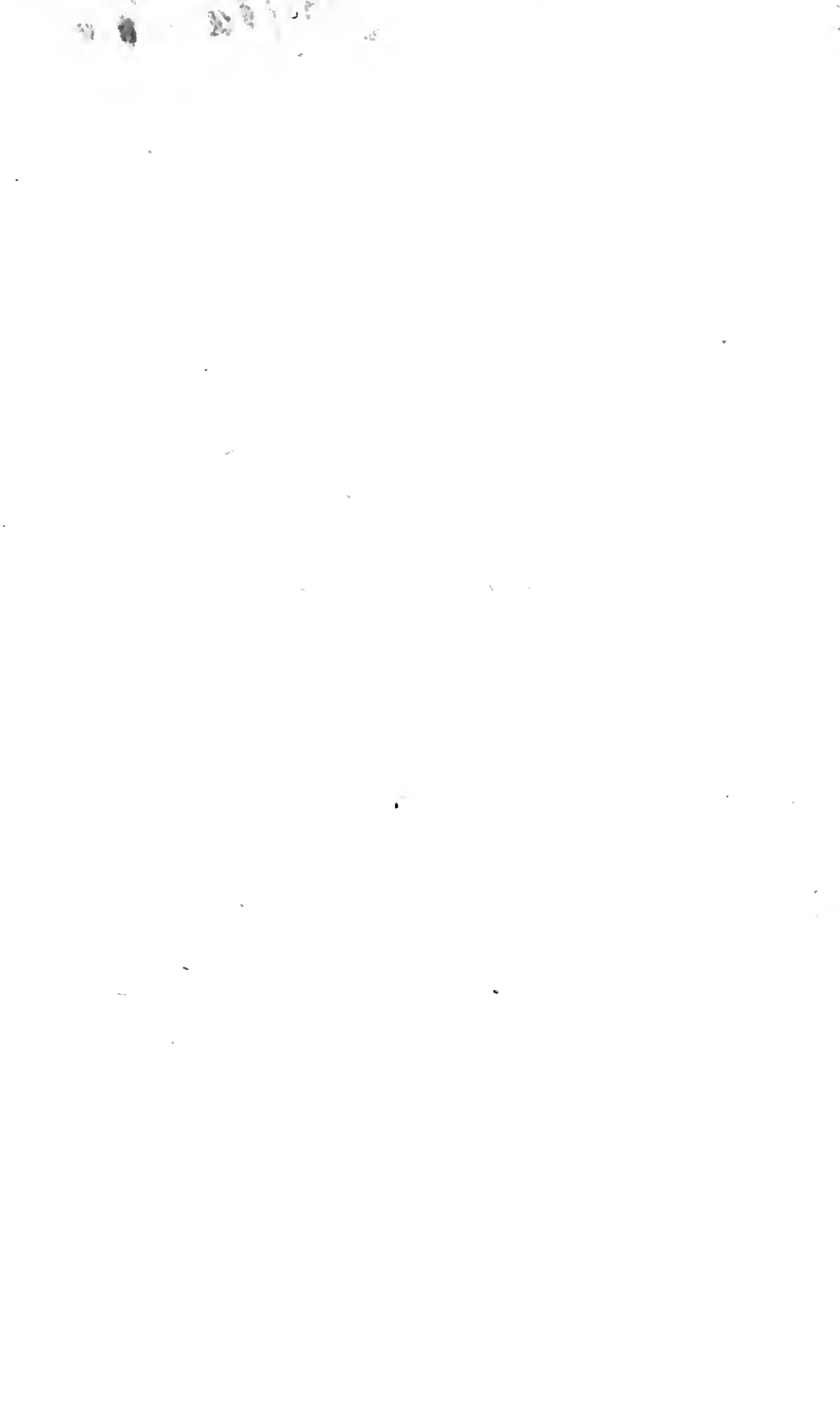


SCB  
3167



J. P. Vanover ~~1802~~

# TRAITTE' DES RELIQVES:

ou,

*ADV ERTISSEMENT TRES-  
utile du grand profit qui reuiendroit à la Chre-  
stienté, s'il se faisoit inuentaire de tous les Corps  
Saints & Reliques, qui sont tât en Italie, qu'en  
France, Alemagne, Espagne, & autres Royau-  
mes & pays. Par I. Calvin.*

AVTRE TRAITTE' DES RELIQUES  
Contre le Decret du Concile de Trente, traduit du  
Latin de M. Chemucius.

*INVENTAIRE DES RELIQUES  
de Rome : mis d'Italien en françois.*

RESPONSE AVX ALLEGATIONS  
de Robert Bellarmin Iesuite pour les  
Reliques.



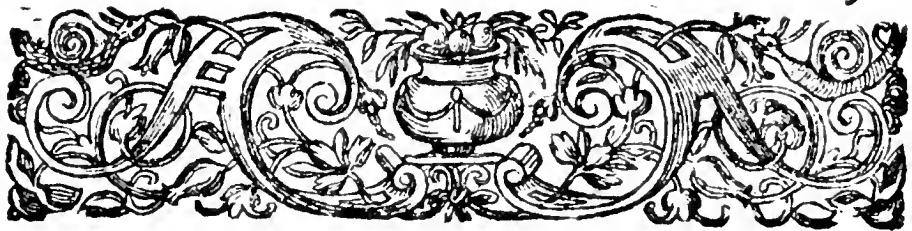
A GENEVE,

Par Pierre de la Rouiere.

---

M. D. XCIX.





P R E F A C E A V L E-  
C T E V R .



*Q*UAND les docteurs de la  
pretendue Eglise Romai-  
ne, assaillis en ces derniers  
temps par la doctrine de ve-  
rité, ont senti qu'ils ne pouuoient garder  
les bouleuars de tant de faussetez éta-  
blies entr'eux sur les principaux poincts  
de la Religion, ils se sont auisez de deux  
expediens : l'un de faire un rempar de  
tout ce qu'ils ont peu ramasser de l'An-  
tiquité, pour faire acroire que la force e-  
stoit de leur costé: l'autre, (qui a esté com-  
me leur citadelle & derniere retraite)  
que leur Eglise ne peut errer. Sur ces  
deux fondemens ils ont redressé (ce leur  
a semblé) toutes leurs cõtrebatteries. Au

\*

P R É F A C E

regard du premier, ils ont esté soigneux de cueillir tout ce qu'ils rencontrent es docteurs anciens: & si tost qu'ils trouuēt le mot de sacrifice, de Saints, de merite, &c. ils crient victoire, sans vouloir iamais considerer que c'est d'Analogie de foy, de reigle de croyance, de communiõ de l'Eglise avec son Christ, de but de l'Escriture Saincte tant en la Loi qu'en l'Euangile, de l'intention des anciens docteurs, de l'examen de leurs escrits: ains se contentent de faire haut sonner ces mots de Peres, d'Antiquité, d'Eglise Catholique. Non contens de cela, ils accusent les Eglises Chrestiennes d'auoir santé depuis le siecle des Apostres iusques au present, d'estre sans conformité quelconque de doctrine & de discipline avec toute l'Antiquité depuis quinze cēs ans. Or quand un seul Chrestien respondroit auioird'hui au plus suffisant de toute ceste bande, que les Prophetes & Apo-  
stres



A V L E C T E U R.

ſtres, ſont les docteurs de l'Eglife de Dieu, que les Eſcrits de tous ceux qui ſont venus depuis ne ſont la reigle de noſtre foi, qu' es liures des Anciens y a infinies choſes qui ont beſoin de ſupport & de benigne interpretation: que la doctrine des Eglifes Chreſtiennes eſt fondee en l'authorité des liures Canoniques du vieil & nouveau Teſtament, & a de beaux & ſolides teſmoignages en l'Antiquité vrayement Orthodoxe: au cõtraire & la doctrine & les ceremonies de la Papauté ſont nouvelles, ou parees d'une antiquité deſchiree, mal appliquee, & pirement entendue: apres avoir violenté & torturé les anciens, pour leur faire rendre teſmoignage à menſonge, comme ſi c'eſtoit verité, ils adiouſtent le deuxieſme article, que leur Eglife ne peut errer: duquel erreur ſont nees les monſtrieuſes ſuperſtitions, Idolatries & confuſions de la Papauté. Ce

P R E F A C E

que nous monstons en ce recueil: où il appert que ceste vanterie du consentement de l'Antiquité a en ce point des Reliques des Saincts, & que le Pape qui les canonize ne peut errer, est ridicule & detestable. Le Seigneur disoit iadis par Ezechiel (chap. 16. v. 15. à Ierusalem,) Tu t'es fiée en ta beauté, & as paillardé à cause de ta renommée: & long temps auparavant par Isaïe, ch. 63. v. 10. Ils ont esté rebelles & ont contristé l'esprit de la Sainteté de l'Eternel, dont il leur a esté tourné en ennemi, & lui mesme a bataillé contre eux. Ce mal est auenu à l'Eglise visible, à laquelle auoit esté dit que Dieu chemineroit au milieu d'icelle, que son tabernacle y seroit planté à tousiours, que son nom seroit en Ierusalem, qu'il l'auoit sanctifiée, afin d'y demeurer à iamais. Voila des promesses excel-

*excellentes mais conditionnelles : car Dieu auoit adiousté : Je serai vostre Dieu, si vous me seruez, si vous cheminez en mes voyes & commandemens, si vous me demandez conseil, si vous m'honorez, &c. Sinon, Je vous admonesterai par mes verges de retourner à moi. Si vous faites autrement, ie reietterai le peuple qui aura reietté ma loy, ie chasserai Iuda bien loin de ma presence, comme i'ai reietté Israel: & reprouuerai la Cité de Ierusalem que i'ai esleüe, & la maison de laquelle i'ai dit, Mon nom fera là. Ces reproches se trouuent souuent es Prophetes à ce peuple qui auoit des promesses tant excellentes : Vo<sup>9</sup> auez dit au bois, Tu es mon pere, & à la pierre, Tu m'as engendré: vous vous estes prostituez sous tout arbre fueillu: vous m'aez a-*

P R E F A C E

bandonné par iours innombrables: Vous auez eu des dieux, selon le nombre de vos villes, & des autels, pour Baal, seló le nóbre de vos rues: Israel n'est point ma femme, ni moi sō mari: qu'elle oste ses adulteres, qu'elle se repente, &c. Iuda a pollué ma saincteté, & s'est marié à la fille d'un Dieu estrange. *Il n'est besoin représenter quatre fois autant de pareilles plaintes contenues es prophetes touchant l'Eglise sous la Loi. Mais de celle qui a esté sous l'Evangile & apres le temps des Apostres, Origene disoit en la 6. homelie sur Ezechiel, Que Dieu a esté pere de la cité, tandis qu'elle n'a point erré, mais quand elle s'est destournée de lui, l'Amorriheen est son Pere, non pas Dieu. Tandis qu'elle n'a point erré, le S. Esprit a esté sa mere: mais sa mere a esté Hethienne,*

lors

lors qu'elle a quitté le droit chemin. Et ce qui a esté dit de Ierusalem appartient (*dit-il un peu apres*) à ceux de l'Eglise Chrestienne. Et *Basile sur le premier chapitre, d'Esaié disoit, Que de ces Eglises qui contaminent la pureté des Sacremēs & de la doctrine, peut estre dit ce qui est cōtenu au Prophete, comment est deuenue paillard de la cité fidele? Et S. Ambroise sur S. Luc, liu. 6. chap. 9. S'il y a quelque Eglise qui reiette la foy, il faut l'abandonner. Quand on propose aux aduersaires ce passage de Chrysostome en la 46. homelie sur S. Matthieu, Celui ne sort pas de l'Eglise, qui en sort corporellement, mais qui delaisse spirituellement les fondemens de la verité de l'Eglise. Nous nous sommes (adiouste-il pour lui & pour nous) departis de lieu d'auec nos aduersai-*

P R E F A C E

res, & eux de foi d'avecques nous: Nous auõs laiffé chez eux les fondemens des parois: eux ont laiffé chez nous les fondemens des Escritures: eux se cachent dedans leur citadelle, d'où ils crient, *L'Eglise Romaine ne peut errer, equiuocquans sur le mot d'Eglise, de Romaine, & d'errer. Mais sans toucher à present ni à ces paralogismes, ni à autres non moins pernicieux, ie leur ramenteurai que ce priuilege appartient ou à la personne des Papes, qu'ils appellent successeurs de saint Pierre, ou à leur siege & Eglise. Si à leurs Papes, que feront ils de ceux qui ont esté idolatres, heretiques, infideles, profanes? desquels Platine disoit, qu'à peine peut-il rester assez de misericorde en Dieu pour les Papes: & Petrarque, que le plus grand mal qu'on puisse souhaitter à vn homme, est qu'il soit Pape. Il y a plus de*

*six*

*six cens ans qu'en plein Concile tenu à Rheims, Arnoul Euesque d'Orleans, lequel y presidoit dit , Celle qui nous produisoit des Leons, des Gregoires, & des Gelases, &c. nous produit aujour d'hui des monstres de toute impieté. Et Sainct Bernard au Sermon de la conuersion de S. Paul: Ceux, Seigneur, sont les premiers à te persecuter, qui semblēt tenir la primauté en ton Eglise. Gerson aussi en diuers endroits escrit, Que le Pape peut errer, peut abuser de la puissance à lui commise, à la destruction de l'Eglise, peut la prostituer & opprimer, peut tomber en schisme, en heresie, en idolatrie: auquel cas il peut estre redressé par le moindre Laic alleguant l'Euangile, reprimé & deposé par vn Concile, representant l'Eglise, laquelle peut subsister*

fans Pape, fans ce chef ministeriel, & ne lairra pas d'estre tousiours cõduite par Christ, le vrai espoux de l'Eglise. Et n'est pas dit, quand vous serez assemblez au nom de Pierre, ou du Pape, mais en mon nom, & ceste doctrine (dit-il) iufques ici a despleu à plusieurs: mais les Conciles de Constance & de Basle ont deliuré l'Eglise de ceste trespernicieuse heresie, qui establiſſoit le Pape sur l'Eglise.

*Or si ce priuilege de non errer en la foy est donné à leur Eglise Romaine representee par le Concile Oecumenique de Trente, ils se souuiendront premiere-ment du dire de S. Augustin, qu'un Cõcile plenier ou general de tout l'Vniuers est corrigé par l'autre. Ce qui presupose erreur. Si un de tout l'Vniuers, à plus forte raison un de l'Eglise Latine, & d'une partie de l'Europe.*



pe. Ils se souuiendront en apres que les Conciles de Constance & de Basle rangent le Pape avec les autres Euesques, disent que tous Euesques sont successeurs des Apostres, successeurs de S. Pierre mesme. Que le Cardinal Cusan tient que les degrez de maiorité & de minorité ne sont que de droit positif, & que le Pape n'est que Ministre de l'Eglise. Durand surnommé le Speculateur, au liure des Conciles tiltre 27. escrit qu'il desespere du salut de l'Eglise Romaine: & que la predictiõ d'Esaië est verifiée en elle, deuenue repaire des dragons & des Diabes. Sans m'arrester aux iustes inuectiues de Iean de Sarisberg, Euesque de Chartres l'an 1150. de Nicolas Oresme, l'an 1360. J'ameneray ces Docteurs à l'eschole des vierges. Qu'ils escoutent Sainte Mathilde, laquelle disoit il y a plus de 400.

ans, Que l'Eglise Romaine, qui de long temps apostatoit de Christ occultement, estoit proche d'en apostater tout à descouuert. *Et sainte Elizabeth, canonizee par le Pape,* Que le chef de l'Eglise crie: mais que les membres sont morts: Que le siege Apostolique est assiegé d'orgueil, & fait errer ses troupeaux. *Le Cardinal d'Alliac, qui estoit au Concile de Constance, en ses positions dispute expressement,* Que l'Eglise est liee à l'Escriture: que la Romaine peut errer, es choses de la foy: que c'est vn commun dire de son temps, Que l'Eglise est venue à tel estat, qu'elle n'est plus digne d'estre gouvernee que par les reprouvez. *Son disciple Gerson disoit,* Que si lon ne peut reformer l'Eglise à telle forme qu'elle estoit du téps de Christ & de ses Apostres,

au moins doit on la ramener en l'estat où elle estoit l'an 300. du temps de Syluestre, 1. *Au traitté de l'examen des doctrines il tient, qu'un laic, mesmes personne priuee, se peut opposer à tout vn Concile general se desuoiant de la foi, ou de l'Euangile, s'il a passage de l'Escriture en main. Et l'Abbé Panorme dit le mesme sur le chap. Signif. Ext. de Elc Et. Ailleurs, sur le tiltre de Sentēt. excom. il maintient que l'Eglise Romaine peut errer, mesmes es articles de foi, veu qu'elle n'est que particuliere. Rapportant à cela pour preuue le Can. à recta 24. q. 1.*

*A bon droit donques, les Docteurs Calvin & Chemnicus se sont opposez aux decrets du Conciliabule de Trente, & ont prouué qu'il s'est desuoyé de la foy Chrestienne: cōme leurs diuers escrits en font preuue. En ce recueil nous propo-*

P R E F A C E

sons ce qu'ils ont escrit expressement touchant les Reliques. Calvin en d'autres endroits de ses œuvres a traité par ci par là de ce poinct : mais pour le present il nous a suffi de représenter ce qu'il auoit compris plus amplement. Nous y auõs adionsté outre l'Inuentaie des Reliques de Rome, une briefue responce à Bellarmine Iesuite touchant ce poinct : Auquel nous rapporterons pour la fin de ceste preface ce que disoit Chrysostome, L'ignorance des escritures a engédré les heresies. faute de considerer les Sentences & exemples proposez au vieil & nouueau Testament touchant l'estat des morts au Seigneur, on a inuenté l'adoration des Reliques des corps pour laisser les vrayes, assauoir la voix du S. Esprit enclose & viuante es escrits des seruiteurs de Dieu, & l'odeur de leur sainte vie en laquelle ils ont adoré en esprit & verité le Seigneur, & cherché le

royaume,

A V L E C T E U R.

royaume d'icelui arriere de toutes choses  
 perissables: commettant les corps & ve-  
 stemens d'eux & de leurs semblables au  
 sepulchre & à la terre: sans chercher saint  
 ni benediction qu'en Iesus Christ leur  
 esperance. Ce qu'estât monstré par le menu  
 ci apres, reste de vous prier, lecteur, de  
 fueilleter ces traités d'un bout à autre, nō  
 point comme possédé de preiugez, mais  
 cherchant à entendre, aprendre & discer-  
 ner. Qui fermera les yeux à la lumiere,  
 demeure en aveuglement iusques à ce  
 que Dieu lui face conoistre ce peché. Qui  
 s'obstinera contre la verité, sente la  
 force du Dieu de verité. Mais qui don-  
 nera gloire à Dieu, soit fait participant  
 de sa grace & gloire eternelle, Amen.  
 fait ce 25, iour de Septembre 1599.

\*\*

j

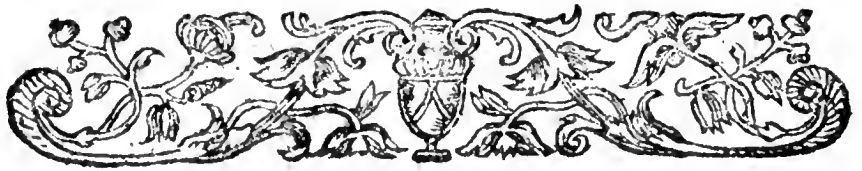


TABLE DES CHOSES  
PLVS REMARQVABLES CONTE-  
nues au present liure.



**L**A verge d'Aaron en trois lieux, & de ses pieces en autre part. p.68.l.20. & 21.  
Des os d'Abraham p.68.l.16.  
Le corps de S. André. p.55.l.8. & l.14. sa teste, vne de ses espauls, & vn bras. ib. vn de ses pieds. p.56.l.1.  
Deux corps de S. Anne. p.57.l.30.  
Deux testes d'elle mesme p.65.l.16.  
Vn de ses bras l.8.  
Deux corps de S. Antoine. p.65.l.16.  
Vn de ses genouils & autres de ses Reliques. l.22.  
Membre de cerf supposé & adoré pour vn bras de S. Antoine. 8.11.  
Dents de S. Appolline, apportes à pleins tonneaux au Roy d'Angleterre. p.137.l.18.  
Les douze peignes des Apostres. p.57.l.15  
L'Arche de l'Alliance p.68.l.17  
Ruse du Diable pour rendre les Atheniens idolatres, enuers les os de Theseus. p.124.l.1.  
S. Augustin mal allegué par Bellarmin pour defendre l'adoration des reliques. p. 189. & 191.  
Sentence de S. Augustin touchant les reliques des Saincts p.203.l.10.

B

**T**Ransportement des os de Babylas. p.117.l.20.  
Le corps de S. Barthelemi. p.55.l.13. & 19. Sa peau l.22. Vne de ses mains. p.56.l.4. Vn autre sien membre l.6. Vn sien doigt. l.7  
Basilides Heretique niât qu'il fust necessaire souffrir pour Christ. p. 111.l.15  
Meschante imagination de Bellarmin touchant les Israelites. p.174.l.15  
Bellarmin auoiant & puis reiettant S. Ambroise & Gregoire Nyssene. p.173.l.2.

C

**C**Aians Heretiques nians la resurrection. p. 111.l.25.  
Dents de Iesus Christ. p.11.5  
Ses cheueux. ibid.  
Son prepuce à Chartoux. ibid. à Rome. ibid. 27. à Hyldeheim. p.73.l.15  
Sang de Christ en diuers lieux p.12.5.  
Sang de Christ messé avec l'eau comme il sailloit de son costé. p.12.l.12  
La creche de sa natiuité. 12.25  
Son drappeau. ibid.  
Son berceau. ibid.  
Sa chemise. ib.  
L'autel de sa presentation. 13.7  
La colonne où il s'appuyoit au temple en disputant. 14.5  
Les hydries ou cruches où estoit

T A B L E.

- ftoit l'eau qu'il changea en  
 vin, en diuers lieux, & cõ-  
 ment conueincus de faul-  
 seté p. 14. 15  
 Ses soulers. 15. 17  
 Le vin de l'architriclin. 15. 8  
 La table où il fit la derniere  
 Cene. 15. 26. comment faulse  
 16. 5. 10. du pain de sa dernie  
 re Cene. 15. 28  
 Le cousteau dont fut couppe  
 l'aneau paschal. 15. 30  
 La coupe de sa derniere Ce-  
 ne en trois diuers lieux p.  
 16. 1. 10  
 Le plat où fut mis l'agneau pas-  
 chal, en trois diuers lieux.  
 17. 3  
 Linceul duquel il torcha les  
 pieds à ses Apostres multi-  
 plié. 17. 10  
 Le mesme linceul avec le si-  
 gne du pied de Iudas. ibid.  
 Du pain dont furent repeus les  
 cinq mille hommes. 17. 25  
 Le rameau de pasques fleuries  
 18. 7  
 De la terre où il auoit ses  
 pieds assis quand il ressusci-  
 ta Lazare. 18. 13  
 La croix où il fust pendu, hor-  
 riblement mulpliee. p. 19.  
 & 20. comment conuaincue  
 de fausseté. 20. 4. le tiltre  
 que Pilate y fit mettre, en  
 deux lieux. 21. 13.  
 Combat touchât les clous dõt  
 il feut attaché. p. 22  
 Combat touchant le fer de la  
 Lance dont il eut le costé  
 percé. p. 23  
 Infinies pieces de sa Couron-  
 ne d'espines. p. 23. 1. 15  
 La robe de pourpre dont Pi-  
 late vestit nostre Seigneur  
 Iesus Christ. 24. 12  
 La robe sans cousture de no-  
 stre Seigneur. p. 24. 1. 27. cõ-  
 ment conuaincue de fausse-  
 té p. 25. 1. 20  
 Les dez dont sa robe fut iouee  
 au sort 25. 1. 15. comment cõ-  
 uaincus de faux ib. 18  
 Quelle estoit anciennement la  
 maniere de tirer au sort p.  
 26. 1. 20  
 Le suaire. p. 27. 1. 1. grand com-  
 bat entre les papistes tou-  
 chant icelui. ib. 10. comment  
 c'est vne piece falsifiee. p. 29  
 & 30. 20  
 Couurechef dont les Papistes  
 disent auoir esté couuertes  
 ses parties hõteuses p. 27. 5. & 7  
 Le Roseau qui fut mis en sa  
 main 31. 1. 14  
 L'espõge avec laquelle on mit  
 le fiel & la myrre à sa bou-  
 che p. 31. 1. 18  
 Des deniers que Iudas receut  
 pour le trahit p. 31. 1. 29  
 Degrez du pretõire de Pilate  
 miraculeux 32. 1. 14  
 La colonne à laquelle il fut  
 attaché quand on le fouetta  
 32. 19  
 La queue de l'asne sur lequel  
 il fut porté p. 32. 1. 31  
 Vn morceau du poisson rosti  
 qui lui fut présenté par S.  
 Pierre p. 35. 1. 27. de son sang  
 miraculeux 36. 1. 7  
 Le S. Caniuet p. 36. 1. 15  
 La forme de ses pieds p. 36. 1. 25  
 La forme de ses fesses 37. 1. 7  
 Image de Iesus Christ. 37. 24  
 25. 26. & 28. 7.  
 Larmes de Christ 40. 4  
 Que l'Escriture S. n'approuue  
 point l'adoration du sepul-  
 chre & des franges de la ro-  
 be de nostre Seigneur, com-  
 me preted Bellarmin p. 183. 8  
 Que les Chrestiens sont sub-  
 iets à idolatrie, contre Bel-  
 larmin p. 177. 1. 12  
 Fables touchant le transport-  
 tement des reliques de  
 Chrysofome p. 119. 1. 15  
 Cierges, partie du seruire des  
 Payens p. 124. 1. 30  
 Cierges allumez autour des

T A B L E.

reliques des saincts p. 127.  
 l. 20  
 Defence de Bellarmin pour  
 les cierges, refutée p. 186.  
 187. & 188  
 Que les Cœmitieres des an-  
 ciens Chrestiens estoient  
 leurs temples & lieux des  
 saintes assemblees . p. 109.  
 l. 23  
 Constantin, premier autheur  
 de l'adoration des reliques  
 p. 115. & 117  
 Constantin mal allegué par  
 Bellarmin pour patron des  
 reliques p. 165  
 comment l'Escriture sainte  
 parle des corps des fidelles  
 telsqu'ils sont par grace en  
 foi & esperance deuant Dieu  
 p. 87. l. 20. & c.  
 Sentence de l'Escriture sain-  
 te touchant les corps morts  
 des enfans de Dieu p. 85.  
 86. & 87  
 La croix qui apparut à Con-  
 stantin 38. 20  
 Crucifix parlans 39. 18  
 Miracles des Crucifix 39. 5

D

**D**escription des funerailles  
 de Demetrius. p. 116  
 Le corps de S. Denis en deux  
 lieux p. 60. l. 20  
 L'office des Diacres p. 63. l. 28

E

**Q**ue le miracle des os d'E-  
 lisee ne sert de rié pour  
 establir la veneratiõ des re-  
 liques p. 94. l. 15. & c.  
 Passage du Prophete Esaie,  
 mal allegué par Bellarmin  
 pour la defense des reliques  
 p. 170. l. 22. & 171  
 Plumes du S. Esprit. p. 137. l. 30  
 L'Escriture S. pourquoy appel-

lee canonique. p. 80  
 Vn corps entier de S. Estiene  
 p. 61. l. 9. Sa teste. l. 10. Les  
 pierres dont il feut lapidé l.  
 20. & 25  
 Fausse interpretation donnee  
 par Bellarmin au mot *ὁμοιο-  
 τυπία*. p. 184. l. 20  
 Condamnation des Eunomiās  
 touchant le mespris des  
 corps & os des Saincts p.  
 113. l. 19.

F

**D**eux corps de S. Ferreol. p.  
 67. l. 24.

G

**Q**ue le decret du Concile  
 de Gangres touchant  
 les reliques ne fait rien pour  
 maintenir l'adoration d'i-  
 celles p. 112. l. 15. & c.  
 Trois corps de S. Geruais p.  
 64. l. 5  
 Deux corps de S. Giles p.  
 64. l. 12.  
 Deux corps de S. Guillaume  
 avec deux testes de superabon-  
 dant p. 67. l. 15

H

**L**e corps de S. Helene avec  
 vne teste de superabon-  
 dant. p. 66. l. 12  
 Deux corps de S. Hilaire p. 67  
 l. 3  
 Deux corps de S. Honorat. p.  
 67. l. 9  
 Des os de Iacob p. 68. l. 16  
 Le corps de S. Iaques le mi-  
 neur p. 55. l. 9. & 16  
 Le corps de S. Iaques le ma-  
 ieur p. 55. l. 8. sa teste, & vn de  
 ses bras p. 56. & 15  
 Les os de S. Jean Baptiste 47. 5  
 Sa teste. ib. 10. son visage a-  
 uec les autres parties de sa  
 teste. ibid. 20. 25. le derriere.  
 ibid. 30. sa ceruelle. 47. 32. au-



T A B L E.

ere partie de sa teste. 48. l. 5.  
6. &c. Sa maschoire ibi. 3. Vn  
bout de son oreille, son frôt,  
& de ses cheueux. ibid. son  
bras. l. 29. le doigt dont il  
monstra Iesus Christ. p. 49. 5.  
preuue comme il est suppo-  
sé. l. 10. multiplié en six. ibid.  
les cendres de son corps. p.  
50. l. 13. vn de ses souliers l.  
24. Sa haire. l. 29. son autel. p.  
51. 3. l'espée dont il fut desca-  
pit. l. 7. le linceul qui fut es-  
tendu sous lui. l. 10  
Le Calice de S. Iean l'Euange-  
liste p. 56. l. 30. & p. 57. l. 4. son  
hoqueton, sa chaine, & son  
oratoire l. 5  
Reliques du prophete Iere-  
mie adorees par les payens  
d'Egypte p. 120. l. 10  
Reliques des Innocens p. 62.  
l. 10  
Des os d'Isaac p. 68. l. 16  
Jonas faussement allegué par  
Bellarmin. p. 165. l. 28  
Du transportement des os de  
Jonathan p. 99. l. 5  
Les chauffetes de S. Ioseph. 4 2.  
15. ses os & ses pantouffes  
45. 25  
Que le transportement des os  
du Patriarche Ioseph, nous  
peut fournir matiere pour re-  
futer la veneration des reli-  
ques p. 96  
Le corps de S. Iude p. 55. l. 9 &  
17  
Condamnation de Iulian tou-  
chant le mespris des os &  
corps des Sainets p. 113. l. 10  
Que les questions dont les Pa-  
pistes disent Iustin estre au-  
theur, lui sont faussement  
attribuees p. 128. l. 6. &c.

L

Deux testes de S. Lambert  
p. 67. l. 30.

Le corps de S. Laurent. p. 62.  
l. 27. vn vaisseau plein de sa  
chair grillee, l. 30. deux phi-  
oles l'vne de son sang, l'autre  
de sa graisse. ibid. Son  
bras & de ses os p. 63. l. 1. La  
grille sur laquelle il fust ro-  
sti l. 5. vne piece d'icelle grill  
le l. 7. des charbons l. 14. & p.  
138. la seruiette dont l'ange  
torcha son corps ibid. Sa tu-  
nique l. 18. vne hene espaule  
p. 139. l. 12

Trois corps de Lazare p. 58.  
l. 12.

Trois corps de S. Loup. p. 67.  
l. 23

Luther condamnant les reli-  
ques, mal censuré par Bel-  
larmin p. 167. l. 14

M

La teste de la Magdeleine  
9. 5

Deux corps de Magdeleine  
sœur de Lazare. 58. l. 22. Sa  
teste à part avec son *Noli me  
tangere.* l. 25

Vne coste de S. Marguerite  
p. 61. l. 30.

Cheueux de la vierge Marie  
40. 25. de son lait. ibid. 29. v-  
ne de ses chemises 41. 30. &  
42. 1. deux de ses couurechef  
ibid. 15. son fronteau p. 42.  
l. 32.

Sa ceinture 43. 3. Sa pantoufle  
ibid. 5. l'vn de ses souliers i-  
bid. deux de ses peignes i-  
bid. 17. l'anneau de ses espou-  
sailles 42. 20. Ses robes ibid.  
30. & 44. 1

De ses images peintes par S.  
Luc. 44. 10. 25

Le corps de S. Matthieu p. 55. l.  
11. vn de ses bras p. 56. l. 20.  
deux testes l. 22 vn autre sien  
bras. p. 144. l. 3

Les corps & os des Martyrs en-

T A B L E.

feueils non pas adorez. p. 105.l.28. assemblees es sepulchres d'iceux p.106.l.20.  
**A**sssemblees au iour natal d'iceux pourquoy institueesib. & 108.l. 10. maintenues par le Concile de Gangres. p.11. l.28.& 112.l.10  
**P**ourquoy anciennement les fideles estoient soigneux de retirer les corps de Martyrs p.72.l.15.&c.  
**P**ourquoy quelques anciens heretiques ont esté condânez au fait concernant les reliques des martyrs p. 111. l.7.  
**O**ù estoient mises les reliques des Martyrs p.120. l.10.  
**L**e Martyre honoré en l'Eglise ancienne p.105.l.15  
**L**e corps de S. Matthias p. 55.l. 10.trois de ses corps l. 23. sa teste & vn de ses bras en autre part l. 25  
**B**ellarmin se iouant impertinemment du mot de *Memorie* pour maintenir l'adoration des reliques p.169.l.19  
**L**e braquemart & bouclier de S.Michel 46.6  
**P**ourquoi Dieu accompagnoit de miracles la doctrine des Apostres p.92.l.3.&c.  
**D**es miracles faits à l'ombre & atouchement des corps des seruiteurs de Dieu p.91.l.15  
**D**es miracles faits es sepulchres des martyrs. p.118. l.7  
**L**e corps de Moyse pourquoy caché 3.5  
**F**ausse imagination de Bellarmin touchant le corps de Moyse p.127.l.27  
**V**aine speculation de Philo touchant le corps de Moyse p.173.l.8

N

**C**ontes forgez par Nicephore p.119.l.5

P

**L**e corps de S.Paul p.51.31 sa teste. p.52.l.3. vne de ses espaules. l.10.la chaine dont il fut lié p.54.l.24  
**P**elerinages condamnez par Gregoire de Nyffe. p.129.& 130.par Claudius pasteur de l'Eglise de Turin. p.131.l.14. par S.Bernard. ibid.l.28.par S. Augustin. p.132.& 133.l.8. par S.Hierosme & S.Cyrille & par le cinquiesme Concile de Carthage p.133  
**D**eux corps de S.Petronnelle p.55.l. 30  
**L**'ignorance & auarice des Prelats cause de l'abus des reliques p.72.l.25  
**P**ierre de ponce adoree pour centelle de S.Pierre 8.11  
**P**lusieurs os de S.Pierre p.52.l. 9.sa cetuelle.l.15. vne de ses pantouffes l. 20.& 24.sa chere episcopale avec sa chasuble.p.53.l.9. son autel pour dire messe.l.26. le cousteau d'où il coupa l'oreille à Malchus.p.54.l.10.sa croffe l.12. son bourdon. l.17.18.19. le pilier sur lequel il fut martyrisé l. 25  
**L**e corps de S.Pierre. p.51.l. 30 sa teste.52.3.vne de ses dents. l.5. sa machoire, & sa barbe l.7  
**T**ombeau de S.Pierre & de S. Paul ensemble p.110.l.3  
**L**e corps de S. Philippe.p.55.l.9  
**V**n de ses pieds p.56.l. 11  
**C**ondamnation de Porphyre touchant le mespris des corps & os des sancts. p. 113.l.10

R

**A** Bus des reliques du téps  
de S. Augustin p. 1. l. 19  
Idolatrie manifeste en icelles  
4. 16  
Source de l'abus des reliques  
p. 1. 21  
Articles maintenus par les pa-  
pistes en la dispute des re-  
liques p. 81. l. 10. & c. vn som-  
maire de l'examen d'icelles  
p. 83. l. 8  
Sentence de l'Escripture S. tou-  
chant les corps, les os ou re-  
liques des saints p. 84. &  
85. 86. 87. & c.  
Qu'aux descriptions qui font  
au vieil & nouveau testa-  
ment, il n'y a nul rapport a-  
uec la doctrine papale tou-  
chant l'honneur deu aux re-  
liques p. 89. l. 27. & c.  
Obiection des superstitieux  
pour l'adoration des reli-  
ques p. 88. l. 25. réponse à i-  
celle ibid. l. 23. & c. autre  
obiection p. 90. l. 28. & p. 91  
Que les exemples deserits en  
la parole de Dieu touchant  
les reliques des saints nous  
fournissét de réponse aux  
obiections des papistes. p. 92  
l. 29. & c.  
Que la veneration des reli-  
ques estoit inconnue à l'Egli-  
se sous le vieil Testament.  
p. 91. l. 18.  
Du faux & vray honneur des  
Reliques des saints p. 100  
De la canonique & superstiti-  
euse veneration des reli-  
ques p. 101. l. 20  
Que la veneration des reli-  
ques est repugnante à l'inter-  
cession & merite de nostre  
Mediateur p. 102  
Annotations recueillies de  
l'histoire ancienne touchant  
les Reliques. p. 104. 105. & c.  
Comment il faut iuger du dif-  
ferent des reliques p. 104. l. 5

commencement progresz &  
auancement de l'erreux cõ-  
cernant icelles p. 105. l. 5  
En quel temps, comment & à  
quelle occasiõ les supersti-  
tions commencerent à se  
glisser autour des reliques.  
p. 114. l. 28. & p. 115. & c. & p.  
123. l. 19. & 128. l. 25.  
Ceremonies payenes autour  
des reliques admises en l'E-  
glise. p. 125. l. 3.  
Les processions où l'on por-  
toit les reliques des Saints  
p. 125. l. 20. les pelerinages,  
inuocations, atouchemens  
& baisers d'icelles p. 126. l. 7  
leur esparpillemēt. ibid. l. 25.  
Censure des reliques au cõ-  
cile d'Eliberis. p. 129. l. 7. &  
& p. 201. l. 10.  
Reliques condamnées par Vi-  
gilantius. p. 164. l. 15.  
Reliques pretendues de Iesus  
Christ & de tous les autres  
saints & saintes commēc  
manifestemēt faulles. p. 179.  
l. 15. & p. 180.  
Sophismes de Bellarmin pour  
la defence de l'adoration  
des reliques p. 181. l. 25. & p.  
182. l. 6.  
Que l'adoration des reliques  
ne peut estre nommee que  
superstition. p. 182. l. 29.  
Qu'il y a idolatrie tout eui-  
dente en l'adoratiõ des re-  
liques. p. 185. l. 9. & c.  
Que les reliques attribuees  
aux saintes sont supposees.  
p. 191. l. 29. & p. 192. & c.  
Huiēt argumens de Bellarmin  
pour maintenir l'adoration  
des reliques. p. 206. 207. &  
208.

S

Des Sages qui adorerent Iesus  
Christ. p. 59. l. 13. leurs corps  
en deux lieux. p. 60. l. 10.  
Que l'Eglise ancienne laissoit  
en repos les corps des

T A B L E.

- Saincts. p. 109. l. 1. & 110. l. 6.  
 Les ceremonies au transportement & conuoi des corps Saincts pourquoy supportables au commencement. p. 120. l. 29.  
 Comment la memoire des Saincts nous doit estre agreable. p. 170. l. 4. &c.  
 Douze colomnes du temple de Salomon. p. 14. 5.  
 Transportement des os du Prophete Samuel. p. 117. l. 30.  
 Corps de S. Saphorin en diuers lieux. p. 87. l. 19.  
 Du Transportement des os de Saul & de Ionathan. p. 99. l. 5.  
 Quatre corps de S. Sebastien. p. 64. l. 19. deux testes d'iceluy. l. 22. sa ceruelle. l. 26. quatre de ses bras. l. 26. les Heches dont il feut tiré. p. 65. l. 4.  
 Pourquoy anciennement les sepultures se faisoient avec plus grand appareil que maintenant. p. 71. l. 20.  
 Comment l'Ecriture fait se confidere les sepulchres. p. 87. l. 5.  
 Que les Israelites n'ont point adoré le Serpent d'airain comme dit Bellarmin. p. 175
- l. 10.  
 Miracles faitz par le serpent d'airain faussement allegué par Bellarmin. p. 125. l. 28. &c. comment Bellarmin s'enferme luy mesme quand mesme cela seroit vray. p. 176. l. 20.  
 Deux corps de S. Susanne. p. 66. l. 5.
- T
- L**E corps de S. Thomas. p. 55. l. 12.  
 Decret du Concile de Trente touchant les reliques des Saincts. p. 78. & 79.  
 Comment les payens ont traité les corps des trespassez. p. 84. l. 15.
- V
- V**eilles autour des reliques. p. 127. l. 10.  
 Reliques des onze mille Vierges. p. 66. l. 20.  
 Condamnation de Vigilantius touchant le mespris des corps & os des Saincts. p. 114. l. 15.  
 Voyages de deuotion. p. 127. l. 15.  
 Le corps de S. Ursule, avec vne teste de superabondant & plusieurs autres lopins. p. 66. l. 15.



# TRAITTE DES RELIQVES.



**S**AINCT Augustin, au liure qu'il a intitulé, Du laieur des Moines, se complainant d'aucuns porteurs de rogatons, qui desia de son temps exerçoient foire vilaine & deshoneste, portās çà & là des Reliques de Martyrs,

adiouste, Voire si cc sont Reliques de Martyrs. Par lequel mot il signifie que des lors il se commettoit de l'abus & tromperie, en faisant accroire au simple peuple que des os recueillīs çà & là, estoient os de Saints. Puis que l'origine de cest abus est si ancienne, il ne faut douter qu'il n'ait bien esté multiplié, cependant, par si long temps: mesme veu que le monde s'est merueilleusement corrompu depuis ce temps-là, & qu'il est decliné tousiours en empirant, iusques à ce qu'il est venu en l'extremité, où nous le voyons.

*Abus des Reliques ia du temps de saint Augustin.*

Or le premier vice, & comme racine du mal, a esté, qu'au lieu de chercher Iesus Christ en sa Parole, en ses Sacremens & en ses graces spi-

*Source de l'abus des Reliques.*

rituelles, le monde, selon sa coustume, s'est amuse à ses robes, chemises & drappeaux : & en ce faisant, a laissé le principal, pour suiure l'accessoire. Semblablement a-il fait des Apostres, Martyrs & autres Saincts. Car au lieu de mediter leur vie, pour suiure leur exemple, il a mis toute son estude à contempler & tenir comme en thresor leurs os, chemises, ceintures, bonnets & semblables fatras.

*Zeile sans  
science.*

Je sçay biẽ que cela à quelque espece & couleur de bonne deuotion & zeile, quand on allegue qu'on garde les Reliques de Iesus Christ pour l'honneur qu'on lui porte, & pour en auoir meilleure memoire: & pareillement des Saincts : mais il falloit considerer ce que dit saint Paul, Que tout seruice de Dieu inuenté en la teste de l'hõme, quelque apparence de sagesse qu'il ait, n'est que vanité & folie, s'il n'a meilleur fondemẽt & plus certain que nostre semblant. Outreplus, il falloit cõtrepeser le profit qui en peut venir avec le danger : & en ce faisant, il se fust trouué que c'estoit vne chose bien peu vtile, ou du tout superflue & friuole, que d'auoir ainsi des reliquaires : au contraire qu'il est bien difficile, ou du tout impossible, que de là on ne decline, petit à petit à idolatrie. Car on ne se peut tenir de les regarder & manier, sans les honorer: & en les honorant, il n'y a nulle mesure qu'incontinẽt on ne leur attribue l'honneur qui estoit deu à Iesus Christ,

*Conuoitise  
des Reliques  
mere d'ido-  
latrie.*

Ainsi, pour dire en brief ce qui en est, la conuoitise d'auoir des Reliques n'est quasi iamais

sans

fans superstition : & qui pis est, elle est mere d'idolatrie : laquelle est ordinairement coniointe avec.

Chacun confesse que ce qui a esmeu nostre Seigneur à cacher le corps de Moyse, a esté de peur que le peuple d'Israel n'en abusast en l'adorant. Or il conuient estendre ce qui a esté fait en vn Sainct à tous les autres, veu que c'est vne mesme raison. Mais encores que nous laissons là les Saincts, auisons que dit S. Paul de Iesus Christ mesme. Car il proteste de ne le cognoistre plus selon la chair, apres sa resurrection : admonestant par ces mots que tout ce qui est charnel en Iesus Christ se doit oublier & mettre en arriere, afin d'employer & mettre toute nostre affection à le chercher, & posseder selon l'esprit. Maintenant donc de pretendre que c'est vne belle chose d'auoir quelque memorial tât de lui que des Saincts, pour nous inciter à deuotion: qu'est-ce sinõ vne fausse couuerture, pour farder nostre folle cupidité qui n'est fondee en nulle raison? Et mesme quãd il sembleroit auis que ceste raison fust suffisante, puis qu'elle repugne apertement à ce que le S. Esprit a pronõcé par la bouche de saint Paul, que voulons nous plus?

*Le corps de Moyse pour quoy caché. Gen. 34. 6.*

*Couuerture fausse pour auoir des reliques.*

Combien qu'il n'est ia mestier de faire longue dispute sur ce poinct : assauoir s'il est bon ou mauuais d'auoir des Reliques, pour les garder seulement cõme choses pretieuses, sans les adorer. Car ainsi que nous auons dit l'experience mõstre que l'vn n'est presque iamais sans

l'autre. Il est bien vrai que saint Ambroise, parlât d'Heleine mere de Cōstantin Empereur, laquelle avec grand' peine & gros despens chercha la croix de nostre Seigneur, dit qu'elle n'adora sinon le Seigneur qui y auoit pendu, & non pas le bois: mais c'est vne chose bien rare, d'auoir le cœur adōné à quelques Reliques que ce soit, qu'on ne se contamine & pollue quant & quant de quelque superstition. Je confesse qu'on ne viēt pas du premier coup à idolatrie manifeste, mais petit à petit on viēt d'un abus à l'autre, iusques à ce qu'on trebusche en l'extremité. Tant y a que le peuple qui se dit Chrestien en est venu iusques là, qu'il a pleinement idolatré en cest endroit, autāt que firēt iamais Payēs. Car on s'est prosterné & agenouillé deuant les Reliques, tout ainsi que deuant Dieu: on leur a allumé torches & chādeles, en signe d'hōmage: on y a mis sa fiāce: on a là eu sō recours, comme si la vertu & la grace de Dieu y eust esté enclose. Si l'idolatrie n'est sinon tranferer l'hōneur de Dieu ailleurs, nierōs-nous que cela ne soit idolatrie? Et ne faut excuser que ç'a esté vn zele desordonné de quelques rudes & idiots, ou de simples femmes. Car ç'a esté vn desordre general, approuué de ceux qui auoyent le gouuernemēt & cōduite de l'Eglise: & mesme on a colloqué les os des morts, & toutes autres Reliques sur le grād autel, au lieu le plus haut & le plus eminent, pour les faire adorer plus autentiqumēt. Voila donc comme la folle curiosité qu'on a eu du commencement à faire

*En l'oraison  
de la mort  
de Theodo-  
sius.*

*Idolatrie  
manifeste  
aux Reli-  
ques.*

*Idolatrie.*

à faire



à faire thresor de Reliques, est venue en ceste abomination toute ouuerte, que non seulement on s'est destourné du tout de Dieu, pour s'amuser à choses corruptibles & vaines, mais que par sacrilege execrable, on a adoré les creatures mortes & insensibles, au lieu du seul Dieu viuant. *Rom. 1. 25.*

Or cōme vn mal n'est iamais seul, qu'il n'en attire vn autre: ceste malheurté est suruenue depuis qu'on a receu pour Reliques tant de Iesus Christ que de ses Sainctes ie ne sçay quelles ordures, où il n'y a raison ne propos: & que le mōde a esté si aueuglé, que quelque titre qu'on imposast à chascū fatras qu'on lui presentoit, il l'a receu sans iugement ni inquisitiō aucune. *Ce qu'on a adoré au lieu des Reliques.*

Ainsi, quelque os d'asne ou de chiē, que le premier moqueur ait voulu mettre en auāt pour os de martyr, on n'a point fait difficulté de le receuoir biē deuotemēt. Autant en a-il esté de tout le reste, cōme il sera traité ci apres. De ma part, ie ne doute pas que ce n'ait esté vne iuste punitiō de Dieu. Car puis que le monde estoit enragé apres les Reliques, pour en abuser en superstitiō peruerse: c'estoit biē raisō que Dieu permist qu'apres vn mēsōge vn autre suruinst. *Iuste punition de Dieu enuers ceux qui ont esté curieux de Reliques.*

C'est ainsi qu'il a accoustumé de se venger du deshonneur qui est fait à son Nom, quand on transporte sa gloire ailleurs. Pourtant, ce qu'il y a tant de fausses reliques & controuuees par tout, cela n'est venu d'autre cause, sinon que Dieu a permis que le monde fust doublement trompé & deceu, puis qu'il aimoit trōperie &

*Gen. 3. 19.* mēsonge. C'estoit l'office des Chrestiens, de laif-  
 ser les corps des Saincts en leur sepulchre, pour  
 obeir à ceste sentēce vniuerselle, *Que tout hō-*  
*me est poudre & retournera en poudre* : non pas  
 de les esleuer en pompe & sumptuosité, pour  
 faire vne resurreccion deuant le tēps. Cela n'a  
 pas esté entendu: mais au contraire cōtre l'or-  
 dōnāce de Dieu, on a deterré les corps des fide-  
 les, pour les magnifier en gloire, au lieu qu'ils  
 deuoyēt estre en leur couche & lieu de repos,  
 en attendāt le dernier iour. On a appeté de les  
 auoir, & a on là mis sa fiāce: on les a adorés, on  
 leur a fait tous signes de reuerēce. Et qu'en est-  
 il aduenū? Le diable voyant telle stupidité, ne  
 s'est point tenu contēt d'auoir deceu le mōde  
 en vne sorte, mais a mis en auāt ceste autre de  
 ceptiō, de dōner titres de Reliques des Saincts  
 à ce qui estoit du tout prophane. Et Dieu par  
 sa vengeāce a osté sens & esprit aux incredules:  
 tellemēt que sans enquerir plus outre, ils ont  
 accepté tout ce qu'on leur presentoit, sans di-  
 stinguier entre le blanc ou le noir.

Or pour le present, mō intentiō n'est pas de  
 traiter quelle abomination c'est d'abuser des  
 Reliques tāt de nostre Seigneur Iesus que des  
 Saincts, en telle sorte qu'on a fait iusques à ce-  
 ste heure, & comme on fait en la pluspart de la  
 Chrestieté. Car il faudroit vn liure pppe pour  
 deduire ceste matiere: mais pource que c'est v-  
 ne chose notoire, que la pluspart des Reliques  
 qu'on mōstre par tout, sont fausses, & ontesté  
 mises en auant par moqueries, qui ont impu-  
 demment

dément abusé le poure mōde: ie me suis aduisé d'en dire quelque chose, afin de dōner occasiō à vn chacū d'y pēser & prendre garde. Car quelque fois nous approuuōs vne chose à l'estourdie, dautāt que nostre esprit est preoccupé: tellemēt que no<sup>9</sup> ne prenons le loisir d'examiner ce qui en est, pour affoir bō & droit iugemēt: & ainsi nous faillons par faute d'aduis. Mais quād on nous aduertit, no<sup>9</sup> cōmençons à y pēser, & sommes tous esbahis commēt nous auōs esté si faciles & legers à croire ce qui n'estoit nullemēt probable. Ainsi en est-il aduenu en cest endroit. Car par faute d'aduertissement, chacū estāt preoccupé de ce qu'il oit dire, Voila le corps d'un tel Sainct, voila ses souliers, voila ses chausses: se laisse persuader que ainsi est. Mais quand i'aurai remonstré euidēment la fraude qui s'y cōmet, quiconque aura vn petit de prudēce & raison, ouurira lors les yeux, & se mettra à considerer ce qui iamais ne lui estoit venu en pensee. Combien que ie ne puis pas faire en ce liuret ce que ie vouldroye bien. Car il seroit besoin d'auoir registres de toutes parts, pour fauoir quelles Reliques on dit qu'il y-a en chascun lieu, afin d'en faire cōparaison. Et lors on cognoistroit que chacun Apostre auroit plus de quatre corps, & chacū Sainct pour le moins deux ou trois: autant en seroit-il de tout le reste. Bref, quand on auroit tout amassé en vn monceau, il n'y auroit celui qui ne fust estōné, voyāt la moquerie tāt sottē & lourde, laquelle neantmoins a peu aucugler

toute la terre. Je pensoye que puis qu'il n'y a si petite Eglise cathedrale qui n'ait comme vne fourmilierie d'ossemēs, & autres tels menus fastras, que seroit-ce si on assembloit toute la multitude de deux ou troismille Eueschés, de XX. ou XXX. mille Abbayes de pl<sup>e</sup> de quarāte mille Conuēts, de tāt d'Eglises parrochiales, & de chappelles? Mais encores le principal seroit de les visiter & non pas nommer seulement. Car on ne les cognoist point toutes à nommer. En ceste ville on auoit, ce disoit-on, le tēps passé,

*Le bras S.  
Antoine  
de la ceruelle  
le S. Pierre  
à Geneue.*

vn bras de S. Antoine. Quand il estoit enchassé, on le baifoit & adoroit: quand on le mist en auāt on trouua que c'estoit le mēbre d'vn cerf.

Il y auoit au grand autel de la ceruelle de saint Pierre. Pédant qu'elle estoit enchassée on n'en faisoit nulle doute. Car c'eust esté vn blaspheme de ne s'en fier au billet. Mais quand on esplucha le nid, & on y regarda de plus pres, on trouua que c'estoit vne pierre de pōce. Je pourroye reciter beaucoup de semblables exēples, mais ceux-ci suffiront, pour donner à entendre combien on descouueroit d'ordure, si on faisoit vne fois vne bōne visitation vniuerselle de toutes les Reliques d'Europe: voire avec prudēce, pour sçauoir discerner. Car plusieurs en regardāt vn reliquaire, fermēt les yeux par superstition: afin, en voyant, de ne voir goutte: c'est à dire, qu'ils n'osēt pas ietter l'œil à bōescient, pour considerer ce que c'est. Ainsi que plusieurs, qui se vantēt d'auoir veu le corps de S. Claude tout entier, ou d'vn autre Saint, n'ont

*Le corps de  
S. Claude.*

n'ont iamais eu ceste hardieffe de leuer la veuë pour regarder que c'estoit. Mais celui qui au-  
roit la liberté de voir le secret, & l'audace d'en  
vfer, en ſçauroit bien à dire autrement. Autant  
en est-il de la teste de la Magdeleine, qu'on <sup>La teste de</sup>  
monstre pres de Marseille, avec le morceau de <sup>la Magde-</sup>  
palte ou de cire, attachee sur l'œil. On en fait <sup>leine.</sup>  
vn threfor, comme si c'estoit vn Dieu descen-  
du du ciel: mais si on en faisoit l'examen, on  
trouueroit clairement la fourbe.

Ce seroit donc vne chose à desirer que d'a-  
uoir certitude de toutes les fariboles qu'on  
tient ça & là pour reliques: ou bien, au moins,  
d'en auoir vn registre & denombrement, pour  
monstrer combien il y en a de fausses. Mais  
puis qu'il n'est possible de ce faire, ie souhait-  
teroye d'auoir seulement l'inventaire de dix  
ou douze villes: comme de Paris, Thoulouse,  
Rains & Poitiers. Quand ie n'auroye que cela,  
si verroit-on encore de merueilleuses garen-  
nes: ou pour le moins, ce seroit vne boutique  
bien confuse. Et est vn souhait que i'ai accou-  
stumé de faire souuent, que de pouuoir recou-  
urer vn tel repertoire toutesfois pource que  
cela me seroit aussi trop difficile, i'ai pensé à la  
fin qu'il valoit mieux donner ce petit aduertif-  
sement qui s'ensuit: afin de resueiller ceux qui  
dorment, & les faire penser que ce peut estre  
du total, quand en vne bien petite portion, il  
se trouue tant à redire. I'enten, quand on aura  
trouué tant de mensonge en ce que ie nōme-  
rai des Reliquaires, qui n'est pas à peu pres la

milliesme partie de tout ce qui s'en monstre: que pourra-on estimer du reste? D'auantage, s'il appert manifestemēt que celles qu'on a tenues pour les plus certaines ayent esté frauduleusement controuuees, que pourra on penser des plus douteuses?

*L'office des  
princes  
Chrestiens.*

Et pleust à Dieu que les princes Chrestiens pensassent vn petit à cela. Car leur office seroit de ne permettre point leurs poures suiets estre ainsi seduits, non seulement par fausse doctrine, mais visiblement, en leur faisant accroire que vessies de bellier sont lanternes, comme dit le prouerbe. Car ils auront à rendre conte à Dieu de leur dissimulation, s'ils se taisent en le voyant: & leur sera vne faute bien chèrement vendue, que d'auoir permis qu'on se moquast de Dieu, où ils pouuoient donner remede. Quoy qu'il en soit, j'espere que ce petit Traitté seruira à tous, donnant occasion à vn chacun de penser en son endroit, à ce que le titre porte. C'est que si on auoit vn rolle de toutes les reliques qui se trouuent au monde, qu'on verroit clairement, cōbien on auroit esté auéuglé par ci deuant & quelles tenebres & stupidité il y auroit eu par toute la terre.

Commençons donques par Iesus Christ, duquel pource qu'on ne pouuoit dire qu'on eust le corps naturel (car du corps miraculeux, ils ont bien trouué la façon de le forger voire en tel nombre, & toutes & quantes fois que bon leur sembleroit) on a amassé au lieu mil-  
le

le autres fatras pour supplier ce defect. Combien encores qu'on n'a point laissé eschapper le corps de Iesus Christ sans en retenir quelque loppin. Car outre les dents & les cheveux, l'Abbaye de Charroux, au Diocese de Poitiers, se vante d'auoir le Prepuce: c'est à dire, la peau qui lui fut coupee à la circoncision. Je vous prie dont est-ce que leur est venue ceste peau? L'Euangeliste saint Luc recite bien, que nostre Seigneur Iesus a esté circoncis: mais que la peau ait esté serree, pour la reseruer en relique, il n'en fait point de mention, toutes les histoires anciennes n'en disent mot. Et par l'espace de cinq cens ans il n'en a iamais esté parlé en l'Eglise Chrestienne. Où est-ce donc qu'elle estoit cachee, pour la retrouver si soudainement? Dauantage, comment eust-elle volé iusques à Charroux? Mais pour l'approuer, ils disent qu'il en est tombé quelques gouttes de sang. Cela est leur dire, qui auroit mestier de probation. Parquoy on voit bien que ce n'est qu'une moquerie. Toutesfois encore que nous leur concedions que la peau qui fut coupee à I E S V S Christ, ait esté gardée, & qu'elle puisse estre ou là, ou ailleurs: que dirons nous du prepuce qui se monstre à Rome à Saint Iean de Latran? Il est certain, que iamais il n'y en a eu qu'un. Il ne peut donc estre à Rome & à Charroux tout ensemble. Ainsi voila vne fausseté toute manifeste.

*Les dents  
cheveux &  
prepuce de  
Christ.*

*Luc. 2. 21.*

*Prepuce de  
Christ à Ro-  
me.*

Il y a puis apres le sang, duquel il y a eu

grans combats. Car plusieurs ont voulu dire qu'il ne se trouuoit point du sang de I E S V S Christ, sinon miraculeux. Neantmoins il s'en monstre de naturel en plus de cent lieux. En vn lieu quelques gouttes, comme à la Rochelle en Poictou que recueillit Nicodeme en son gant, comme ils disent. En d'autres lieux, des fioles pleines, comme à Mantouë, & ailleurs. En d'autres à pleins gobbelets, comme à Rome, à sainct Eustace. Mesme on ne s'est pas contenté d'auoir du sang simple, mais il l'a fallu auoir meslé avec l'eau, comme il faillit de son costé quand il fut percé en la croix. Ceste marchandise se trouue en l'Eglise de sainct Ieá de Latran à Rome. Je laisse le iugement à chacun quelle certitude on en peut auoir. Et mesme si ce n'est pas mensonge euident, de dire, que le sang de Iesus Christ, ait esté trouué sept ou huit cés ans apres sa mort, pour en espandre par tout le monde : veu qu'en l'Eglise anciéne iamais n'en a esté faite mention.

Il y a puis apres ce qui attouche au corps de nostre Seigneur, ou bien tout ce qu'ils ont peu ramasser pour faire Reliques en sa memoire, au lieu de son corps. Premièrement la creche en laquelle il fut posé à sa natiuité, se monstre à Rome en l'Eglise de Nostredame la maieur. Là mesme en l'Eglise sainct Paul, le drapeau dont il fut enueloppé : combien qu'il y en a quelque lambeau à sainct Saluador en Hespagne. Son berceau est aussi bien à Rome, avec la chemise que lui fit la vierge Marie sa mere.

Item,



Ité, en l'Eglise sainct Iaques à Rome, on mon-<sup>L'autel de</sup>  
 stre l'autel, sur lequel il fut posé au temple à<sup>la presenta-</sup>  
 sa presentation, comme s'il y eust eu lors plu-  
 sieurs autels, ainsi qu'on en fait à la Papauté tât  
 qu'on veut. Ainsi en cela ils mentent sans cou-  
 leur. Voila ce qu'ils ont eu pour le temps de  
 l'enfance de Iesus Christ. Il n'est ia mestier de  
 disputer beaucoup où c'est qu'ils ont trouué  
 tout ce bagage, si long temps depuis la mort de  
 Iesus Christ. Car il n'y a nul de si petit iuge-  
 ment, qui ne voye la folie. Par toute l'histoire  
 Euangelique, il n'y a pas vn seul mot de ces  
 choses. Du temps des Apostres iamais on n'en  
 ouit parler. Enuiron cinquante ans apres la  
 mort de Iesus Christ, Ierusalem fut saccagee &  
 destruite. Tant de Docteurs anciens ont escrit  
 depuis, faisans mention des choses qui estoÿét  
 de leur temps, mesme de la croix & des cloux,  
 qu'Heleine trouua. De tout ce menu fatras ils  
 n'en disent mot. Qui plus est, du temps de S.  
 Gregoire, il n'est point question qu'il y eust  
 rien de tout cela à Rome, comme on peut voir  
 par ses escrits : apres la mort duquel Rome a  
 esté plusieurs fois prise, pillée, & quasi du tout  
 ruinee. Quand tout cela sera cōsideré, que scau-  
 roit-on dire autre chose, sinon que tout cela a  
 esté controuué pour abuser le simple peuple?  
 Et de fait, les Cassars, tant prestres que Moi-  
 nes, confessent bien qu'ainsi est, en les appellât  
*Pias fraudes*, c'est à dire : des tromperies hon-  
 nestes pour esmouuoir le peuple à deuotion. Il<sup>Pias fraudes.</sup>  
 y a puis apres les Reliques qui appartiennent au

temps qui est depuis l'enfance de Iesus Christ iusqu'à sa mort. Entre lesquelles est la colonne où il estoit appuyé en disputant au Temple avec onze autres semblables du temple de Salomon. Je demande que c'est, qui leur a reuelé que Iesus Christ fut appuyé sur vne colonne. Car l'Euangeliste n'en parle point en racontant l'histoire de ceste dispute. Et n'est pas vray semblable, qu'on lui dōnast lieu comme à vn prescheur, veu qu'il n'estoit pas en estime, ni en autorité, ainsi qu'il appert. Outre plus ie demâde encor qu'il fust appuyé sur vne colonne: cōmēt est-ce qu'ils sçauent que ce fut ceste la? Tiercemēt d'où est-ce qu'ils ont eu ces douze colonnes, qu'ils disēt estre du tēple de Salomon? ¶ Il y a puis apres les Cruches, où estoit l'eau que Iesus changea en vin aux nopces en Cana de Galilee, lesquelles ils appellent Hydries. Je voudroye biē sçauoir qui en a esté le gardien par si long temps pour les distribuer. Car il nous faut tousiours noter cela, qu'elles ont esté trouuees seulement huit cens ans, ou mille, apres que le miracle a esté fait. Je ne sçay point tous les lieux où on les mōstre. Je sçay bien qu'il y en a à Pise à Rauenne, à Cluny, à Angers, à sainct Saluador en Hespagne.† Mais sans en faire plus long propos, il est facile par la veüe seule, de les conuaincre de mensonge. Car les vnes ne tiēnent point pi<sup>r</sup> de cinq quartes de vin, tout au pi<sup>r</sup> haut, les autres encor moins, & les autres tiēnent enuiron vn muy. Qu'ō accorde ces ficustes, si en

*Douze colōnes du temple de Salomon.*  
Luc. 2.

*Les cruches ou Hydries.*

*Il y en a à Pise à Rauenne à Cluny à Angers à sainct Saluador en Hespagne.*

peut

peut & lors ie leur laisseray leurs hydries, sans leur en faire controuerse. ¶ Mais ils n'ont pas esté contés seulemēt du vaisseau, s'ils n'en auoyent quant & quant le breuuage: car à Orleans ils se disent auoir du vin, lequel ils nomment de l'Architriclin: car pource que l'Euangeliste S. Iean, recitant le miracle, parle de l'Architriclin, qui est à dire Maistre d'hostel: il leur a semblé que c'estoit le nom propre de l'es-poux: & entretiennent le peuple en ceste bestise. Vne fois l'an ils font lecher le bout d'une petite cueillere à ceux qui leur veulent apporter leur offrande, leur disans qu'ils leur donnent à boire du vin que nostre Seigneur fit au banquet. Et iamais la quantité ne s'en diminue moyennant qu'on remplisse bien le gobelet.

*Le vin de l'Architriclin. Iean. 2.*

¶ Je ne sçay de quelle grandeur sont ses souliers qu'on dit estre à Rome au lieu nommé Sacta factoru & s'ils les a portez en son enfance, ou estât desia homme. Et quand tout est dit, autāt vaut l'un que l'autre. Car ce que i'ay desia dit, monstre suffisamment quelle impudence c'est de produire maintenant les souliers de Iesus Christ que les apostres mesmes n'ont point eu de leur temps.

*Les souliers de Iesus Christ.*

Venōs à ce qui appartient à la cene derniere que Iesus Christ fit avec ses Apostres, La table est à Rome à S. Ieā de Latran. Il y en a du pain à S. Saluador en Espagne. Le cousteau dont fut coupé l'agneau paschal, est à Trier. Notez que Iesus Christ estoit en vn lieu emprunté, quand il fit sa cene. En partant delà, il laissa la table,

*La table de la derniere Cene. Le cousteau.*

laquelle n'a iamais esté retiree par les apostres. Ierusalé qu'elque tēps apres fut destruite: cōme nous auons dit. Quelle apparence y a-il, d'auoir trouué ceste table, sept ou huit cens ans apres? Dauantage, la forme des tables estoit lors toute autre qu'elle n'est maintenant. Car on estoit couché au repas, & non pas assis: ce qui est dit expressement en l'Euangile. Le mēsonge donc est trop patent. Et que faut-il plus?

*La Coupe  
de la Cene.*

¶ La coupe où il donna le Sacrement de son sang à boire à ses Apostres: se monstre à nostre Dame de L'Isle pres de Lion, & en Albigeois en certain conuent d'Augustins. Auquel croira-on? Charles Sigonius renommé historiē de nostre temps, au 9. liure du royaume d'Italie dit que l'an 1101. Baudouyn frere de Godefroy de Boüillon, deuxiesme Roy de Hierusalem, assisté des Geneuois, se rendit maistre de Cesaree ville de Syrie, & qu'entre le butin qu'eurent alors les Geneuois se trouua, vn vase ou coupe d'esmeraude, duquel on tient (dit-il) que Christ se seruit en son dernier souppé. Aussi est (ce sont ses mots) encores ceste coupe au iourd'hui deuotement comme telle gardee en la ville de Genes. A ce conte, nostre Seigneur auroit fait vn banquet magnifique. Car de boire dans vn si precieux hanap, & n'auoir le reste à proportion, eut esté aussi conuenable, comme ce que l'on void en quelques tableaux en la Papauté, asçauoir la vierge Marie peinte en femme ayant les cheueux esparpillez sur les espauls, vestue d'vne robe de drap d'or & montee

montee sur vn asne, que Ioseph meine par le licol. Que l'on considere biẽ tout le texte des Euãgelistes, ¶ Encore est-ce pis du plat, où fut *Le plat.* mis l'agneau paschal : car il est à Rome, à Genes, & en Arles. Il faut dire que la coustume de ce temps-là, estoit diuersẽ de la nostre. Car au lieu qu'on change maintenãt de mets, pour vn seul mets on changeroit de plat. Voire si on veut adiouster foy à ces sainctes reliques, Voudroit-on vne fausseté plus patente? ¶ Autant en est-il du linceul, duquel Iesus Christ *Le linceul.* torcha les pieds de ses Apostres, apres les auoir laués. Il y en a vn à Rome à sainct Iean de Latran : vn autre à Aix en Alemagne, à sainct Corneille, avec le signe du pied de Iudas. Il faut bien que l'vn ou l'autre soit faux. Qu'en iugerons nous donc? laissons les debatre l'vn contre l'autre, iusques à ce que l'vne des parties ait verifié son cas. Cependant estimons que ce n'est que tromperie, de vouloir faire accroire, que le drap que Iesus Christ laissa au logis où il fit sa Cene, cinq ou six cens ans apres la destruction de Ierusalem soit volé ou en Italie, ou en Alemagne. ¶ L'auoy' ou *Le pain des cinq mille hommes,* blié le pain, dont miraculeusement furent re-  
pus les cinq mille hommes au desert, duquel on en montre vne piece à Rome en l'Eglise Nostre dame la neuue, & quelque petit à sainct Saluador en Hespagne. Il est dit en l'Escriture, qu'il y eut quelque portion de manne reseruee pour souuenance que Dieu auoit nourri miraculeusement le peuple d'Israel au de-

fert. Mais les reliefs qui demeurerēt des cinq pains, l'Euāngile ne dit point qu'il en fust rien referué à telle fin : & n'y a nulle histoire ancienne qui en parle, ni aucun docteur de l'Eglise. Il est donc facile de iuger, qu'on à peſtri depuis ce qu'on en monſtre maintenant.

*Le rameau  
de Paſques  
fleuries.*

Autant en faut-il iuger du rameau, qui est à S. Salvador en Heſpagne. Car ils diſent que c'est celui que tenoit Ieſus Chriſt, quand il entra en Ieruſalem le iour de Paſques fleuries. Or l'Euāgile ne dit pas qu'il en tint, c'est dōc vne choſe controuuee. ¶ Finalement, il faut mettre en ce rang, vne autre relique, qui ſe monſtre là meſme : c'est de la terre, où Ieſus Chriſt auoit les pieds aſſis quand il reſuscita Lazare. Je vous prie qui est-ce qui auoit ſi biē marqué la place, qu'après la deſtruction de Ieruſalem, que tout eſtoit changé au pays de Iudee, on ait peu adreſſer au lieu où Ieſus Chriſt auoit vne fois marché.

*La croix en  
Chriſt fut  
pendu.*

Il eſt tēps de venir aux principales Reliques de noſtre Seigneur. Ce ſont celles qui appartiennent à ſa mort & paſſion. Et premieremēt nous faut dire de ſa croix en laquelle il fut pendu. Je ſçai qu'on tient pour certain, qu'elle fut trouuee d'Heleine, mere de Constantin Empereur Romain. Je ſçai auſſi qu'ont eſcrit aucuns Docteurs anciens touchant l'approbation pour certifier que la croix qu'elle trouua, eſtoit ſans doute celle meſme, en laquelle Ieſ' Chriſt auoit eſté pendu. De tout cela ie m'en rapporte à ce qui en eſt. Tāt y a que ce fut vne  
folle

folle curiosité à elle, ou vne sottte deuotion & inconfideree. Mais encores prenons le cas que c'eust esté vne œuvre louable à elle de mettre peine à trouuer la vraye croix, & que nostre Seigneur declara adonc par miracle, que c'estoit celle qu'elle trouua, seulement considerons ce qui en est de nostre temps. On tient que ceste croix que trouua Heleine est encores en Ierusalem: & de cela nul n'en doute. Combien que l'histoire Ecclesiastique y contredit notamment. Car il est là recité qu'Heleine en print vne partie pour enuoyer à l'Empereur son fils, lequel la mit à Constantinople sur vne colonne de porphyre, au milieu du marché: de l'autre partie, il est dit qu'elle l'enferma en vn estui d'argent, & la bailla en garde à l'Euesque de Ierusalem. Ainsi ou nous arguerons l'histoire de mensonge, ou ce qu'on tient auourd'hui de la vraye croix, est vne opinion vaine & friuole. Or auifons d'autre part cōbien il y en a de pieces par tout le monde. Si i'en vouloye reciter seulement ce que i'en pourroye dire, il y auroit vn rolle pour remplir vn liure entier. Il n'y a si petite ville où il n'y en ait, non seulement en eglise cathedrale, mais en quelques parroisses. Pareillement il n'y a si meschante Abbaye où l'on n'en monstre. Et en quelques lieux il y en a de bien gros esclats: comme à la saincte chapelle de Paris, & à Poitiers, & à Rome, où il y en a vn crucifix assez grand, qui en est fait, cōme l'on dit. Bref, si on vouloit ramasser tout ce

*Un Crucifix de la vraye croix à Rome.*

qui s'en est trouué, il y en auroit la charge d'un bon grand bateau. L'Euangile testifie que la croix pouuoit estre portee d'un homme. *Jean. 19. 17.* Quelle audace donques a-ce esté, de remplir la terre de pieces de bois en telle quantité, que trois cens hommes ne les scauroyent porter? Et de fait, ils ont forgé ceste excuse, que quelque chose qu'on en coupe, iamaïs elle n'en decroit. Mais c'est vne bourde si fotte & lourde, que mesme les superstitieux la cognoissent. Je laisse doncques à penser quelle certitude on peut auoir de toutes les vrayes croix qu'on adore çà & là. Je laisse à dire d'où c'est que sont venues certaines pieces, & par quel moyen comme les vns disent, que ce qu'ils en ont leur a esté porté par les Anges. Les autres qu'il leur est tombé du ciel. Ceux de Poitiers racontent que ce qu'ils en ont, fut apporté par vne damoiselle d'Heleinc, laquelle l'auoit desrobé, & cōme elle s'enfuyoit, se trouua esgaree aupres de Poitou. Ils adioustent à la fable, qu'elle estoit boiteuse. Voila les beaux fondemens que ils ont pour persuader le pauvre peuple à idolatrer. Car ils n'ont pas esté contents de seduire & abuser les simples, en monstrant de bois commun au lieu du bois de la croix, mais ils ont resolu qu'il le falloit adorer: qui est vne doctrine diabolique. Et sainct Ambroise nommément l'a reprouuee, comme superstition de Payens.

*Le titre de  
la croix.*

Après la croix s'enfuit le titre, que fit mettre Pilate, où il auoit escrit, Iesus Nazarien,  
Roy



Roy des Iuifs. Mais il faudroit ſçauoir & le lieu & le temps, & commēt c'eſt qu'o l'a trouué. Quelcun me dira, que Socrates hiftorien de l'Eglife, en fait memoire. Je le confeſſe. Mais il ne dit point qu'il eſt deuenu. Ainſi ce teſmoignage n'eſt pas de grand valeur. Da-uantage, ce fut vne eſcriture faite à la haſte, & ſur le champ, apres que Ieſus Chriſt fut crucifié. Pourtant demonſtrer vn tableau curieusement fait, comme pour tenir en mōſtre il n'y a nul propos, Ainſi, quād il n'y en auroit qu'vn ſeul, on le pourroit tenir pour vne fauſſeté & fiction. Mais quand la ville de Thoulouſe ſe vante de l'auoir, & ceux de Rome y contredifent, le monſtrant en l'Eglife de ſainte croix: ils dementent l'vn l'autre. Qu'ils ſe combattent donques tant qu'ils voudront, en la fin toutes les deux parties ſeront conuaincues de mēſonge, quand on voudra examiner ce qui en eſt.

Encores y a-il plus grand combat des cloux, <sup>Des cloux.</sup> Je reciteray ceux qui ſont venus à ma notice. Sur cela il n'y aura ſi petit enfant qui ne iuge que le diable ſ'eſt par trop mocqué du monde, en lui oſtant ſens & raiſon, pour ne pouuoir rien diſcerner en ceſt endroit. Si les anciens eſcriuains diſent vrai, & nommé-<sup>Hift. v. p. li. 2.</sup> ment Theodorite hiftorien de l'Eglife ancienne, Helaine en fit enclauer vn au heu-me de ſon fils, des deux autres, elle les mit au mors de ſon cheual. Combien que ſainct Ambroife ne dit pas du tout ainſi: car il dit, que

l'vn fut mis à la couronne de Constantin : de l'autre, le mors de son cheual en fut fait, le troisieme, qu'Heleine le garda. Nous voyons qu'il y a desia plus de douze cens ans, que cela estoit en different, que c'est que les cloux estoient deuenus. Quelle certitude en peut-on donques auoir à present? Or à Milan ils se vantent d'auoir celui qui fut posé au mors du Cheual de Constantin. A quoi la ville de Carpentras s'oppose, disant, que c'est elle qui l'a. Or saint Ambroise ne dit pas que le clou fut attaché au mors, mais que le mors en fut fait. Laquelle chose ne se peut nullement accorder avecques ce que disent tant ceux de Milan que ceux de Carpentras. Apres, il y en a vn à Rome à sainte Heleine: vn autre là mesme en l'Eglise sainte croix: vn autre à Sene, vn autre à Venise : en Alemagne deux: vn à Coulongne aux trois Maries, l'autre à Triers: en France vn, à la sainte chapelle de Paris, l'autre aux Carmes, vn autre à saint Denis en France, vn à Bourges, vn à la Tenaille, vn à Draguignan. En

*Quatorze  
cloux.*

voila quatorze de conte fait. Chacun lieu allegue bonne approbation en son endroit, ce lui semble. Tant y-a que chacun a aussi bon droit que les autres, Pourtāt il n'y a meilleur moyen que de les faire passer tous sous vn Fidelium. C'est de reputed que tout ce qu'on en dit n'est que mensonge, puis qu'autrement on n'en peut venir à bout.

*Le fer de la  
lance.*

Sensuit le fer de la lance, qui ne pouuoit estre qu'vn : mais il faut dire qu'il est passé par les  
for-

forneaux de quelque alchymiste : car il s'est multiplié en quatre, sans ceux qui peuuent estre ça & là, dont ie n'ai point ouy parler. Il y en a vn à Rome, l'autre à la saincte chapelle de Paris, le troisieme en l'Abbaye de la Tenaille en Xaintonge: le quatrieme à la Selue, pres de Bordeaux. Lequel est-ce qu'on choisira maintenant pour vrai? Pourtant le plus court, c'est de les laisser tous quatre pour tels qu'ils sont. Mais encores, quand il n'y en auroit qu'un seul: si voudroye-ie bien sçauoir d'où il est venu: car les histoires anciennes, ni aussi tous les autres escrits, n'en font nulle mention. Il faut doncques qu'ils ayent esté forgez de nouveau.

Touchant de la couronne d'espines, il faut dire que les picces en ont esté replantées pour reuerdir : autrement, ie ne sçai comment elle pourroit estre ainsi augmentee. Pour vn item, il y en a la troisieme portion en la saincte chappelle de Paris: à Rome, en l'Eglise saincte croix, il y en a trois espines: & en l'Eglise S. Eustace de Rome mesme, quelque quantité: à Senne, ie ne sçai quantes espines: à Vincèce vne: à Bourges cinq, à Befançon, en l'eglise de saint Iean, trois: à Montroyal trois: à saint Salvador en Hespagne, ie ne sçai combien : à saint Jacques en Galice deux, à Albi trois, à Thoulouse, à Mascon, à Charroux en Poitou, à Cleri, à S. Flour, à saint Maximin en Prouence, en l'Abbaye de la Salle, en l'eglise parrochiale de saint Martin à Noyon: en chacun de tous ces

*La couronne  
d'espines.*

lieux il y en a pour le moins vne. <sup>†</sup> Quand on auroit fait diligente inquisitiō, on en pourroit nommer plus de quatre fois autant. Necessairement on void qu'il y a là de fausseté. Quelle fiance donques peut-on auoir ne des vnes ne des autres? Auecques ce, il est à noter qu'en toute l'Eglise ancienne iamais on ne sceut à parler que ceste courōne estoit deuenue. Parquoy il est aisé de conclurre que la premiere plante a commencé à ietter long temps apres la mort & pafsion de nostre Seigneur Iesus Christ. <sup>† Deux a coloum dans l'eglise St André.</sup>

*La robbe de pourpre*

Il y a puis apres la robbe de pourpre, de laquelle Pilate vestit nostre Seigneur par derision, dautant qu'il s'estoit appellé Roi. Or c'estoit vne robbe precieuse, qui n'estoit pas pour ietter à l'abandon: & n'est pas à presumer que Pilate ou ses gés la laissassent perdre, apres s'estre moqué pour vne fois de nostre Seigneur Iesus Christ, Je voudroye biē sçauoir qui a esté le marchāt qui l'acheta de Pilate, pour la garder en reliquaire. <sup>†</sup> Et pour mieux colorer leur bourde, ils monstrēt quelques gouttes de sang dessus, cōme si les meschās eussent voulu gaster vne robbe royale, en la mettāt par rīsee sur les espaules de Iesus Christ. Je ne sçai pas

*La robbe sans cousture*

s'il y en a quelqu'vne aussi biē ailleurs: mais de la robbe qui estoit tissue de haut en bas sans cousture, sur laquelle fut ietté le sort, pource qu'elle sembloit plus propre à esmouuoir les simples à deuotion, il s'en est trouué plusieurs: car à Argēteul, pres de Paris, il y en a vne: & à

Trier

*† on en voit une partie a Coloum en l'eglise St André.*

Trier vne autre. Et si la bulle de S. Saluador en Espagne dit vrai, les Chrestiens par leur zele inconsideré, ont fait pis que ne firēt les gēdarmes incredules. Car iceux n'oserent la deschirer en pieces, mais pour l'espargner mirent le sort dessus: & les Chrestiens l'ōt despeece pour l'adorer. Mais encores, que respondront-ils au Turc, qui se moque de leur folie, disant qu'elle est entre ses mains? Cōbien qu'il n'est ia mestier de les faire plaider contre le Turc: il suffit qu'entr'eux ils vident leur debat. Cependant nous serons excusés de ne croire ni à l'vn ni à l'autre, de peur de ne fauoriser à l'vne des parties plus qu'à l'autre, sans cognoissance de cause: car cela seroit contre toute raison. Qui plus est, s'ils veulent qu'on adiouste foi à leur dire, il est requis en premier lieu, qu'ils s'accordent avecques les Euāgelistes. Or est-il ainsi que ceste robbe, sur laquelle le sort fut ietté, estoit vn saye, ou vn hoqueton, que les Grecs appellent Choeton & les Latins Tunica. Qu'on regarde si la robbe d'Argenteul, ou celle de Trier, ont telle forme. On trouuera que c'est comme vne chasuble. Ainsi, encores qu'ils creuassent les yeux aux gens, si cognoistroit-on leur fausseté en tastant des mains. Pour faire fin à cest article, ie demāderoye volontiers vne petite question. Ce que les gēdarmes ont diuisé entr'eux les vestemens de Iesus Christ, comme l'Escripture tesmoigne, il est certain que c'estoit pour s'ē seruir à leur profit. Qu'ils me sçachent à dire qui a esté le Chrestien qui les ait rachetez

*4 - on en voit aussi une partie chez les Chartreux  
à Colmar*

*vestemens  
de Christ.*

des gendarmes, tant le saye, que les autres vestemens, qui se monstrent en d'autres lieux comme à Rome en l'eglise S. Eustace, & ailleurs, Comment est-ce que les Euāgelistes ont oublié cela? Car c'est vne chose absurde, de dire que les gendarmes ont butiné ensemble les vestemens, sans adiouster, qu'on les a rachetez de leurs mains, pour en faire des reliques. D'auantage, commēt est-ce que tous ceux qui ont escrit anciennement, ont esté si ingrats de n'en sonner mot? Le leur donne terme à me responce sur ces questions, quand les hommes n'auront plus sens ni entendement pour iuger. Le meilleur est qu'avecques la robbe ils ont aussi bien voulu auoir les dez, dont le sort fut ietté par les gendarmes. L'vn est à Trier, & deux autres à S. Saluator en Hespagne. Or en cela ils ont naïfement démontré leur asnerie: car les Euāgelistes disent, que les gendarmes ont ietté le sort, qui se tiroit adonc d'vn chapeau ou d'vn boucal: comme quand on veut faire le roi de la feue, ou bien quand on iouë à la blanche. Bref, on sçait que c'est ietter aux lots. Cela se fait communemēt en partages. Ces bestes ont imaginé que le sort estoit ieu de dez, lequel n'estoit pas adonques en v'sage, au moins tel que nous l'auons de nostre temps: car au lieu de six & as, & autres poincts, ils auoyent certaines marques, lesquelles ils nommoient par leurs noms: comme Venus ou Chien. Qu'on aille maintenant baiser les reliques, au credit de si lourds menteurs.

*Les dez du  
sort.*

Il est

Il est temps de traiter du Suaire, auquel ils ont encores mieux mōstré tant leur impudēce que leur sottise: car outre le Suaire de la Veronique, qui se monstre à Rome en l'eglise de S. Pierre, & le couarechef que la vierge Marie, comme ils disent, mit sur les parties honteuses de nostre Seigneur, qui se monstre à saint Ieā de Latran: lequel aussi bien est derechef aux Augustins de Carcassonne: item, le suaire qui fut mis sur sa teste au sepulchre, qui se monstre là mesme: il y a vne demie douzaine de villes, pour le moins, qui se vantent d'auoir le suaire de la sepulture tout entier: comme Nice, celui qui a esté transporté là de Chamberi. Item, Aix en Alemagne: item, le Trait: item, Befanson, item, Cadoin en Limosin: item, vne ville de Lorraine, assise au port d'Aussois: sans les pieces qui en sont disperseces d'vn costé & d'autre: Comme à saint Saluador en Hespagnē, & aux Augustins d'Albi. Je laisse encores vn suaire entier qui est à Rome en vn Monastere de femmes: pource que le Pape a defendu de le monstrier solennellement. Je vous prie, le monde n'a il pas esté bien enragé, de trotter cent ou six vingts lieües loin, avec gros frais & grande peine, pour voir vn drappeau, duquel il ne pouoit nullement estre assure: mais plustost estoit contraint d'en douter? Car quiconque estime le suaire estre en vn certain lieu, il fait fausses tous les autres, qui se vantent de l'auoir. Comme pour exemple, Celui qui croit que le drappeau de Chamberi soit le vraï.

*Le suaire.*

*Le suaire de la Veronique.*

*Le suaire de la sepulture, ou lieu ceul.*

Suaire: cestui-là condamne ceux de Besançon, d'Aix, de Cadoin, de Trier & de Rome, cōme menteurs, & qui font meschamment idolatrer le peuple en le seduifant, & lui faisant accroire qu'un drapeau prophane est le linceul où fut enuveloppé son Redempteur. Venons maintenant à l'Euangile: car ce seroit peu de chose qu'ils se desmentissent l'un l'autre, mais le S. Esprit leur contredisant à tous: les rend tous ensemble confondus, autant les vns que les autres. Pour le premier c'est merueilles, que les Euāgelistes ne font nulle mentiō de ceste Veronique, laquelle toucha la face de Iesus Christ d'un couurechef. veu qu'ils parlēt de toutes les fēmes lesquelles l'accōpagnerēt à la croix. C'estoit bien vne chose notable & digne d'estre mise en registre, que la face de Iesus Christ eust esté miraculeusement imprimee en un linceul. Au contraire, il semble que cela n'emporte pas beaucoup, de dire que certaines femmes ayent accompagné Iesus Christ à la croix, sans qu'il leur soit adueni aucū miracle. Comēt est-ce donques que les Euangelistes racōtent des choses menues & de legiere importance, se taisans des principales? Certes si un tel miracle auoit esté fait, comme on fait accroire, il nous faudroit accuser le saint Esprit d'oubliance, ou d'indiscretion: qu'il n'auroit sceu prudemmēt elire ce qui estoit le plus expedient de raconter. Cela est pour leur Veronique: afin qu'on cognoisse cōmbien c'est un mēsonge euident, de ce qu'ils en veulēt persuader



fuader. Quant est du fuair, auquel le corps fut enuelpé, ie leur fai vne semblable demande. Les Euangelistes recitent diligemment les miracles qui furent faits à la mort de Iesus Christ & ne laissent rien de ce qui appartient à l'histoire: comment est-ce que cela leur est eschappé, de ne s'õner mot d'vn miracle tant excellent? C'est que l'effigie du corps de nostre Seigneur Iesus estoit demeuré au linceul, auquel il fut enseveli. Cela valoit bien autant d'estre dit, cõme plusieurs autres choses. Mesme l'Euangeliste S. Iean declare comment S. Pierre estant entré au sepulchre, vit les linges de la sepulture, l'vn d'vn costé l'autre d'autre. Qu'il y eust aucune pourtraiture miraculeuse, il n'en parle point. Et n'est pas à presumer qu'il eust supprimé vne telle œuure de Dieu s'il en eust esté quelque chose. Il y a encores vne autre doute à obiecter: c'est que les Euangelistes ne parlent point que nul des disciples, ne les femmes fideles, ayent transporté les linceuls, dont il est question, hors du sepulchre: mais plustost ils donnent à cognoistre qu'ils les ont là laissez combien qu'ils ne l'expriment pas. Or le sepulchre estoit gardé des gendarmes, qui eurent depuis le linceul en leur puissance. Est-il à presumer qu'ils le baillassent à quelque fidele pour en faire des reliques? veu que les Pharisiens les auoyent corrompus, pour se periurer: disans que les disciples auoyent desrobé le corps. Je laisse à les redarguer de fausseté, par la veue mesme des pourtraitures qu'ils en monstrent. Car il est facile à voir, que ce sont peintures

faites de main d'homme. Et ne me puis assez esbahir, premierement comme ils ont esté si lourdaux de ne point auoir meilleure astuce pour tromper : & encore plus, comment le monde a esté si niais, de se laisser ainsi esblouyr les yeux, pour ne voir point vne chose tât euidente. Qui plus est, ils ont bien monstté qu'ils auoyent les peintres à commandement. Car quand vn suaire a esté bruslé, il s'en est tousiours trouué vn nouveau le lendemain. On di soit bien que c'estoit celui là mesme qui auoit esté au parauant, lequel s'estoit par miracle sauué du feu: mais la peinture estoit si fresche, que le mentir n'y valoit rien, s'il y eust eu des yeux pour regarder. Il y a pour faire fin, vne raison peremptoire, par laquelle ils sont du tout conuaincus de leur impudence. Par tout où ils se disent auoir le S. suaire, ils monstrent vn grand linceul, qui couuroit tout le corps avec la teste : & voit-on là l'effigie d'un corps tout d'un tenant. Or l'Euangeliste saint Iean dit au ch. 19. que Iesus Christ fut enseveli à la façon des Iuifs. Et quelle estoit ceste façon non seulement on le peut entendre par la coustume que les Iuifs obseruent encores auourd'huy, mais aussi par leurs liures, qui monstrent assez l'usage ancien : c'est d'envelopper à part le corps iusques aux espaules puis envelopper la teste de dans yn couurechef, le liant aux quatre coings. Ce qu'aussi l'Euangeliste exprime, quand il dit que saint Pierre vid les linges d'un côté, où le corps auoit esté enveloppé: & d'un autre

costé le suaire , qui auoit esté posé sur la teste: Car telle est la signification de ce mot de suaire de le prendre pour vn mouchoir , ou couurechef, & non pas pour vn grand linceul, qui serue à enuelopper le corps. Pour conclurre brieuement , il faut que l'Euangeliste sainct Iean soit menteur , ou bien que tous ceux qui se vantent d'auoir le sainct Suaire, soyent conuaincus de fausseté, & qu'on voye apertement qu'ils ont seduit le pauvre peuple, par vne impudence trop extreme.

Cene seroit iamais fait, si ie vouloye pour-  
fuiure par le menu, toutes les moqueries dont  
ils vsent ¶ On montre à Rome à S. Iean de  
Latran le roseau qui fut mis en la main de *Le roseau.*  
Iesus Christ, au lieu d'un sceptre, quand on le  
battoit par moquerie, en la maison de Pilate.  
Là mesme en l'Eglise saincte croix on mōstre *L'esponge.*  
l'esponge, avec laquelle on lui mit en la bou-  
che le fiel & la myrrhe. Je vous prie, où est  
ce qu'on les a recourez? C'estoyent les infi-  
deles qui les auoyent entre leurs mains. Les  
ont-ils deliurez aux Apostres pour en faire des  
reliques? Les ont-ils eux mesme enferrez, pour  
les conseruer au temps aduenir? Quel sacri-  
lege est-ce d'abuser ainsi du nom de Iesus  
Christ pour couvrir des fables tant froide-  
ment forgees? ¶ Autant en est il des deniers  
que Iudas receut pour auoir trahi nostre Sei- *Les deniers,*  
gneur. Il est dit en l'Euangile, qu'il les rendit  
en la Synagogue des Pharisiens, & puis on en  
achetta vn champ, pour enseucir les estrangers.

Qui est-ce qui a retiré ces deniers là de la main du marchât? Si on dit que ç'ont esté les disciples, cela est par trop ridicule: il faut chercher vne meillcure coulcur. Si on dit que cela s'est fait long temps apres: encores y a il moins d'apparence, veu que l'argent pouuoit estre passé par beaucoup de mains. Il faudroit donc monst<sup>r</sup>er ou que le marchand qui vendit sa possession aux Pharisiens, pour faire vn cimitiere

*Les degrez  
du pretoire.*

l'eust fait pour acheter les deniers, afin d'en faire des reliques: ou bien qu'il les a reuendus aux fideles. Or de cela il n'en fut iamais nouvelles en l'Eglise ancienne. ¶ C'est vne semblable

*La colomme*

fourbe des degrez du pretoire de Pilate, qui sont à S. Jean de Latran à Rome avec des trous: où ils disent que des gouttes de sang tomberent du corps de nostre Seigneur Iesus Christ. ¶ Item là mesme en l'Eglise sainct Praxede, la colomme à laquelle il fut attaché, quand on le fouëtta: & en l'Eglise S. croix trois autres à l'entour desquelles il fut pourmené allant à la mort. De toutes ces colomnes, ie ne sçay où ils les ont songees, Tant y a qu'ils les ont imaginées à leur propre fantasie. Car en toute l'histoire de l'Euangile nous n'en lisons rien. Il est bien dit que Iesus Christ fut flagellé: mais

*La queue  
de l'asne.*

qu'il fut attaché à vn pilier, cela est de leur glose. On void donc qu'ils n'ont tasché à autre chose sinon d'amasser cōme vne mer de menfonges. En quoy ils se sont donnez vne telle licence qu'ils n'ot point eu honte de feindre vne relique de la queue de l'asne sur lequel nostre

*Seigneur estoit une partie à l'ocasion  
d'un d'entre les disciples.*

Sei-

stre Seigneur fut porté. Car il la monstrent à Gènes. Mais il ne nous faut estonner non plus de leur impudence que de la sottise & stupidité du monde, qui a receu avec grande deuotion vne telle moquerie.

Quelcun pourroit ici obiecter qu'il n'est pas vrai-semblable, qu'on monstre tous les reliquaires que nous auons desia nommés si authentiquement, qu'on ne puisse quant & quât alleguer d'où ils viennent, & de quelle main on les a eus. A cela ie pourroy' respondre en vn mot, qu'en mensonges tant euidens il n'est pas possible de pretendre aucune verisimilitude. Car quelque chose qu'ils s'arment du nom de Constantin, ou du Rois Louys, ou de quelque Pape: tout cela ne fait rien pour approuer que Iesus Christ ait esté crucifié avec quatorze cloux: ou qu'on eust employé vne haye toute entiere à lui faire sa couronne despines: ou qu'vn fer de lance en ait enfanté depuis trois autres: ou que son faye se soit multiplié en trois, & ait changé de façon pour deuenir vne chasuble: ou que d'vn suaire seul, il en soit sorti vne couuee, comme de poucins d'vne poulle: & que Iesus Christ ait esté enseueli tout autrement que l'Euangile ne porte. Si ie mōstroye vne masse de plomb, & que ie disse, Ce billon d'or m'a esté donné par vn tel prince, on m'estimeroit vn fol insensé: & pour mon dire, le plomb ne changeroit pas sa couleur ne sa nature, pour estre transmüé en or. Ainsi quād on nous dit, Voila

que Gaudefroy de Billon a enuoyé par deça, apres auoir conquis le pays de Iudee:& que la raison nous montre, que ce n'est que mesonge:nous faut-il laisser abuser de paroles, pour ne point regarder ce que nous voyons à l'œil? Mais encore afin qu'on sçache combien il est

*Les principales Reliques de Rome apportees là par Tite & Vespasian.*

seur de se fier à tout ce qu'ils disent pour l'approbation de leurs Reliques:il est à noter, que les principales Reliques, & les plus authentiques qui soyent à Rome, y ont esté apportees,comme ils disent, par Tite & Vespasien.

Or c'est vne bourde aussi chaude, comme si on disoit, que le Turc fust allé en Ierusalem, pour querir la vraye croix, afin de la mettre à Constantinople. Vespasien, auant qu'il fust Empereur, conquesta & destruisit vne partie de Iudee,depuis lui, estant venu à l'Empire, son fils Tite, lequel il auoit là laissé pour son lieutenant,print la ville de Ierusalem. Or c'estoyent Payens,ausquels il chaloit autât de Iesus Christ, que de celui qui n'auoit iamais esté. Ainsi, on peut iuger, s'ils n'ont pas osé mentir aussi franchement en allegât Godefroy de Billon,ou saint Louys,comme ils ont allegué Vespasien. Dauantage, qu'on pense quel iugement a eu tant le Roy, qu'on appelle saint Louys, que ses semblables. Il y auoit bien vne deuotion & zele tel quel, d'augmenter la Chrestienté: mais si on leur eust mōstré de crottes de chicures, & qu'on leur eust dit, Voici des Patenostres de nostre Dame:ils les eussent adorees, sans contredit, ou les eussent

apportees

apportées en leurs nauires par deçà , pour les colloquer honorablement en quelque lieu. Et de fait , ils ont consumé leurs corps & leurs biens , & vne bonne partie de la substance de leurs pays , pour rapporter vn tas de menues folies , dont on les auoit embabouinés , pensans que ce fussent ioyaux les plus precieux du monde. Pour donner encores plus amplement à cognoistre ce qui en est , il est à noter qu'en toute la Grece, l'Asie mineur, & la Mauritaine , que nous appellons aujourd'hui en vulgaire, Le pays des Indes, on monstre avec grande assurance toutes ces antiquailles, que les poures idolatres pensent auoir alentour de nous. Qu'est-il de iuger entre les vns & les autres? Nous dirons, qu'on a apporté les Reliques de ces pays-là. Les Chrestiens qui y habitent encores, afferment qu'ils les ont, & se moquent de nostre folle venterie comment pourroit-on decider ce proces, sans vne inquisition, laquelle ne se peut faire, & ne se fera iamais. Parquoy le remede vnique est de laisser la chose comme elle est, sans se soucier ne d'vne part ne d'autre.

Les dernieres Reliques qui appartiennent à Iesus Christ, sont celles qu'on a eu depuis sa resurrection comme vn morceau du poisson rosti, que lui presenta saint Pierre, quand il s'apparut à lui sur le bord de la mer. Il faut dire qu'il a esté bien espicé, ou qu'on y ait fait vn merueilleux saupiquet, qu'il s'est peu garder vn si long temps. Mais, sans risce, est,

*Un mor-  
ceau du pois-  
son rosti.*

il à presumer que les Apostres ayent fait vne relique du poisson qu'ils auoyēt appresté pour leur disner ? Quiconque ne verra que cela est vne moquerie aperte de Dieu, ie le laisse comme vne beste , qui n'est pas digne qu'on lui remonstre plus auant.

*Sang de  
Christ mira-  
culeux.*

Il y a aussy le sang miraculeux, qui est failli de plusieurs hosties. Comme à Paris en l'Eglise de sainct Iean en Greue, à S. Iean d'Angeli, à Diion, & ailleurs en tout plein de lieux. Et afin de faire le monceau plus gros, ils ont

*Le S. Cani-  
uet.*

adiouste le sainct Caniuet, dont l'hostie de Paris fut piquee par vn Iuif: lequel les poures fols Parisiens ont en plus grande reueren-

*Nostre M.  
de Quercu.*

ce que l'hostie mesme. Dont nostre maistre de Quercu ne se contentoit point: & leur reprochoit qu'ils estoient pires que Iuifs: dautant qu'ils adoroyēt le cousteau, qui auoit esté instrument pour violer le precieux corps de Iesus Christ, cè que i'allegue, pource qu'on en peut autant dire de la lance, des cloux, & des espines. C'est, que tous ceux qui les adorent, selon la sentence de nostre maistre de Quercu, sont plus meschans que les Iuifs, qui ont crucifié nostre Seigneur.

*La forme  
des pieds de  
Iesus Christ.*

Semblablement on monstre la forme de ses pieds, où il a marché quand il s'est apparu à quelques vns depuis son ascension: comme il y en a vn à Rome en l'Eglise sainct Laurens, au lieu où il rencontra sainct Pierre, quand il lui predict qu'il deuoit souffrir à Rome. Vn autre à Poitiers, à saincte Ragonde. Vn autre à Soif-



à Soissons. Vn autre en Arles. Ie ne dispute point si Iesus Christ a peu imprimer sur vne pierre la forme de son pied : mais ie dispute seulement du faict, & dis, que puis qu'il n'y en a nulle probation legitime, qu'il faut tenir tout cela pour fable. ¶ Mais la Relique la plus feriale de ceste espee, est la forme de ses fesses, qui est à Reims en Champagne, sur vne pierre derriere le grand autel. Et disent que cela fut fait du temps que nostre Seigneur estoit deuenu masson, pour bastir le portail de leur Eglise. Ce blaspheme est si horrible & si execrable, que i'ay honte d'en plus parler.

*La forme  
des fesses de  
Iesus Christ.*

Passons doncques outre, & voyons ce qui se dit de ses images: non point celles qui se font communement par peintres, ou tailleurs, ou menuisiers, car le nombre en est infini: mais de celles qui ont quelque dignité speciale, pour estre tenues en quelque singularité, cōme Reliques. Or il y en a de deux sortes: les vnes ont esté faites miraculeusement: comme celle qui se mōstre à Rome en l'Eglise sainte Marie, qu'on appelle In porticu. Item, vne autre à saint Iean de Latran: item vne autre, en laquelle est pourtraite son effigie en l'aage de douze ans. Item, celle de Luques, qu'on dit auoir esté faite par les Anges, & laquelle on appelle Vultus sanctus. Ce sont fables si friuoles, qu'il me semble aduis que ce seroit peine perdue, & mesme que ie seroy' ridicule & inepte, si ie m'amusoie à les refuter. Parquoi

*Des images  
de Iesus  
Christ.*

il fuffit de les auoir notees en passant. Car on ſçait bien que ce n'eſt pas le meſtier des Anges d'eſtre peintres: & que noſtre Seigneur Ieſus veut eſtre cognu de nous, & ſe reduire en noſtre ſouuenance autrement que par images charnelles. Eufebe recite bien en l'hiſtoire Eccleſiaſtique, qu'il enuoya au Roy Abagarus, ſon viſage pourtrait au viſ: mais cela doit eſtre auſſi certain qu'un des comments des chroniques de Melufine. Toutesfois, encore que ainſi fuſt: comment eſt-ce qu'ils l'ont eu du Roy Abagarus? Car ils ſe vantent à Rome de l'auoir. Or Eufebe ne dit pas, qu'elle fuſt demeuree en eſtre, iuſques à ſon temps. Mais il en parle par ouir dire, comme d'une choſe lointaine. Il eſt biẽ à preſumer que ſix ou ſept cens ans apres, elle ſoit reſuſcitee, & ſoit venu depuis Perſe iuſques à Rome. ¶ Ils ont auſſi bien forgé les images de la croix, comme du corps. Car ils ſe vantent à Breſſe, d'auoir la croix qui apparut à Coſtantin. Dequoi ie n'ay que faire d'en debatre à l'encontre d'eux: mais ie les renuoye à ceux de Courtonne, qui maintiennent fort & ferme, qu'elle eſt par deuers eux. Qu'ils en plaident donc enſemble. Lors, que la partie qui aura gagné ſon proces, viene, & on lui reſpondra. Combien que la reſponſe ſoit facile, pour les conuaincre de leur folie. Car ce qu'aucuns eſcriuains ont dit, qu'il apparut vne croix à Coſtantin, n'eſt pas à entendre d'une croix materielle: mais d'une figure, qui lui eſtoit monſtree au ciel en viſion.

*La croix  
qui apparut  
à Cenſtantin.*

Enco-

Encores donc que cela fust vrai, on voit bien qu'ils ont trop lourdement erré par faute d'intelligence. Et ainsi ont basti leurs abus sans fondement. *Miracles des crucifix.*

Quant est de la seconde espee des images, qu'on tient en Reliques, pour quelques miracles qu'elles ont fait, en ce nombre sont compris les crucifix, auxquels la barbe croist. Comme celui de S. Saluador, & celui d'Aurenge. Si ie m'arreste à remonstrer quelle folie, ou plustost bestise c'est de croire cela: on se moquera de moi. Car la chose de soi-mesme est tant absurde, qu'il n'est ia mestier que ie mette peine à la refuter. Toutesfois, le poure monde est si stupide, que la plus part tient cela aussi certain que l'Euangile. Je mets semblablement en ce rang, les crucifix qui ont parlé, dont la multitude est grande. Mais contentons nous d'un *Crucifix par lans.* pour exemple. Assauoir, de celui de saint Denis en France. Il parla (ce disent-ils) pour rendre tesmoignage que l'Eglise estoit dediee. Je laisse à penser, si la chose le valoit biẽ. Mais encore ie leur demande, comment est-ce que le crucifix pouuoit estre adõc en l'Eglise, veu que quand on les veut dedier, on en retire toutes les images? Commẽt est-ce donc qu'il s'estoit desrobé pour n'estre point transporté avec les autres? Il faut dire qu'ils ont pensé tromper le monde fort à leur aise, veu qu'ils ne se sont souciez de se contredire apertement, mais qu'il leur a suffi de mentir à gueule desployee, ne se donnant point garde des repliques qu'on leur

*Larmes de  
Christ.*

pouuoit faire. Il y a finalement les larmes : dōt l'vne est à Vandosme, vne à Trier, vne à sainct Maximin, vne à sainct Pierre le Pueillier d'Orleans, sans celles que ie ne sçai point. Les vnes, comme ils disent, sont naturelles, comme celle de sainct Maximin, laquelle selon leurs chroniques, tomba à nostre Seigneur en lauant les pieds de ses Apostres: les autres sont miraculeuses, comme s'il estoit à croire, que les crucifix de bois fussent si despits que de pleurer. Mais il leur faut pardonner ceste faute. Car ils ont eu honte que leurs marmousets n'eussent autant que ceux des Payens. Or les Payens ont feint que leurs idoles pleuroyent quelquesfois. Ainsi nous pouuons bien mettre l'vn avec l'autre.

*Cheueux de  
la vierge  
Marie.*

*Son lait.*

Quant à la vierge Marie, pource qu'ils tiennent que son corps n'est plus en terre, le moyen leur est osté de se vanter d'en auoir les os. Autrement ie pense qu'ils eussent fait accroire au monde, qu'elle auoit vn corps pour remplir vn grand charnier. Au reste, ils se sont vëgez sur les cheueux, & sur son lait, pour auoir quelque chose de son corps. De ses cheueux, il y en a à Rome à saincte Marie sus Minerue, à S. Saluador en Hespagne, à Mascon, à Cluny, à Noers, à S. Flour. à S. Iaquerie, & en autres plusieurs lieux. ¶ Du lait, il n'est ia mestier de nombrer les lieux où il y en a. Et aussi ce ne seroit iamais fait. Car il n'y a si petite villette, n'y si meschant conuent, soit de Moines, soit de Nonnains, où l'on n'en monstre : les vns plus

plus, les autres moins. Non pas qu'ils ayent esté honteux de se vâter d'en auoir pleines potees, mais pource qu'il leur sembloit aduis que leur mensonge seroit plus couuert, s'ils n'en auoyent que ce qui se pourroit tenir dedans quelque monstre de verre, ou de crystallin, afin qu'on n'en fit pas d'examen plus pres. Tant y a, que si la saincte Vierge eust esté vne vache, & qu'elle eust esté vne nourrice toute sa vie, à grand' peine en eust elle peu rēdre telle quantité. D'autre part, ie demanderoye volontiers, comment ce laiēt, qu'on monstre aujourd'hui par tout, s'est rēcueilli, pour le reseruer en nostre temps. Car nous ne lisons pas que iamais aucun ait eu ceste curiosité. Il est bien dit que les Pasteurs <sup>Luc. 2.</sup> ont adoré Iesus Christ, que les Sages lui ont offert leurs presens : mais il n'est point dit <sup>Matt. 2.</sup> qu'ils ayent reporté du laiēt pour recompense. Sainct Luc recite bien ce que Simeon predict à <sup>Luc. 2.</sup> la Vierge, mais il ne dit pas qu'il lui demanda de son laiēt. Quand on ne regardera que ce poinēt, il ne faut ia arguer dauantage pour monstrer combien ceste folie est contre toute raison, & sans couerture aucune. Et c'est merueilles, puis qu'ils ne pouuoient auoir autre chose du corps, qu'ils ne se sont aduisez de rōgner de ses ongles, & de choses semblables: mais il faut dire que tout ne leur est pas venu en memoire.

La reste qu'ils ont des Reliques de nostre Dame, est de son bagage. Premierement il y <sup>Une des choses mises de la vierge Marie.</sup> en vne chemise à Chartres, de laquelle on <sup>rie.</sup>

fait vne idole assez renommee, & à Aix en Allemagne vne autre. Je laisse là comment c'est qu'ils les ont peu auoir. Car c'est chose certaine, que les Apostres, & les vrais Chrestiens de leur temps, n'ont pas esté si badins, que de s'amuser à telles manigances, Mais qu'on regarde seulement la forme, & ie quitte le ieu, si on n'apperçoit à l'œil leur impudence. Quand on fait la monstre à Aix en Allemagne de la chemise que nous auons dit estre là : on montre au bout d'une perche, comme vne longue aube de Prestre. Or quand la vierge Marie auroit esté vne geante à grand peine eust elle porté vne si grande chemise. Et pour lui donner meilleur lustre, on porte quant & quant les chaufsettes sainct Ioseph, qui seroyent pour vn petit enfât ou vn nain. Le prouerbe dit qu'un menteur doit auoir bonne memoire, de peur de se couper par oubli. Ils ont mal gardé ceste reigle, quand ils n'ont pensé de faire meilleure proportion entre les chausses du mari, & la chemise de la femme. Qu'on aille maintenant baiser bien deuotement ces Reliques, lesquelles n'ont autre apparence de verité. ¶ De ses couurechefs, ie n'en sçai que deux : à Trier vn en l'Abbaye S. Maximin : à Lisio en Italie, vn autre, Mais ie voudroye qu'on aduifast de quelle toile ils sont, & si on les portoit de telle façon en ce temps-là au pays de Iudee. Je voudroye aussi qu'on fist comparaison de l'un à l'autre, pour voir comment ils s'entresemblēt,

*Les chaufsettes S. Ioseph.*

*Deux couurechefs de Marie.*

*S. fronteau.* ¶ A Boulongne ils en ont vn fronteau. Quel-

*à Cologne chez les Chartreux un des vestemens de l'abbé. l'un qu'il apellent Judas. l'autre qu'il apellent ipse gatarit et frontail.*

cun me demaudera, si ie pense que ce frondeau  
 soit vne chose controuuee. Ie respon, que i'en  
 estime autant que de sa ceinture, qui est à Prat, *Sa ceinture. †*  
 & de celle qui est à nostre Dame de môtserat.  
 Item, de sa pantoufle, qui est à S. Iaquerie: & vn  
 de ses souliers, qui est à S. Flour. Quand il n'y  
 auroit autre chose tout homme de moyenne  
 prudence sçait biẽ, que ce n'a pas esté la façon  
 des fideles, de ramasser ainsi chausses & soliers,  
 pour faire des Reliques: & que iamais il n'ẽ fut  
 fait mention, de plus de cinq cens ans apres la  
 mort de la vierge Marie. Qu'en faut-il dõc plus  
 arguer, comme si la chose estoit douteuse? mes  
 me ils ont voulu faire accroire à la S. vierge Ma  
 rie, qu'elle estoit fort curieuse à se parer & te  
 stonner. Car ils monstrent deux de ses pei- *Deux de*  
 gnes. L'vn à Rome, en l'eglise de S. Martin: & *ses peignes.*  
 l'autre à S. Iean le grand de Besançon, sans ceux  
 qui se pourroyent monstrier ailleurs. Si cela  
 n'est se moquer de la S. Vierge, ie n'enten point  
 que c'est de moquerie. Ils n'õt point aussi ou-  
 blié l'aneau de ses espoufailles. Car ils l'ont à *L'aneau de*  
 Peruse. Pource que maintenant la coustume *ses espou-*  
 est, que le mari donne vn aneau à sa femme en *failles.*  
 l'espoufant: ils ont imaginé qu'il se faisoit ainsi  
 adonc. Et sans en faire plus longue inquisitiõ,  
 ils ont deputed vn aneau à cest vsage, beau & ri-  
 che ne considerant point la pauureté en laquel  
 le a vescu la saincte Vierge. ¶ De ses robes, ils *Ses robes.*  
 en ont à Rome à S. Iean de Latran: Item, en  
 l'eglise saincte Barbe: Item, à saincte Marie  
 sus Minerue. Item, en l'eglise S. Blaise, & à S.

*† a. ologon. Eau. L'eglise de la cite. ...*  
*... de ses robes.*

Saluador en Hespagne, Pour le moins ils se disent en auoir des pieces. J'ai bien encores ouy nommer d'autres lieux, mais il ne m'en souuient. Pour mōstrer la fausseté en cest endroit, il ne faudroit que regarder la matiere. Car il leur a semblé auis, qu'il leur estoit aussi facile d'attribuer à la vierge Marie des vestemens à leur poste, que de vestir les images ainsi qu'ils les vestent.

*Des images  
de la Vier-  
ge Marie  
faites par  
S. Luc.*

Il reste à parler des images non point des communes, mais de celles qui sont en recommandation par dessus les autres, pour quelque singularité. Or ils font accroire à S. Luc, qu'il en peignit quatre à Rome, au lieu où est maintenant l'Eglise de sainte Marie, qu'ils appellēt Inuiolata. L'une se monstre là en vn oratoire: laquelle il fit (comme ils disent) à sa deuotion, avec l'aneau, duquel S. Ioseph l'auoit epousee. Il s'en monstre à Rome mesme: vne autre à sainte Marie la neufue, laquelle ils disent auoir esté faite ainsi par saint Luc en Troiade, & que depuis elle leur a esté apportee par vn Ange. Item, vne autre à sainte Marie Araceli, en telle forme qu'elle estoit aupres de la croix: Mais à saint Augustin ils se vantent d'auoir la principale: car c'est celle, si on les croit, que saint Luc portoit tousiours avecques soi, iusques à la faire enterrer en son sepulchre. Je vous prie, quel blaspheme, de faire d'un saint Euangeliste vn idolatre parfait? Et mesme quelle couleur ont-ils pour persuader que saint Luc ait esté peintre? Saint Paul le

*à la congne iours. L'eglise de Machabees on nom-  
mentre ne s'entend qu'il a. ent. Reglum 13. M. U.*



nomme bié medecin:mais du mestier de peintre,ie ne sçay où ils l'ont songé. Et quand ainsi seroit qu'il s'en fust meulé il est autant à presumer qu'il eust voulu peindre la vierge Marie, comme vn Iupiter ou vne Venus, ou quelque autre idole. Ce n'estoit pas la façon des Chrestiens, d'auoir des images:& n'a esté long tēps apres, iusques à ce que l'Eglise a esté corrompue de superstitions. D'autre part,tous les anglets du mōde sont pleins des images de la vierge Marie, qu'on dit qu'il a faites: comme à Cābray, & deçà & delà: mais en quelle forme? Il y a autant d'honesteté, comme qui voudroit pourtraire vne femme dissolue. Voila comment Dieu les a aueuglez, qu'ils nont eu consideration non plus que bestes brutes. Cōbien que ie ne m'estonne pas trop de ce qu'ils ont imputé à S. Luc d'auoir fait des images de la Vierge, veu qu'ils ont bien osé, imposer le sēblable au prophete Ieremie,tesmoin le Puis en Auuergne, Il seroit temps, ce croy-ie, que le poure monde ouurist les yeux vne fois pour voir ce qui est tant manifeste. ¶ Je laisse à par-  
Les pantoufles de lo-  
sēph.  
Ses os.
ler de saint Ioseph: dont les vns en ont des pantouffes, comme en l'Abbaye saint Simeō de Trier. Les autres ses chausses, comme nous auons desia dit:les autres ses ossemens. Il me suffit de l'exemple que i'ay allegué, pour decouurer la sottise qui y est.

Je mettray ici Saint Michel, afin qu'il face compagnie à la vierge Marie. On pensera que ie me gaudisse, en recitāt les Reliques d'vn An-

*Le braque-  
mart S. Mi-  
chel & son  
bouclier.*

ge: car les ioueurs de farce mesme s'en sont moquez. Mais les caffars n'ont pas laissé pourtant d'abuser tout à bon escient le poure peuple. Car à Carcassonne il se vantent d'en auoir des reliques, & pareillement à sainct Iulien de Tours au grand sainct Michel, qui est si bien frequenté de pelerins, on montre son braquemart qui est comme vn poignart à vsage de petit enfant & son bouclier de mesme, qui est comme la bossette d'vn mors de cheual, Il n'y a homme ni femme si simple qui ne puisse iuger quelle moquerie c'est. Mais pour ce que tels mensonges sont couverts sous ombre de deuotion, il semble auis que ce n'est point mal fait de se moquer de Dieu & de ses Anges. Ils repliqueront, que l'Escriture tesmoigne que S. Michel a combatu contre le diable. Mais s'il faloit veincre le diable à l'espee, il la faudroit plus forte & de meilleure pointe & de meilleur tranchant, que n'est pas ceste-là. Sont-ils si bestes, d'imaginer que ce soit vne guerre charnelle, qu'ont tant les anges que les fideles alençontre des diables, laquelle se demaine par glaue materiel? Mais c'est ce que i'ay dit du cōmencement: que le monde meritoit bien d'estre seduit en telle bestise: dautant qu'il estoit si peruers de conuoiter des idoles & marmousets pour adorer, au lieu de seruir au Dieu viuant.

Pour tenir ordre il nous faut maintenant raitter de sainct Iean Baptiste: lequel, selon l'histoire Euangelique, c'est à dire la verité de  
Dieu

Dieu apres auoir esté decolé fut enterré par ses disciples. Theodorite chroniqueur ancien de l'Eglise, raconte que son sepulchre estant en Sebaſte, ville de Syrie, fut ouuert par les Payens, quelque temps apres : & que ses os furent bruslez par iceux, & la cendre esparſe en l'air. Combien qu'Eusebe adiouſte, que quelques hommes de Ierusalem suruindrent là, & en prindrent en cachette quelque peu, qui fut porté en Antioche, & là enterré par Athanaſe en vne muraille. ¶ Touchant de la teste, Sozomenus vn autre Chroniqueur, dit qu'elle fut emportee par l'Empercur Theodose, aupres de la ville de Constantinople. Parquoy selon les histoires anciennes, tout le corps fut bruslé, excepté la teste : & tous les os & les cendres perdues, excepté quelque petite portion, que prindrent les Hermites de Ierusalem à la desrobee. Voyons maintenant ce qu'il s'en trouue. Ceux d'Amiens se glorifient d'auoir le visage : & en la masque qu'ils monstrent, il y a la marque d'vn coup de cousteau sur l'œil, qu'ils disent qu'Herodias luy donna. Mais ceux de saint Iean d'Angeli y contredisent, & monstrent la mesme partie. Quant au reste de la teste, le dessus depuis le front iulques au derriere, estoit à Rhodes : & est maintenant à Maltes, comme ie pense. Au moins les Commandeurs ont fait accroire que le Turc leur auoit rendu. Le derriere est à saint Iean de Nemours : sa ceruelle est à Noyan le Rantroux. Nonobstant

*Les os de S.  
Iean Bap<sup>t</sup>  
ste.*

*La teste.*

*Le visage  
de S. Iean  
avec les au-  
tres parties  
de sa teste.*

cela, ceux de S. Iean de Morienne ne laissent point d'auoir vne partie de la teste, la mâchoire ne laisse point à estre à Besançon à S. Iean le grand: il y en a vne autre partie à sainct Iean de Latran: à Paris, & à sainct Flour en Auergne, vn bout de l'oreille: à S. Saluador en Hespagne, le front: & des cheueux, il y en a aussi bien quelque lopin à Noyon, qui s'y monstre fort authentiquement: il y en a semblablement vne partie à Luques, ie ne sçay de quel endroit. Tout cela est il fait? Qu'on aille à Rome, & au Monastere de sainct Syluestre, & onorra dire, Voici la teste de sainct Ieã Baptiste. Les Poetes feignent qu'il y auoit autresfois vn Roy en Hespagne, nommé Gerion, lequel auoit trois testes: si nos forgeurs de Reliques en pouuoient autant dire de S. Iean Baptiste, cela leur viendroit bien à poinct, pour leur aider à mentir: mais puis que ceste fable n'a point lieu, comment s'excuseront ils? Ie ne les veux point presser de si pres, que de leur demander comment la teste s'est ainsi deschiquetee pour estre departie en tant de lieux & si diuers, ne commēt c'est qu'ils l'ont eüe de Constantino-nople: seulement ie di qu'il faudroit que sainct Iean eust esté vn monstre, ou que ce sont abuseurs effrontés, de monstrier tant de pieces de sa teste.

*Le bras d  
S. Iean.*

Qui plus est ceux de Sene se vantent d'en auoir le bras: ce qui est repugnant, comme nous auons dit, à toutes les hystoires anciennes. Et neantmoins cest abus non seulement est souf-  
fert

fert , mais aufsi approuué : comme rien ne fe trouue mauuais au royaume de l'Antechrift, moyennant qu'il entretienne le peuple en fuperftition. ¶ Or ils ont controuué vne autre fable : c'eft, que quand le corps fut brulé que le doigt dont il auoit mōſtré noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, demeura entier, fans eſtre violé. Le doigt de  
quoi S. Jean  
moſtra Ie-  
ſus Chriſt. Cela non ſeulement n'eſt pas conforme aux hiftoires anciennes, mais meſme il ſe peut aiſément redarguer par icelles : car Euſebe & Theodorite, nommément diſent que le corps eſtoit deſia reduit en os, quand les Payens le rauirent. Et n'euffent eu garde d'oublier vn tel miracle, s'il en euſt eſté quelque choſe: car ils ne ſont autrement que trop curieux à en raconter, meſme de friuoles. Toutesſois, encores qu'ainſi fuſt, oyons vn petit où eſt ce doigt. A Befançon en l'eglife ſainct Iean le grand il y en a vn, à Thoulouſe vn autre, à Lyon vn autre, à Bourges vn autre, à Flourence vn autre, à ſainct Iean des Auentures pres Maſcon, vn autre. Je ne di mot là deſſus, ſinon que ie prie les Lecteurs de ne ſe point endurcir à lencontre d'vn aduertiffement ſi clair & ſi certain, & ne point fermer les yeux à vne telle clarté, pour touſiours ſe laiſſer ſeduire, comme en tenebres. Si c'eſtoient ioueürs de paſſe-paſſe, qui nous eſblouiſſent les yeux, tellement qu'il nous ſemblait auis quil y en euſt fix, encore aurions nous ceſt auis de craindre d'eſtre abuſés. Or ici, il n'y a nulle ſubtilité: il eſt ſeulement que-

stion si nous voulons croire que le doigt de saint Iean soit à Florence, & qu'il soit autre part en cinq lieux: autant de Lyon & de Bourges, & des autres, ou pour le dire plus brief, si nous voulons croire que six doigts ne soyent qu'un, & qu'un seul soit six. Je ne parle sinon de ce qui est venu à ma notice. Je ne doute pas que si on enqueroit plus diligemment qu'il ne s'en trouuast encores vne demie douzeine ailleurs. Et de la teste, qu'il ne s'en trouuast encores des pieces, qui monteroyent bien la grosseur d'une teste de bœuf, voire outre ce que j'en ai dit. ¶ Or de peur de ne rien laisser derriere, ils ont aussi bien fait semblant d'auoir les cendres: dont il y en a vne partie à Genes, l'autre partie à Rome en l'eglise saint Iean de Latran. Or auons-nous veu que la pluspart auoit esté iettee en l'air toutesfois ils ne laissent point d'en auoir, comme ils disent, vne bonne portion, & principalement à Genes.

*Des cendres  
du corps de  
S. Iean.*

*Un des sou-  
liers de S.  
Iean Ba-  
piste.*

Restent maintenant, apres le corps, les autres appartenances: comme vn soulier, qui est aux Chartreux de Paris: lequel fut desrobbe, il y a enuiron douze ou treize ans mais incontinent il s'en retrouua vn autre de nouveau. Et de fait, tant que l'enge des courdonniers soit faillie, iamais ils n'auront faite de telles Reliques. ¶ A Rome à saint Iean de Latran, ils se vantent d'auoir sa haire: de laquelle il n'est fait nulle mention en l'Euangile, sinon pource qu'il est là parlé qu'il estoit vestu

vestu de poils de chameau, ils veulent conuertir vne robbe en haire. ¶ Là mesme ils disent qu'ils ont l'autel, sur lequel il prioit au deL'autel du desert. fert, comme si de ce temps-là on eust fait des autels à tous propos, & en chacun lieu. C'est merueilles qu'ils ne lui font accroire qu'il ait chanté Messe. ¶ En Auignon est l'espee, deL'espee. laquelle il fut decolé: & à Aix en Allemagne le linceul, lequel fut estendu sous lui. Je vouLe linceul. droy' bien sçauoir comment le bourreau estoit si gracieux, que de lui tapisser le paué de la prison, quand il le vouloit faire mourir. N'est-ce pas vne sottise chose de controuuer cela? Mais encore, comment l'vn & l'autre font ils venus entre leurs mains? Pensez vous qu'il est bien vrai-semblable, que celui qui le mit à mort, fust-il vn gendarme, ou vn bourreau, donnaist le linceul & son espee, pour en faire vne Relique? Puis qu'ils vouloyent faire vne telle garniture de toutes pieces, ils ont failli de laisser le couteau d'Herodias, dont elle frappa l'œil: tout le sang qui fut respandu, & mesme son sepulchre. Mais ie pourroy' bien aussi errer: car ie ne sçai pas si toutes ces bagues sont autre part.

C'est maintenant aux Apostres d'auoir leur tour: mais pource que la multitude pourroit engendrer confusion, si ie les mettoy' tous ensemble: nous prendrons saint Pierre & saint Paul à part & puis nous parlerōs des autres. Leurs corps sont à Rome la moitié enLe corps de s. Pierre & saint Paul l'eglise de saint Pierre, & l'autre moitié àà Rome.

sainct Paul. Et disent que sainct Siluestre les pesa, pour les distribuer ainsi en egales portions. Les deux testes sont aussi à Rome à sainct Iean de Latran<sup>t</sup>: combien qu'en la mesme eglise il y a vne dent de sainct Pierre à part. Apres tout cela, on ne laisse point d'en auoir des os par tout. Comme, à Poitiers on a la maschoire avec la barbe: à Trier plusieurs os de l'vn & de l'autre: à Argenton en Berri vne espaule de sainct Paul. Et quand seroit-ce fait? Car par tout où il y a eglise qui porte leurs noms, il y en a des Reliques. Si on demande, Quelles? Qu'on se souuiene de la ceruelle sainct Pierre, dont i'ay parlé, qui estoit au grand autel de ceste ville. Tout ainsi qu'on trouua que c'estoit vne pierre de pōce, ainsi trouueroit-on beaucoup d'os de cheuaux ou de chiens, qu'on attribue à ces deux Apostres.

*La maschoire avec la barbe de S. Pierre. Une des es-paules de S. Paul.*

Avec les corps il y a suite. A sainct Saluador en Hespagne ils en ont vne pantoufle: de la forme & de la matiere ie n'en puis respondre, mais il est bien à presumer que c'est vne semblable marchandise que celle qu'ils ont à Poitiers: lesquelles sont d'vn satin broché d'or. Voila comment on le fait braue apres sa mort, pour le recompenser de la poureté qu'il a euë sa vie durât. Pource que les Euesques de maintenant sont ainsi mignons, quand ils se mettent en leur pontificat, il leur semble aduis que ce seroit deroguer à la dignité des Apostres, si on ne leur en faisoit autant. Or les

*Les pantoufles de S. Pierre.*

*+ on montre un tite de ce saint dans l'eglise peintres de st pantalon a cologne.*



peintres peuuent bien contrefaire des mar-  
moufets à leur plaisir, les dorant & ornant de-  
puis la teste iufques aux pieds: puis apres leur  
impofer le nom de faint Pierre ou de faint  
Paul. Mais on ſçait quel a eſté leur eſtat pen-  
dant qu'ils ont veſcu en ce monde, & qu'ils  
n'ont eu autres accouſtrements que de po-  
ures gens. Il y a auſſi bien à Rome la  
chere epiſcopale de faint Pierre, avec ſa cha-  
ſuble. Comme ſi de ce temps-là les Eueſ-  
ques euſſent eu des thrones pour ſ'afſeoir.  
Mais leur office eſtoit d'enſeigner, de conſo-  
ler, d'exhorter en public & en particulier, &  
monſtrer exemple de vraye humilité à leur  
troupeau: non point de faire des idoles, com-  
me font ceux de maintenant. Quant eſt de  
ſa chaſuble, la façon n'eſtoit point encores  
venue de ſe deſguiſer: car on ne iouoit point  
des farces en l'Egliſe, comme on fait à pre-  
ſent. Ainſi, pour prouuer que faint Pierre  
euſt vne chaſuble, il faudroit premierement  
monſtrer qu'il auroit fait du baſteleur, com-  
me font nos preſtres de maintenant, en vou-  
lant ſeruir à Dieu. Il eſt bien vrai qu'ils lui  
pouuoÿent bien donner vne chaſuble, quãd ils  
lui ont aſſigné vn autel: mais autant a de cou-  
leur l'vn comme l'autre. On ſçait quelles Meſ-  
ſes on chãtoit alors. Les Apoſtres ont celebré  
de leur tẽps ſimplement la Cene de noſtre Sei-  
gneur: à laquelle il n'eſt point meſtier d'auoir  
vn autel. De la Meſſe, on ne ſça uoit encore  
quelle beſte c'eſtoit: & ne l'a on pas ſceu long

*La chaire  
epiſcopale  
de S. Pierre  
avec ſa cha-  
ſuble.*

*Son autel  
pour dire la  
Meſſe.*

tēps apres. On void bien dōques, que quād ils ont inuēté leurs Reliques, ils ne se doutoyent point de iamais auoir contredifans: veu qu'ils ont ainsi osé impudēment mētir à bride auallee. Cōbien que de cest autel ils ne cōuiennent point entr'eux: car ceux de Rome afferment qu'ils l'ōt, & ceux de Pise le mōstrent aussi biē aux fauxbourgs tirās vers la mer. ¶ Pour faire leur profit de tout, ils n'ont point oublié le

*Le cousteau  
de Mal-  
chus.  
La croisse S.  
Pierre.*

cousteau, duquel Malchus eut l'oreille couppee: cōme si c'estoit vn ioyau digne de mettre en Relique. ¶ L'auoye oublié sa croisse, laquelle se monstre à sainct Estienne des Grecs à Paris: de laquelle il faut estimer autant que de l'autel, ou de la chasuble, car c'est vne mesme raison.

*Le bourdon.*

Il y a vn petit plus d'apparence à son bourdō: car il est bien à presumer qu'il pouuoit estre armé de tel bastō allāt par les chāps. Mais ils gastent tout, de ne se pouuoir accorder: car ceux de Cologne se font forts de l'auoir, & ceux de Trier semblablemēt. Ainsi, en demētāt l'vn l'autre, ils dōnent bien occasion qu'on n'adiouste nulle foy à tous deux. ¶ Je laisse de

*La chaine  
de S. Paul.*

parler de la chaine de S. Paul, dont il fut lié, laquelle se monstre à Rome en son eglise: item,

*Le pillier  
sur lequel  
S. Pierre  
fut marty-  
rizé.*

du pillier, sur lequel S. Pierre fut martyrizé, lequel est à S. Anastase. Je laisse seulement à pēfer aux lecteurs, d'où c'est que ceste chaine a esté prise, pour en faire vne Relique: item, assauoir si en ce temps-là on executoit les hommes sur des pilliers.

Nous

Nous traiterons en commun de tous les autres Apostres, pour auoir plustost fait. Et Les corps des autres Apostres. premierement nous raconterons où il y en a des corps entiers, afin qu'en faisant conferéce de l'un à l'autre, on iuge quel arrest on peut prendre sur leur dire. Chacū sçait que la ville de Thoulouse en pense auoir six: asçauoir, S. Iaques le maieur, sainct André, sainct Iaques le mineur, S. Philippe, S. Simon & sainct Iude. A Padouë est le corps S. Mathias, à Salerne le corps sainct Matthieu, à Orconne celui de S. Thomas, au royaume de Naples celui de S. Barthelemi. Aduisons maintenant lesquels ont deux corps ou trois. Sainct André à vn second corps à Melphe: sainct Philippe & sainct Iaques le mineur, chacun aussi vn autre à Rome, ad sanctos Apostolos: sainct Simon & S. Iude aussi bien à Rome en l'eglise sainct Pierre: sainct Barthelemi à Rome en son Eglise. En voila desia six, qui ont deux corps chacun. Et encore de superabondant, la peau de sainct Barthelemi est à Pise. Trois corps de S. Mathias. Toutesfois sainct Mathias a emporté tous les autres: car il a vn corps à Rome à saincte Marie la maior, & le troisieme à Trier. Outre cela encorcs a-il vne teste à part, & vn bras à part à Rome mesme. Il est vrai que les lopins, qui sont de S. André ça & là recompensent à demi: car à Rome en l'eglise sainct Pierre il a vne teste, en l'eglise S. Chrysostome il a vne espaule, à S. Eustace vne coste, & au sainct Esprit vn bras, à sainct Blaise ie ne sçai quelle autre partie. A Aix en

*La peau S.  
Barthelemi*

Prouëce vn pied. Qui cōioindroit cela ensemble, ce seroit tantost pour en faire deux quartiers, moyennant qu'õ les peust bien proportionner. Or comme S. Barthelemi a laissé la peau à Pise, aussi y a-il vne main. A Trier il y en-a ie ne sçai quel mēbre: à Freius vn doigt, à Rome en l'eglise saincte Barbe, d'autres reliques. Ainsi, encore n'est-il point des plus pures, car les autres n'en ont pas tant: toutefois chacun en a encores quelque lopin. Comme S. Philippe à vn pied à Rome Ad sanctos Apostolos, & à saincte Barbe ie ne sçai quelles reliques. Item plus à Trier. En ces deux dernieres eglises, il a semblablement saint Iaques pour compagnon, lequel a pareillement vne teste en l'eglise S. Pierre, & vn bras à S. Grifogone, & vn autre Ad sanctos Apostolos, saint Matthieu, & S. Thomas font demeurez les plus pures. Car le premier avec son corps n'a sinon quelques os: à Trier, vn bras: à Rome à S. Marcel, & à saint Nicolas vne teste, sinõ que par auēture il m'en soit échappé quelque chose, ce qui se pourroit bien faire. Car en tel abyfme, qui n'y seroit confus? Pource qu'ils trouuent en leurs chroniques, que le corps saint Jean l'Euangeliste, s'esuanouit incontinent apres qu'on l'eut mis en la fosse: ils n'ont peu produire de ses ossemens. Mais pour suppleer ce defaut, ils se sont ruez sur son bagage. Et premierement ils se sont aduisez du calice, auquel il beut la poison, estant condamné par Domitian.

*Le calice de  
S. Jean l'E-  
uangeliste.*

Mais

Mais pour ce que deux l'ont voulu auoir, il nous faut croire ou ce que disent les alchymistes de leur multiplication, ou que ceux-ci avec leur calice, se sont moquez du monde. L'un est à Bolongne, & l'autre à Rome à sainct Iean de Latran. Ils ont puis apres controuué son Son hoqueton & sa chaine, avec l'oratoire. hoqueton, & vne chaine dont il estoit lié quand on l'amena prisonnier d'Ephese: avec l'oratoire, où il souloit prier estât en la prison, le voudroi biẽ sçauoir s'il auoit lors menufiers à loage pour lui faire des oratoires: item, quelle familiarité auoyent les Chrestiens avec sa garde, pour retirer sa chaine, & en faire vne relique? Ces moqueries sont trop sottes, & fust ce pour abuser les petis enfans. Mais le ioyau le plus ferial est des douze peignes des Les douze peignes des Apostres. Apostres, qu'on monstre à nostre Dame de l'isle sus Lion. Je pense bien qu'ils ont esté du commencement là mis, pour faire accroire qu'ils estoient aux douze Pers de Frâce, mais depuis leur dignité s'est accreuë, & sont deuenus Apostoliques.

Il nous faut dorese nauant despecher, ou autrement iamais nous ne sortirons de ceste forest. Nous reciterõs donc en bref les reliques qu'on a des Saincts, qui ont esté du tẽps que nostre Seigneur Iesus Christ viuoit: puis consequẽment des Martyrs anciens, & des autres Saincts. Sur cela les Lecteurs auront à iuger, quelle estime ils en deurot auoir. ¶ Saincte Anne mere de la vierge Marie a l'un de ses corps Deux corps de S. Anne. à Apt en Prouence, l'autre à nostre Dame de

l'isse à Lion. Outre cela, elle a vne teste à Trier, l'autre à Iuren en Iullet, l'autre en Turinge en vne ville nommee de son nom. Je laisse les pieces qui sont en plus de cent lieux: & entre autres il me souuient que i'en ai baïsé vne partie en l'bbaye d'Orcaps près de Noyon, dont on fait grand festin. Finalement, elle a vn de ses bras à Rome en l'eglise sainct Paul. Qu'on prene fondement là dessus, si on peut.

*Trois corps  
de Lazare.*

Il y a puis apres le Lazare, & la Magdeleine sa sœur, Touchât de lui, il n'a que trois corps, que ie sçache: l'vn est à Marseille, l'autre à Authun, le troisieme à Aualõ. Il est vrai que ceux d'Authun en ont eu gros proces à l'encontre de ceux d'Aualon. Mais apres auoir beaucoup despendu d'argent d'vn costé & d'autre: ils ont tous deux gagné leur cause pour le moins ils sont demourez en possessiõ de titre. Pource que la Magdeleine estoit femme, il falloit qu'elle fut inferieure a son frere: pourtant elle n'a eu que deux corps, dont l'vn est à Vezelé presd'Auxerre, & l'autre, qui est de plus grand renom à sainct Maximin en Prouence: là où la teste est à part, avec son Noli me tangere: qui est vn lopin de cire, qu'on pense estre la marque que nostre Seigneur Iesus Christ lui fit par despit pource qu'il estoit marri qu'elle le vouloit toucher. Je ne di pas les reliques qui en sont dispersees par tout le monde, tant de ces os, que de ses cheueux. Qui voudroit auoir certitude de tout cela, il s'enquerroit pour le pre-

*Deux corps  
de la Magdeleine.*

le premier, afçauoir ſi le Lazare & ſes deux ſœurs, Marte & Magdeleine, ne ſont iamais venus en France pŕeſcher. Car en liſant les hiſtoires anciennes, & en iugeant du tout avec raiſon, on voit euidentement que c'eſt la plus ſotte fable du monde : & laquelle a autant d'apparence, que ſi on diſoit que les nuees ſont peaux de veau, & neantmoins ce ſont les plus certaines reliques qu'õ ait, mais encore qu'ainſi fuſt, il ſuffiſoit d'abuſer d'vn corps en idolatrie, ſans faire d'vn Diable, deux ou trois.

Ils ont auſſi bien canonifé celui qui perça le coſté de noſtre Seigneur en la croix, & l'õt appellé S. Longin. Apres l'auoir ainſi baptizé, ils lui ont donné deux corps, dont l'vn eſt à *Deux corps de S. Longin.* Mátouë, & l'autre à noſtre Dame de l'Isle pres Lion. ¶ Ils ont fait le ſemblable des Sages qui *Des Sages qui adorent Ieſus Chriſt. Mat. 2.* vindrent adorer noſtre Seigneur Ieſus apres ſa natiuité. Et premierement, ils l'õt déterminé du nõbre, diſans qu'ils n'eſtoyēt que trois. Or l'Euangile ne dit pas combien ils eſtoyēt : & aucuns des Docteurs anciens ont dit, qu'ils eſtoyent quatorze : comme celui qui a eſcrit le commentaire imparfait ſur S. Matthieu, qu'on intitule de Chryſoſtome. Apres, au lieu que l'Euangile les dit Philoſophes, ils en ont fait des rois à la haſte, ſans pays & ſans ſujets. Finalement ils les ont baptizez, donnant à l'vn nom Balthaſar, à l'autre Melchior, & à l'autre Gaſpar. Or encor' que nous leur concedions toutes leurs fables, ainſi friuoles

*Matt. 2.* qu'elles sont, il est certain que les sages retournerent au pays d'Orient. Car la saincte escriture le dit, & ne peut on dire autre chose sinon qu'ils moururent là. Qui est-ce qui les en a transportez depuis? Et qui est-ce qui les cognoissoit, pour les marquer, afin de faire ainsi des reliques de leur corps? mais ie m'en deportte, dautant que c'est folie à moi de redarguer des moqueries tant euidentes. Seulement ie di, qu'il faut que ceux de Cologne, & ceux de Milan se combattent à qui les aura: Car tous deux pretendent ensemble de les auoir: ce qui ne se peut faire. Quand leur proces sera vuidé, lors nous aduiserons qu'il sera de faire.

*Les corps  
des sages en  
deux lieux.*

*Le corps S.  
Denys en  
deux lieux.  
Ratisbone  
ou Reges-  
bourg.*

Entre les Martyrs anciens, S. Denys est des plus celebres: Car on le tient pour vn des disciples des Apostres, & le premier Euangeliste de France. A cause de ceste dignité, on a de ses reliques en plusieurs lieux. Toutesfois cōme l'on dit, le corps est demeuré entier seulement en deux lieux: à sainct Denis en France, & à Regesbourg en Allemagne. Pource que les François maintenoient de l'auoir ceux de Regesbourg en esmeurent le proces à Rome, il y a enuiron cent ans, & le corps leur fut adiugé par sentence diffinitive, present l'Ambassadeur de France, dont ils ont belle Bulle. Qui diroit à sainct Denis pres Paris, que le corps n'est point là, il seroit lapidé. Quiconque voudra contre dire, qu'il ne soit à Regesbourg, sera tenu pour heretique, dautant qu'il  
fera



fera rebelle au sainct siege Apostolique. Ainsi le plus expedient sera de ne s'entremettre point en leur querelles. Qu'ils se creuent les yeux les vns aux autres s'ils veulent, & en ce faisant qu'ils ne profitent de rien : sinon pour descouvir que tout leur cas gist en mensonge.

De sainct Estienne ils en ont tellement parti le corps, qu'il est entier à Rome en s<sup>o</sup> Eglise: le chef en Arles, & des os on en a en plus deux cens lieux. Mais pour monstrier qu'ils sont des adherens de ceux qui l'ont meurtri, ils ont canonisé les pierres dont il a esté lapidé. On demandera où c'est qu'on les a peu trouuer, & comment ils les ont eues, de quelles mains, & par quel moyen. Je respon brièvement, que ceste demande est folle : car on sçait bien qu'on trouue par tout des cailloux, tellement que la voiture n'en couste gueres. A Florence, en Arles, aux Augustins, au Vigan en Languedoc, on en monstre. Celui qui voudra se fermer les yeux & l'entendement, croira que ce sont les propres pierres, d<sup>o</sup>t S. Estienne fut lapidé. Celui qui voudra vn peu considerer s'ẽ moquera. Et de fait les Carmes de Poitiers en ont bien trouué depuis quatorze ans auquel ils ont assigné l'office de deliurer les femmes, lesquelles sont en travail d'enfant. Les Iacopins auxquels on auoit desrobbe vne *Une costi de S. Marguerite.* costi de S. Marguerite seruant à cest vsage, leur en ont fait grande noise, crians contre leurs abus, mais en la fin ils ont gaigné en te-

*on voit, on voit d'oit a Ste Cordule a Cologne.*

nant bon.

*Matt. 2.*  
*Reliques des Innocentes.*  
 I'auoye quasi deliberé de ne parler des Innocens pource que quand i'en auoye assemblé vne armee, ils repliqueront tousiours, que cela ne contreuient point à l'histoire, d'autant que le nombre n'en est point diffini. Je laisse donc à parler de la multitude. Seulement que on note qu'il y en a en toutes les regions du monde. Je demande maintenant comment c'est qu'on a trouué leurs sepulchres si long temps apres, veu qu'on ne les tenoit point pour saincts quand Herode les fit mourir. Apres, quand c'est qu'on les a apportez. Ils ne me peuent respondre autre chose, sinon que ç'a esté cinq ou six ans apres leur mort. Je m'en rapporte aux plus pures idiots qu'on pourra trouuer, si on doit adiouster foi à des choses tant absurdes. Apres encore qu'il s'en fut trouué par fortune quelcun, comme se pouuoit-il faire qu'on en apportast plusieurs corps en France, en Alemagne, en Italie pour les distribuer en des villes tant eslongnees l'vne de l'autre? Je laisse donc ceste fausseté pour conuaincue du tout. †

Pourtant que sainct Laurens est du nombre des anciens Martyrs, nous lui donnerons ici son lieu. Je ne sçay point que son corps soit en plus d'un lieu, c'est assauoir à Rome en l'Eglise dedice de son nō. Il est vray qu'il y a puis apres vn vaisseau de sa chair grillée. Itē, deux fioles pleines, l'vne de son sang, & l'autre de sa graisse. Itē en l'Eglise furnōmee Palisperne

† on en a fait un enlier, & d'autres de son cordelier.

son bras & de ses os, & à S. Syluestre d'autres Reliques. Mais si on vouloit amasser tous les ossemens qui s'en monstrent seulement en France il y en auroit pour former deux corps au long & au large ¶ Il y a puis apres la grille, sur laquelle il fut roüti : combien que l'Eglise qu'on surnõme Palisperne se vante d'en auoir vne piece. Or pour la grille, encores la laisseroy-ie passer: mais ils ont d'autres Reliques trop feriales, desquelles il ne m'est point licite de me taire: cõme des charbons, qu'on monstre à S. Eustace, Item vne seruiette, dont l'Ange torcha son corps. Puis qu'ils ont prins le loisir de songer telles resueries, pour abuser le monde, que ceux qui verront cest aduertissement prẽnent aussi loisir de penser à eux pour se garder de n'estre pl<sup>9</sup> ainsi moquez. ¶ D'vne mesme forge est sortie sa tunique, qu'õ monstre à Rome mesme en l'Eglise saincte Barbe. Pource qu'ils ont ouy dire, que Sainct Laurens estoit Diacre: ils ont pensẽ qu'il deuoit auoir les mesmes accoustremens, dont le u<sup>r</sup> Diacres se desguisent en iouant leur personage à la Messe: mais c'estoit bien vn autre office de ce temps là en l'Eglise Chrestienne, que ce n'est à present en la papauté. C'estoyẽt les cõmis, ou deputez à distribuer les aumosnes, & nõ point basteleurs pour iouër des farces. Ainsi ils n'auoyẽt que faire de tuniques ne dalmatiques, ni autres habits de fols pour se desguiser. Nous adiouterons à saint Laurens, saint Geruais & S. Protais

*Autres reliques dudit Saint.*

*La grille*

*Des charbons.*

*Une seruiette.*

*Sa tunique.*

*L'office de diacres.*

desquels le sepulchre fut trouué à Milan du temps de fainct Ambroise comme lui-mesme le testifie: pareillement fainct Hierosme. fainct Augustin, & plusieurs autres. Et ainsi, la

*Trois corps de S. Geruais & S. Pratais.*

ville de Milan maintient qu'elle en a encores les corps. Nonobstant cela, ils sont à Brisac en Alemagne, & à Besançon en l'eglise parochiale de fainct Pierre: sans les pieces infinies qui sont esparfes en diuerses eglises: tellemēt qu'il faut necessairement que chacun ait eu quatre corps pour le moins, ou qu'o iette aux champs tous les os qui s'en montrent à faulses enseignes.

*Quatre corps de S. Sebastien.*

Pource qu'ils ont donné à fainct Sebastien l'office de guerir de la peste, cela a fait qu'il a esté plus requis, & que chacun a plus appeté de l'auoir. Ce credit l'a fait multiplier en quatre corps entiers: dōt l'vn est à Rome à fainct

*Deux testes d'icelui.*

Laurens, l'autre à Soissons: le troisieme à Piliigni pres Nantes, le quatrieme pres de Narbone, au lieu de sa natiuité. En outre, il a deux testes: l'vne à fainct Pierre de Rome, & l'autre

*Quatre de ses bras.*

aux Iacopins de Thoulouse. Il est vrai qu'elles sont creuses, si on s'en rapporte aux Cordeliers d'Angers: lesquels se disent en auoir la ceruelle, Item plus, les Iacopins d'Angers en ont vn bras, il y en a vn autre à fainct Sernin de Thoulouse, vn autre à la Case-Dieu en Auergne, & vn autre à Mombrison en Forest, sans les menus lopins qui en sont en plusieurs eglises. Mais quand on aura bien contrepesé, qu'on deuine où est le corps de fainct Sebastien.

stien. Mesmes ils n'ont pas esté contens de tout cela, s'ils ne faisoient aussi bien des reliques des fleches dont il fut tiré: desquelles ils en monstrent vn à Lambesc en Prouence, vne à Poitiers aux Augustins, & les autres par ci, par là. Par cela void-on biē qu'ils ont pensé de ne iamais rendre conte de leurs tromperies.

*Les fleches  
dont il fut  
tiré.*

Vne semblable raison a vallu à S. Antoine pour lui multiplier ses reliques: car dautant que c'est vn sainct colere & dangereux, comme ils le feignent, lequel brusle ceux à qui il se courrouce: par ceste opinion il se fait craindre & redouter. La crainte a engendré deuotion, laquelle a aiguisé l'appetit, pour faire desirer d'auoir son corps, à cause du profit.

Parquoi, la ville d'Arles en a eu grand combat, & long, contre les Antoniens de Vien-

*Deux corps  
de S. An-  
toine.*

nois: mais l'issue n'en a esté autre qu'elle a accoustumé d'estre en telle matiere: c'est à dire, que tout est demeuré en confus: car si on vouloit liquider la verité, nulle des parties n'auroit bonne cause. Avec ces deux corps il a

*Autres reliques du  
dict Saint.*

vn genoüil aux Augustins d'Albi: à Bourg, à Mascon, à Diion, à Chalons, à Ouroux, à Besançon, des reliques de diuers membres: sans ce qu'en portent les Questeurs, qui n'est point petite quantité. Voila que c'est d'auoir le bruit d'estre mauuais: car sans cela le bon sainct fust demeuré en sa fosse ou en quelque coing, sans qu'on en eust tenu conte.

*Deux corps  
de S. Petronelle.*

L'auoye oublié saincte Petronelle la fille de saint Pierre, laquelle a son corps entier à

Rome en l'eglise de son pere : item plus des reliques à part à saincte Barbe : mais elle ne laisse point pourtant d'en auoir vn autre au Mans, au conuent des Iacopins : lequel est là tenu en grande solennité pource qu'il guerit des fieures. ¶ Dautant qu'il y a eu plusieurs

*Plusieurs  
corps de S.  
Susanne.*

sainctes nommees Susannes, ie ne sçai pas bonnement si leur intention a esté de redoubler le corps d'une: mais tant y a qu'il y a vn corps de saincte Susanne à Rome en l'eglise dedice de son Nom, & vn autre à Thoulouse. ¶ Sain-

*Le corps S.  
Heleine en-  
tier.  
La reste.*

cte Heleine n'a pas esté si heureuse : car outre son corps qui est à Venise, elle n'a gagné de superabondât qu'une teste, laquelle est à saint Gerioen de Cologne. ¶ Saincte Ursule l'a surmontee en ceste partie: son corps premie-

rement est à saint Jean d'Angeli : elle a puis apres vne teste à Cologne, vne portion aux Iacopins du Mans, vne autre aux Iacopins de Tours, l'autre à Bergerat. De ses compagnes,

*Reliques  
des onze mil  
le vierges.*

qu'on appelle Les onze mille vierges, on en a bien peu auoir par tout. Et de fait, ils se sont bien aidés de cela, pour oser mentir plus librement: car outre cent charretees d'ossements, qui sont à Cologne: il n'y a à grand' peine ville en toute l'Europe : qui n'en soit rempree, ou en vne eglise, ou en plusieurs.

Si i'accommençoye à faire les monstres des Sainctes vulgaires, i'entreroye en vne forest, dont ie ne trouueroye iamais issue : parquoy ie me contenterai d'alleguer quelques exemples en passant, dont on pourra faire

iu ge-

iugement de tout le reste. A Poitiers il y a deux eglises qui se combatent du corps de S. Hilaire : assauoir les Chanoines de son eglise, & les Moines de la Selle, Le proces en est pendant au crochet, iusques à ce qu'on en face visitatiō. Cependant les idolatres seront contrains d'adorer deux corps d'vn homme. les fideles laisseront reposer le corps, où qu'il soit sans s'en soucier. ¶ De S. Honorat, son corps est en Arles, & aussi bien à l'Isle de Lyrins, pres Antibou. ¶ S. Giles à l'vn de ses corps à Thoulouise, & l'autre à vne ville de Languedoc, laquelle porte son nom. ¶ Sainct Guillaume est en vne Abbaye de Languedoc, nommee S. Guillaume du desert : & en vne ville d'Anssoy, nommee Ecriché, avec la teste à part : combien qu'il ait vne autre teste au fauxbourg de Turen en Iullet, en l'Abbaye des Guillermites. ¶ Que dirai-je de sainct Saphorin, ou Simphorien, lequel est en tāt de lieux en corps & en os ? Pareillement de sainct Loup, qui est à Aufferre, à Senes, à Lyon, & faisoit-on accroire qu'il estoit à Geneue. Autant de sainct Ferreol, qui est tout entier à Vses en Languedoc, & à Briuede en Auuergne. Au moins qu'ils fissent quelques bonnes transactions ensemble, pour ne point tant descouurer leurs mensonges, comme ont fait les Chanoines de Trier avec ceux du Liege, touchant la teste de Sainct Lambert, car ils composé à quelque somme d'argent, pour l'interet des offrâdes, de ne la monstrer publiquemēt, de peur qu'on

*Deux corps  
de S. Hilaire  
re.*

*Composition  
touchant la  
teste S. Lamb  
bert.*

ne s'estonnast de la voir en deux villes tant voisines. Mais c'est ce que i'ay dit du commencement, ils n'ont point pensé d'auoir iamais vn contreroleur, qui ofast ouurir la bouche pour remonstrier leur impudence.

On me pourroit demander comment ces bastisseurs de reliques, veu qu'ils ont ainsi amassé sans propos tout ce qui leur venoit en la teste, & en soufflant ont forgé tout ce qu'il leur plaisoit, ont laissé derriere les choses notables du vieil Testament. A cela ie ne scauroye que respondre, sinon qu'ils les ont mesprisees, pource qu'ils n'esperoyent point d'en auoir grand profit. Combien qu'ils ne les ont du tout oubliees: car à Rome ils se disent auoir des os d'Abraham, d'Isaac, & de Iacob à

*Des os d'Abraham, d'Isaac, & de Iacob. L'arche de l'alliance & la verge d'Aaron.*

faincte Marie supra Mineruam. A sainct Iean de Latran ils se vantent d'auoir l'Arche de l'alliance, avec la verge d'Aaron: & neantmoins ceste verge est aussi bien à la faincte chapelle de Paris, & ceux de sainct Saluator en Hespagne en ont quelque piece.† Outre cela, ceux de Bordeaux maintienēt que la verge de sainct Martial, qui se monstre là en l'eglise de sainct Seuerin, est celle mesme d'Aaron. Il semble aduis qu'ils ayent voulu faire miracle nouveau, à l'enuie de Dieu: car comme ceste verge fut conuertie en serpent par la vertu d'icelui: aussi maintenant ils l'ont conuertie en trois verges. Il peut bien estre qu'ils ont beaucoup d'autres manicles de l'ancien Testament: mais il suffit d'en auoir touché ce

mot

† Les os d'Abraham, d'Isaac, & de Iacob, sont en l'eglise de Latran.



mot là, pour monstrier qu'ils se sont portés aussi loyalement en c'est endroit qu'en tout le reste.

Je prie maintenant le Lecteur d'auoir souuenance de ce que i'ai dit du commencement: c'est, que ie n'ai pas eu des commissaires pour visiter les sacristies de tous les pays, dont i'ai fait par ci dessus mention. Pourtant il ne faut point prendre ce que i'ai dit des Reliques, cōme vn registre ou inuentaie entier, de ce qui s'en pourroit trouuer. Je n'ai nommé d'Allemagne qu'environ demie douzaine de villes: ie n'en ai nommé d'Hespagne que trois, que ie sçache: d'Italie environ vne quinzaine: de France, de trente à quarante, & de celles-là encor' n'ai-ie pas dit tout ce qui en est. Que chacun donc face coniecture en soi-mesme quel tripotage ce seroit, si on mettoit par ordre la multitude des Reliques qui sont par toute la chrestienté, ie di seulement des pays qui nous sont cognus, & où nous hantons: car le principal est de noter, que toutes les Reliques que on monstre de Iesus Christ par deça, & des Prophetes, on les trouue aussi bien en Grece & en Asie, & aux autres regions, où il y a des Eglises Chrestienes. Or ie demande maintenant, quād les Chrestiens de l'Eglise Oriētale disent que tout ce que nous en pensons auoir est par deuers eux, quelle resolutiō pourra-on prendre là dessus? Si on leur contredit, allegant qu'vn tel corps sainct fut apporté par des marchās, l'autre par des Moines, l'autre par vn

Euefque: vne partie de la couronne d'efpines fut enuoyee à vn Roy de France par l'Empe-  
 reur de Constantinople, l'autre conquife par  
 guerre, & ainfi de chafcune piece, ils hoche-  
 ront la tefte en fe moquant. Cōment vuidera  
 on ces querelles? Car en caufe douteufe il fau-  
 dra iuger par coniectures. Or en ce faifant, ils  
 gagneront toufiours: car ce qu'ils ont à di-  
 re de leur cofté eft plus vrai-semblable que  
 tout ce qu'on pourra pretendre du cofté  
 de par deça. C'eft vn poinct facheux à de-  
 mefurer pour ceux qui voudront defendre les  
 Reliques.

Pour faire fin, ie prie & exhorte au nom de  
 Dieu tous Lecteurs, de vouloir entendre à la  
 verité, pendant qu'elle leur eft tant ouuerte-  
 mēt monftrée, & cognoiftre que cela s'eft fait  
 par vne finguliere prouidence de Dieu, que  
 ceux qui ont voulu ainfi feduire le poure mō-  
 de, ont efté tāt aucuglez, qu'il n'ōt point pēfé  
 à couvrir autrement leurs menfonges: mais  
 cōme Madianites, ayās les yeux creués, fe font  
 dreffés les vns contre les autres. Cōme nous  
 voyons qu'ils fe font eux-mefmes la guerre  
 & fe definētent mutuellemēt. Quiconque ne  
 fe voudra point endurcir, pour repugner à  
 toute raifon à fon efcient, encor qu'il ne foit  
 pas pleinement inſtruit, que c'eft vne i dola-  
 trie execrable d'adorer Relique aucune, que lle  
 qu'elle foit, vraye ou fauffe: neantmoins vo-  
 yant la fauffeté tant euidente, n'aura iamais le  
 courage d'en baiſer vne feule: & quelque de-  
 uotion

*Discord en-  
 tre les sedu-  
 teurs.*

*Adorer vne  
 Relique eſt  
 idolatrie e-  
 xecrable.*

uotion qu'il y ait eu au parauant, il en fera entierement degoufté.

Le principal feroit bien cōme i'ay du commencement dit d'abolir entre nous Chreftiens ceste superstition payenne, de canonizer les Reliques, tāt de Iefus Christ que de fes saincts, pour en faire des idoles. Ceste façõ de faire est vne pollutiõ & ordure, qu'on ne deuroit nullemēt tolerer en l'Eglise, Nous auons defia remōstré par raifõs & tesmoignages de l'escriture, qu'ainfi est. Si qu'elcū n'est content de cela, qu'il regarde l'vfage des peres anciens, afin de se conformer à leurs exemples. Il y a eu beaucoup de saincts patriarches, beaucoup de prophetes, de saincts Rois, & autres fideles en l'ancien testament: Dieu auoit ordonné plus de ceremonies de ce temps là que nous n'en deuons auoir: mesme la sepulture se deuoit faire en plus grand appareil que maintenant, pour représenter par figure la resurrection glorieuse, dautant qu'el-  
La sepulture des anciens.

le n'estoit pas si clairement reuelee de parole, comme nous l'auons: lisons nous qu'on ait tiré hors-les Saincts de leurs sepulchres, pour en faire des poppees? Abraham pere de tous fideles, a il iamais esté esleué? Sara aussi princesse en l'Eglise de Dieu a elle esté retiree de sa fosse? Ne les a on pas laissez avec tous les autres saincts en repos? Qui plus est le corps de Moyse n'a il pas esté caché par le vouloir de Dieu, sans que iamaison l'ait peu trouuer? Le diable n'en a-il pas debatue contre les An-

gés, comme dit Sainct Iude? Pourquoi est-ce que nostre Seigneur l'a osté de la veuë des hommes, & que le diable l'y voulut remettre? C'est comme chacun confesse, que Dieu a voulu oster à son peuple d'Israel occasion d'idolatrie: le diable au contraire l'a voulu establir. Mais le peuple d'Israel, dira quelqu'un, estoit enclin à superstition. Je demande que c'est de nous: n'y a-il pas sans comparaison plus de perversité entre les Chrestiens en cest endroit, qu'il n'y eut iamais entre les Iuifs? Auifons ce qui a esté fait en l'Eglise ancienne: il est vrai que les fideles ont tousiours mis peine de retirer les corps des Martyrs, afin qu'ils ne fussent mangés des bestes & des oiseaux, & les ont enseuelis honnestement, comme nous lisons & de sainct Iean Baptiste & de sainct Estienne. Mais c'estoit afin de les mettre en terre, pour les laisser là iusqu'au iour de la resurreccion: & non pas les colloquer en veuë des hommes, pour s'age nouïller deuant. Iamais ceste mal-heureuse pompe de les canonizer n'a esté introduite en l'Eglise, iusqu'à ce que tout a esté peruertit & comme prophané: partie par la bestise des Prelats & Pasteurs, partie par leur auarice, partie qu'ils ne pouuoient resister à la coustume, depuis qu'elle estoit receüe: & aussi que le peuple cherchoit d'estre abusé, s'adonnant plustost à folies pueriles, qu'à la vraye adoratiõ de Dieu. Pourtant ce qui a esté mal commençé, & mis sus contre toute raison, deuroit estre

*Dignordnce  
& auarice  
des Prelats  
cause de l'a  
bus des re-  
liques.*

stre totalement abatu, qui voudroit droitement corriger l'abus : Mais si on ne peut venir du premier coup à ceste intelligence, pour le moins que de l'vn on vienne à l'autre : & qu'on ouure les yeux, pour discerner quelles sont les reliques qu'on presente. Or cela n'est pas difficile à voir à quiconque y voudra entendre: car entre tant de mensonges si patés, comme ie les ai produits, où est-ce qu'on choisira vne vraye relique, de laquelle on se puisse tenir certain? Dauantage, ce n'est rien de ce que i'en ai touché, au pris de ce qui en reste. Mesme cependant qu'on imprimoit ce liuret on m'a aduertit d'vn troisieme prepuce de nostre Seigneur qui se monstre à Hildesheim, dont ie n'auoye fait nulle mention. prepuce de  
C. h. B. aussi  
à Hildesheim.

Il y en a vne infinité de semblables. Finalement, la visitation descouuroit encore cent fois plus que tout ce qui s'en peut dire. Ainsi, que chacun à son endroit s'auise de ne se laisser à son escient trainer comme vne beste, pour errer à trauers champs, sans qu'il puisse apperceuoir ne voye, ne sentier, pour auoir quelque seure adresse. Il me souuient de ce que i'ai veu faire aux marmosets de nostre paroisse, estant petit enfant. Quand la feste de S. Estienne venoit, on paroist aussi bien de chapeaux & affiquets les images des tyrans qui le lapidoient (car ainsi les appelle-on en commun langage) comme la sienne. Les poures femmes, voyant les tyrans ainsi en ordre, les prenoient pour compagnons du Sainct, &

chacun auoit sa chandelle. Qui plus est, cela se faisoit bien au diable, cōme à S. Michel. Ainsi en est-il des reliques : tout y est si broüillé & confus, qu'on ne sçauroit adorer les os d'un Martyr, qu'on ne soit en danger d'adorer les os de quelque brigand ou larron, ou biē d'un asne, ou d'un chiē, ou d'un cheual. On ne sçauroit adorer un aneau de nostre Dame, ou un sien peigne, ou ceinture. qu'on ne soit en danger d'adorer les bagues de quelque paillard. Pourtant, se garde du danger qui voudra : car nul d'oresenauant ne pourra pretendre excuse d'ignorance.

*voyez enuoy de la page 192 L'invocab  
des reliques de S. Michel.*



T R A I T T E

D E S R E L I Q U E S,

C O N T R E L E D E-

*cret du Concile de Trente.*



DECRETVM DE RE-  
LIQVIIS SAN-  
ctorum,

*A Concilio Tridentino e-  
ditum.*



MANDAT Sancta Sy-  
nodus omnibus E-  
piscopis, & cæteris  
docēdi munus cu-  
rámque sustinenti-  
bus, vt iuxta Catholicę & Apосто-  
licę Ecclesię vsum, à primæuis  
Christianę religionis temporibus  
receptũ, sanctorũque Patrum  
consensionem, & sacrorum con-  
ciliorum decreta de sanctorum  
intercessione, inuocatione, reli-  
quiarum honore, & legitimo i-  
DECRET





DECRET TOU-  
CHANT LES RELI-  
ques des Saints,

*Publié par le Concile de  
Trente.*

**L**E Saint Concile en-  
joint à tous Eues-  
ques & autres qui  
ont soin & charge  
d'enseigner, que iou-  
xte l'usage de l'Eglise Catholique &  
Apostolique receu des le premier siecle  
de la Religion Chrestienne, le consente-  
ment des Saints Peres, & les decrets  
des sacrez Conciles, ils instruisent dili-  
gemment les fideles en la doctrine de  
l'intercession & inuocation des Saints,  
de l'honneur des reliques, du legitime

maginum vsu, fideles diligenter instruant, docētes eos sanctorum Martyrum & aliorum cum Christo viuentium sancta corpora, quæ viua membra fuerunt Christi, & templa Spiritus sancti, ab ipso ad vitam æternam suscitanda & glorificanda, à fidelibus veneranda esse, per quæ multa beneficia à Deo hominibus præstantur: ita vt affirmantes sanctorum reliquiis venerationem atque honorem nō deberi, ve eas aliáque sacra monumenta à fidelibus inutiliter honorari, atque eorum opis impetrandæ causa, sanctorum memorias frustra frequentari, omnino damnandose esse, prout iam pridem eos damnauit, & nunc etiam damnat Ecclesia.

usage des images: leur enseignant (quāt  
aux reliques) que les corps saints des  
Martyrs & autres saints viuans avec  
Christ, & qui de leur vie au monde ont  
esté membres vifs d'icelui, qui les resus-  
citera & glorifiera à vie eternelle, doi-  
uent estre reueréz par les fideles, Dieu  
faisant beaucoup de biens aux hommes  
par icelles reliques: tellement que ceux  
qui maintiennent qu'il ne faut reuerer ni  
honorer les reliques des Saints, &  
qu'inutilement les fideles reuerent icel-  
les & autres saints memoriaux, item  
qu'en vain on frequente les lieux où  
sont icelles reliques pour impetrer se-  
cours des Saints, doiuent estre expres-  
sément condamnez, cōme des long temps  
l'Eglise les a condamnez, & les conda-  
mne encores maintenant.



EXAMEN DV DE-  
CRET DES RE-  
liques,

*Publié par le Concile de  
Trente.*

CHAP. I.

*Quel est le poinct du different en cest article.*

*L'Escriture  
Sainte pour  
quoy appel-  
les canoni-  
que.*



L'ESCRITVRE Sainte est ap-  
pellee Canonique, pource qu'el-  
le est & doit estre le Canon ou  
la reigle, à laquelle il conuient  
rapporter, & selon laquelle il  
nous faut iuger toute dispute a-  
uancee en l'Eglise touchant la doctrine ou les  
ceremonies. Si l'on rapporte & examine à ce-  
ste reigle, c'est à dire aux sentences & exem-  
ples de l'Escriture ceste dispute des reli-  
ques des sainctz, la decision sera aisee &  
incontinent faite. Pour vuidier cela plus com-  
modement & droitement, en premier lieu  
nous proposerons les poinctz esquelles con-  
siste ce different des Reliques. Car on ne di-  
spu

spute pas, Si les corps ou les os des Saints, desquels le Seigneur a retiré les ames de ceste vie mortelle en la vie bienheureuse doiuent estre maniés & enseuelis honorablement & reueremment: mais quand les docteurs Papistiques disputent de la veneration & de l'honneur des Reliques: ils maintiennent fort & ferme les articles suiuaus.

1. Que les corps, les cendres, les os des saints doiuent estre tirés & esleués de leurs tombeaux, puis posés en lieu eminent, comme sur le grand autel, ou en autre lieu esleué, ornés & enuelopés d'or d'argent, de foye, &c.

*Articles maintenus par les docteurs Papistiques en la dispute d'ost est question.*

2. Qu'il faut porter telles reliques es processions, les faire regarder, toucher & baiser par le peuple Chrestien, à qui on les montre & presente à voir.

3. Que le Pape doit aprouer telles Reliques, *Extra de Reliquiis & veneratione sanctorum*: ce que les Canonistes disent se faire par canonization, la quelle Antonin en la 5. partie de sa somme, Ti. 12. chap. 8. definit ainsi, Que par la canonizatiō le Pape propose les Saints pour vn exemplaire de foy & de sainte vie, afin que tous les adorent & les inuoquent en leurs necessités.

4. Que c'est vn singulier & meritoire serui ce de Dieu, si le peuple pour impetrer secours (comme en parle le Concile de Trente) touche, baise ou regarde ces reliques qui lui sont mises en montre: S'il se prosterne de corps & d'ame deuāt icelles, s'il les honore & reue-

re leur offrant des chandelles, des draps de foye, des chapelets & autres tels ornemens.

5. Qu'il faut chercher la grace & puissance de Dieu en ces Reliques, où ils disent que elle repose & assisle : & dont sont faits participans tous ceux qui les regardent, ou qui les touchent.

6. Que les dons precieux offerts à ces Reliques sont vn sacrifice agreable à Dieu.

7. Que ceux qui touchent, baissent, ou du moins regardent telles Reliques gagnent beaucoup d'ans de vray pardon.

8. Qu'vne priere est meilleure, plus digne, & plus agreable à Dieu, si elle se fait aupres, ou deuant les Reliques des Saincts, dautant que par les merites d'iceux nous obtenons secours de Dieu. Tellement que quand la de necessité le requiert il faut faire des vœux & aller en pelerinage es lieux où l'õ estime qu'il y ait des Reliques de Saincts, afin qu'ils y soyent inuoqués pour impetrer aide par leur intercession.

9. Que s'il y a des Reliques de Saincts encloses en vn autel, cela aide beaucoup à la saincteté du Sacrement de l'Eucharistie.

10. Les Canonistes enseignent, qu'on peut poser les Reliques des Saincts sur vne personne. Thomas adioust qu'il est loisible de les porter au col par deuotion & fiance en Dieu & es saincts de qui sont telles reliques.

11. On preste serment en plusieurs lieux de la Papauté, en mettât la main sur quelques reliques:

liques: afin que la religion du sermēt soit partagée entre Dieu & les Saints.

12. La Papauté est remplie de reliques supposées, fausses, & de qui nul ne sçauroit dire d'où elles sont prouuenues: & toutesfois autant d'honneur & de reuerence font ils aux vnes qu'aux autres.

C'est chose euidente, manifeste, & que tout le mōde sçait, qu'en la Papauté se pratique au tour des Reliques tout ce qui a esté proposé en ce commencement, & que i'ai rangé par articles, afin que le lecteur considere quels abus & quelles superstitions le Cōcile de Trēte s'efforce auancer & establir derechef en l'Eglise sous ce tiltre specieux d'hōneur deu aux reliques des Saints. Car tout Chrestien, bien instruit en la parole de Dieu peut iuger par la reigle de la foy de ces articles susmentionés. Mais pource qu'en taxant ces superstitions, les fauteurs d'icelles ont acoustumé d'opposer malignement, sous couleur de l'Escriture Sainte & de la venerable antiquité ce tiltre plausible de l'honneur deu aux reliques des Saints, sous lesquelles ils essayent estaller les infames superstitions representees ci deuant: *en premier lieu* nous monstrerons en peu de paroles ce que l'Escriture Sainte enseigne touchāt ce poinct: les tesmoignages & exemples qui en sont recueillis mōstrans en quelle sorte elle veut que les reliques des Saints soyent honorees: dont apperra par le cōtraire que les reuerēces, baisers & autres ceremonies

*Sommaire du contenu en cest examen du decret touchant les Reliques.*

maintenues par les docteurs Papiftiques ne font fondees en tefmoignages ni en exemples de l'Efcriture, ains lui font directement oppofés. Secondement, nous recueillirons de l'histoire Ecclefiastique certains tefmoignages qui monftreront comme cefte doctrine ayant efté tranfportee de fon vŕage tolerable & conuertie de temps en autre & de plus en plus en abus & ŕuperŕitions, finalement eŕt deuenue vne idolatrie inŕupportable.

## CHAP. II.

*Sentence de l'Eŕciture ŕainte touchant les corps  
les os, ou Reliques des Saints.*

*Comment  
les Payens  
ont traité  
les corps des  
treŕpaffés.*

**L**Es Payens, qui ne ŕcauoient rien de ce que dit la parole de Dieu touchant la reŕurrection & glorification des corps, encores qu'ils euŕŕent quelque opinion volage de l'immortalité des ames, ont eu en horreur les corps morts des perŕonnes, les eŕtimant abominables à cauŕe de leur pourriture & puanteur, comme le dit Iulian en Cyrille au dixieŕme liure. A l'occafion de quoi la couŕtume de quelques peuples Barbares fut qu'ils iettoyét les corps morts des perŕonnes pour ŕeruir de paŕture aux chiens & aux oiŕeaux. Et les loix des douze tables deŕendoyent fort ŕeuereŕent que les corps morts ne fuŕŕent enterrés dedans l'enclos de la ville, crainte de pollution aux habitans : laquelle deŕenŕe a eŕté ratifiée par les edits de quelques Empereurs.

Or l'Eŕciture ŕainte n'enŕeigne pas ŕeulement



lement que les ames humaines font excellentes & immortelles: mais aussi magnifie la sanctification des corps des fideles en la vie presente, & promet qu'ils seront glorifiés en la resurrection derniere. Car Dieu estant createur & de l'ame & du corps, le Fils de Dieu, Mediateur & Sauueur de l'Eglise a voulu vestir & racheter & le corps & l'ame humaine. Le Sainct Esprit aussi laue, marque, sanctifie du lauement de regeneration & renouuellement de vie l'ame & le corps. Outre plus & nos ames & nos corps participent au sacrement de l'Eucharistie, composé de deux choses, l'une terrestre, l'autre celeste, comme dit Irenee, c'est asçauoir au corps & au sang du Seigneur. Et Sainct Paul afferme, qu'en ce monde les corps des fideles font domiciles & temples du Sainct Esprit lequel y habite: *1. Corinth. 6.19. & 2. Corinth. 6.16.* Le mesme atteste aussi que les corps des fideles font membres de Christ: *1. Corinth. 6.15. Ephes. 5.30.* Dieu *Sentence de l'Esriture touchant les corps morts des enfans de Dieu.* montre & fait aussi en tels corps & par iceux *Tefmoignages recueillis de saint Paul.* plusieurs œuures magnifiques & glorieuses: comme par les mains des Apostres il faisoit des miracles, & l'ombre de saint Pierre guerissoit les malades: *Act. 5.15.* Nos membres (dit S. Paul, *Rom. 6.13.*) seruent d'armes de iustice à Dieu. Et nous le glorifions non seulement de nostre esprit, mais aussi de nostre corps: qui tous deux appartient au Seigneur, lequel les a rachetés de prix: *1. Corinth. 6.20.* Nous portons aussi en nos corps les marques

de la croix & passion du Seigneur: *Galat. 6.17.*  
*1. Corinth. 15.31.* Et quant aux pauvres corps  
des fideles, le Fils de Dieu les resuscitera de  
mort à vie au dernier iour. Iob disoit au  
19. chapitre, verset 27. En ceste miene chair  
ie verrai mon Dieu: lequel, comme tes-  
moigne l'Apostre, glorifiera nostre corps  
mortel, *Philipp. 3.21.* afin que ce qui est mainte-  
nant semé en corruption, ignominie & infir-  
té, resuscite en incorruption, gloire & puissan-  
ce: *1. Corinth. 15. 43.* qu'il reluisse comme le  
soleil: *Matth. 13.43.* & soit rendu conforme  
au glorieux corps de Iesus Christ: *Philipp.*  
*chap. 3. v. 21.*

Comment  
l'Escrivure  
saincte con-  
sidere les  
corps hu-  
mains: item  
leurs sepul-  
chres &  
les corps  
morts.

Ainsi donc l'Escrivure saincte veut que  
nous considerions les corps des Saincts en  
deux esgards. *Premierement*, ce qu'ils sont  
de nature, depuis qu'à cause du peché, ils  
ont esté plongés en miseres extremes, de-  
uenus corps de peché & de mort: *Rom. 7.*  
& *8.* adiugés à corruption, infirmité & igno-  
minie: *1. Corinth. 15.* Auquel propos les anciens  
ont tresbien dit, que la creature humaine, au  
regard du corps est vn germe puant, vn sac  
d'ordures, la pasture des vers. *Secondement*,  
l'Escrivure veut que de l'œil de foy nous con-  
siderions es corps des fideles ce qu'ils sont  
faits par grace & en esperance durant ceste  
vie, & ce qu'ils feront en gloire apres la vie  
presente. La mesme Escrivure saincte parle  
aussi en deux esgards des corps morts des fi-  
deles. *Premierement*, selon qu'ils sont de  
par

par eux & aux yeux qui les regardent, comme quand Iesus Christ disoit, *Matth. 23. verset 27.* que les sepulchres paroissent beaux en dehors: mais qu'en dedans ils sont pleins d'os de morts & de toute ordure. Et quand Iob dit au chapitre seiziesme verset 15.16. Ma chair est vestue de pourriture, souillée de pouldre, & ma peau fait horreur à voir. Puis au 10. chapitre vers. 21.22. Je vai en la terre de tenebres, couuerte d'obscurité de mort, terre de misere & de tenebres, où est l'ombre de mort, où la confusion & vne horreur sempiternelle habite: Item au chap. 13. vers. 28. Je serai consumé comme pourriture, & tout ainsi que vn vestement rongé de vers, &c. Secondemēt, l'Escriture sainte parle des corps, reliques & sepulchres des fideles decedés, tels qu'ils sont par grace, en foy & esperance deuant Dieu: comme, au *Pseaume 116. verset. 15.* Precieuse est deuant les yeux de l'Eternel la mort des Saincts d'icelui. *Au Pseaume 34. verset 21.* l'Eternel garde tous les os du iuste, pas vn d'iceux ne sera cassé. Ils sont appelés les morts du Seigneur: *Esaie ch. 26. verset 19.* Tes morts viuront, esueillés-vous & chantés de ioye, vous habitans en la pouldre: car ta rousée est vne rousée d'herbes verdoyantes. Mon peuple entre en tes cabinets, iusques à ce que mon indignation passe. Et au chapitre cinquante sixieme verset 2. Ils vont en paix ils reposent en leurs couches. Iesus Christ disoit aussi de la fillette

trespassée, elle n'est pas morte, mais elle dort: *Mat. 9. 24.* Et S. Paul fait mention de ceux qui dorment en Christ: *1. Corinth. 15. v. 18.* Ceux qui meurent au Seigneur s'ont appelés bienheureux: *Apocaly. 14. v. 13.* Et David disoit que sa chair reposeroit en esperance, a sçavoir de resurrection & de glorification: *Pseau. 16. v. 9.* & cōme ainsi soit que sous la loy l'attouchem ent d'un mort souillaist l'homme viuant, Christ sous l'Euangile ayant vestu nostre chair mortelle, en touchant les morts a sanctifié nos corps desnudés de leurs ames, & mis au sepulchre d'autrui, a glorifié nos tombeaux, souillés d'eux mesmes. Aussi les Anges sont apparus en longues robes blanches au sepulchre de nostre Sauueur, qui a acquis repos & gloire à nos corps en sa sepulture.

*Obiection  
des supersti-  
tieux.*

J'ai touché ces choses vn peu amplement, pource que quād on redargue l'adoration superstitieuse des reliques, incontinent on obiecte ce que S. Ierosme opposoit à Vigilantins, les reliques de sainct Pierre & de sainct Paul sont elles immondes? y a-il eu quelque souillure au corps du Seigneur enserré au sepulchre? les Anges gardoyent-ils quelque pollution? Faudra-il donc empacquetter en vn sac, ou icter sur vn fumier les reliques des Martyrs? Pour responce, nous n'auons iamais pensé ni enseigné qu'il falust se mocquer des reliques des Sainctes, ou les manier par mespris & irreligieusement: ains difons qu'il en faut estimer & parler selon que l'Escriture sainte

*Responce.*

## RELIGIQUES.

faincte nous enseigne es tesmoignages sus allegués. Mais il ne s'enfuit pas de là qu'il faille aprendre des discours de la sagesse humaine, ni des exemples des Payens, ou d'autres hommes, quels qu'ils soyent, ou qu'aucun viuant se doie imaginer, de quel honneur il faut reuerer les reliques des saincts : mais qu'il faut se resouldre de cela par la mesme Escriture faincte, laquelle enseignant à tenir conte des corps des Saincts trespasés montre aussi le moyen & la raison de la vraye reuerence d'icelles. En suiuant ceste reigle, nous ne pourrons nous desuoyer : ni personne ne pourra iustement nous accuser de ne faire pas assez d'honneur aux Reliques des Saincts : si nous leur faisons l'honneur que l'Escriture faincte nous enseigne. Quant à ce que l'on auance au fait de la veneration des Reliques qui ne s'accorde point à ceste reigle, nous pouons en bonne conscience le reprendre & reietter. Car la parole de Dieu est la lumiere de nos pieds, comme tesmoigne Dauid au *Pseau. 119. v. 104.* Et le Prophete Esaie disoit qu'il n'y a point de clairté pour ceux qui ne parlēt point selon ceste parole: *Esaï. 8. v. 20.*

Ainsi donc on rencontre en l'Escriture sain<sup>Comme</sup>  
 & plusieurs descriptions de funerailles. Au<sup>l'Escriture</sup>  
 vieil Testament il s'en trouue quelques vnes,<sup>S. parle des</sup>  
 magnifiques & somptueuses. Mais en pas vne<sup>fideles trespas-</sup>  
 d'icelles ne se trouuera rien qui se rapporte à<sup>leurs sepul-</sup>  
 ce que les docteurs Papistiques enseignent de<sup>tures.</sup>  
 l'honneur deu aux Reliques. Nous lifons que

les corps des fideles ont esté honorablement inhumés, portés & conduits en reuerence au sepulchre, ferrés & gardés religieusement enclos en leurs tōbeaux. Nous lifons le semblable au nouveau Testament auoir esté obserué & beaucoup plus simplement en l'enfeuillement de saint Iean Baptiste & de saint Estiene. Les Iuifs ont tenu grand conte de la memoire des Patriarches, & à raison de la promesse, ont ramentu les noms d'iceux es prieres publiques: mais ils n'ont iamais esté faire des deuotions aux sepulchres d'iceux, n'ont point ouuert leurs tombeaux, pour en tirer les os, les porter en procesion, les faire baisier religieusement & deuotement, les faire toucher, regarder & adorer: ne leur ont porté cierges ni chandeles, ni torches, ne se sont point prosternés deuant, n'ont appellé à leur aide les Saints à qui ces os apartenoyēt: n'ont point enseigné qu'il falust chercher la grace & puissance de Dieu en telles Reliques, n'y ont point fait de voyages, vogues, pelerinages, festes: ne leur ont rien offert, ne les ont appliquees sur les malades, ni portees au col, ni mis leur esperance & fiance en icelles, ni iuré par

*L'Eglise  
sous le uiel  
& sous le  
nouveau Te  
stament n'a  
scu que c'e  
stoit de la  
nouuelle do-  
ctrine tou-  
chāt les re-  
liques des  
Saints.*

les os & Reliques des Saints, encores qu'autrement ils commissent beaucoup d'abus en leurs sermons, comme il leur est reproché par Iesus Christ, Matth. 5. & 23. 27.

Si quelqu'un replique, que la grace de Dieu a esté plus escharcement communiquee sous la Loy, veu mesme que l'attouchement d'un fidele trespasé souilloit le viuant: ie respō que

cela ne sert de rien à ce que prétendent les aduerfaires, & que les Patriarches & Prophetes excellens feruiteurs de Dieu, n'ont point esté reuerés en leurs reliques par l'Eglise ancienne d'Israel. Par conſequēt que la nouuelle doctrine des reliques telle que l'enſeigne le Cōcile de Trente a esté inconue l'espace de 4. mille ans à l'Eglise de Dieu. Quāt à l'Eglise du nouueau testamēt, apres Iesus Christ, n'y a eu hōme plus excellēt que Ieā Baptiste: & S. Estiene estoit répli de grace & de force de l'Esprit de Dieu, faisāt signes & miracles entre le peuple, cōme tesmoigne S. Luc au 6. chap. des Actes. Toutesfois l'Eglise Apostolique ne s'est point cōportee enuers les corps morts de Ieā Baptiste, d'Estiene, & des Apostres, cōme font les docteurs Papistiques enuers les reliques des S.

Ils argumētent encores cōme s'ēsuit, Si les freres ont apporté es rues les malades, afin que l'ōbre de S. Pierre les guerist: si les linges qui auoyent touché S. Paul, & qu'on posoit sur les malades, chassoyent les maladies, ainsi que S. Luc le declare au 5. & 19. chap. des Actes: pour quoi n'attribuerons nous mesmes vertus aux reliques des Sainctes, veu que la mort n'a point afoibli, au contraire a de beaucoup acreu la grace conferee aux Sainctes? Je respon, que l'Esriture Saincte ignore entieremēt ceste maniere d'argumenter & la conſequēce que l'on en tire. Car Dieu n'a point promis de faire par les corps & les os de ses Sainctes seruiteurs apres leur trespas, ce qui lui a pleu faire

*Des miracles faits à l'ombre & attouchemēt des corps des seruiteurs de Dieu.*

par eux durant leur vie. Il se seruoit de leur ministère en la vie presente, pour l'auancement de l'Euangile, ayant adiousté ceste promesse (*Marc. 16. 17.*) que les miracles acompagneroyent la doctrine. Ils ont accompli ce ministère durant leur course terrienne, & comme l'Apostre en parle de Dauid, *Actes 13. 36.* apres auoir selon la volonté de Dieu serui à leur siecle se sont endormis. Il ne s'en suit d'oc pas, que Dieu vueille qu'on cherche es Reliques des Saincts apres leur decs, ce qu'il a fait par eux durant leur vie. Pour certain la puissance infinie de Dieu pourroit faire par les os des Saincts plus grands miracles, que par les Saincts mesmes en leur viuant au monde. Mais combien que l'Escriture sainte die beaucoup de choses des corps & des os des Saincts qui ne sont plus au monde: si est-ce qu'elle ne conclud pas de la puissance absolue de Dieu, ni de ce qu'il lui a pleu faire par les Saincts durant leur vie en terre, qu'il faille apres leur decs, sans certaine & expresse parole dresser vn seruire de religion autour de leurs Reliques. Il ne faut pas iuger de la volonté de Dieu, selon nos imaginations, mais sclo ce qu'il lui a pleu nous en declarer. Ceste reigle est trescertaine & tresasseur.

*Exemple, es  
reliques du  
Prophete E-  
lisée.*

Sur tout, cela est remarquable, que les exemples touchant les reliques des Saincts sont tellement descrits en la parole de Dieu, qu'elle touche comme du doigt & fournit les respōses aux obiections des docteurs Papistiques.

Comme



Comme nous lifons au 2.liure des Rois, chap. 13. qu'Elisee p roche de son trespas predisit que si les Israclites se cōuertissoyent au Seigneur, ils obtiendroyent victoire contre les Syriés. Apres que le Prophete fut decedé & inhumé, comme en la mesme annee quelques troupes de Moabites eussent fait vne course en Israel, Dieu voulant par vn miracle particulier & extraordinaire confermer la verité de la predi-ction d'Elisee, resuscita vn homme mort, le corps duquel toucha les os du sainct Prophe-te à l'occasion dequoy il est dit au 48. chapi-tre de l'Ecclesiastique que le corps d'Elisee prophetiza apres la mort. Quād Dieu le veut, il peut faire par les os des siens, lesquels sont en sa main, comme leurs cheueux & toutes au-tres choses, tout ce qui lui plait. Mais l'histoi-re Saincte ne dit pas qu'on ait de propos de-libéré apporté cest homme mort au sepulchre d'Elisee, afin qu'il resuscitast le faisant toucher aux os du Prophete, comme si c'eust esté lors vne coustume entre le peuple de Dieu de courir aux sepulchres des Prophe-tes & autres Saincts personnages, pour cer-cher par prieres deuotions & neufuaines gra-cc & vertu es os des trespasés : mais le texte porte que le mort fut inopinément ietté au sepulchre d'Elisee, l'intention des suruiuans qui en auoyent la charge estant bien d'inhu-mer le mort, mais les soldats Moabites sur-uenans là dessus, les autres qui n'eurent loisir de fossoyer la terre, & ne vouloyent laisser le

mort exposé à l'insolence de ces ennemis, leuerent la pierre de la fosse où estoit le corps d'Elisee, & n'ayans loisir d'y deualer & propremēt accommoder leur mort, l'y ietterēt à la haste, tellement qu'estant roulé au fond, il toucha les os d'Elisee, & reuint de mort à vie: afin que par tel miracle Dieu ramentust aux Israelites la prophetie d'Elisee, & qu'ainsi adherens à l'Eternel, ils ne craignissent point les courses des ennemis.

*Le miracle  
des os d'E-  
lisee n'esta-  
blit point la  
nouuelle do-  
ctrine des  
Reliques.*

Or pource que ce miracle a esté remarqua-  
ble entre plusieurs autres, & que les docteurs  
de la Papauté ont basti toutes les adorations  
de leurs reliques sur ce fondemēt de miracles  
nous verrōs si l'Escriture sainte a fait ou cō-  
mādé faire de cest excellēt miracle des os d'E-  
lisee, ce que les nouveaux docteurs font en l'a-  
doratiō de leurs Reliques. Car si l'Escriture à  
fait de ce miracles des os d'Elisee ce que ceux  
ci font de leurs reliques, la consequēce de leur  
argumēt aura quelque poids: sinō elle pourra  
estre reiettee & à bō droit, quicōque soit qui  
la mette en auāt. Or nous ne lisons point qu'a-  
pres ce miracle du mort resuscité l'on ait tiré  
du tōbeau les os d'Elisee, qu'on les ait mis en  
mōstre, portés en processiō, presētés à baiser,  
toucher, regarder, ni qu'on ait allumé des cier-  
ges, lāpes, chādeles benites, à leur honneur, ni  
qu'on les ait precieusēmēt enuelopés, ni que  
on les ait adorés, inuoqués, & proposés au pec-  
ple pour estre reuerés de chascun. Nous ne li-  
sons non plus qu'on ait ordonné des vogues  
& pece-

& pelerinages vers ce lieu l à pour y chercher & implorer la grace & la puissance de Dieu: l'on n'y a point promis d'indulgēces, l'on n'a point imposé telles reliques sur les malades ou sur les morts, l'õ n'a point iuré par icelles, & n'y a-on mis sa confiance en sorte que ce soit. N' ne trouuõs rien de tout cela, ni deuāt ni apres le miracle auenu: mais les os des Prophetes ont esté laissés en leurs tombeaux, cõme aussi le tesmoigne nostre Seigneur au 23. chap. de S. Matthieu. Les Iuifs ne sont poit allés en pelerinage vers ces sepulchres des iustes, pour les adorer ou inuoyer: car ils adoroient au tēple. Vrai est qu'ils bastissoyēt des sepulchres aux Prophetes, & embellissoyent les monumens des iustes: declairant par tel effect leur reuerence enuers les saincts Prophetes, qu'ils confessoient auoir esté iniustemēt mis à mort. Mais Iesus Christ ne recõmande gueres ceste intētion des Iuifs: au cõtraire, selõ l'interpretation de Chrysofome, ils sont griefuement reprins, de ce qu'ils, louent & admirēt les Prophetes decedés, estās cõtēpteurs & persecuteurs des viuans & presens, qui taxoyent leurs crimes, & enseignoient purement la parole de Dieu: item de ce qu'ils mesprisent les Saincts viuans, & employent ambitieusement beaucoup de moyens à bastir des sepulchres aux trespasés.

Il y a vn exēple en l'Escriture des Reliques de Ioseph long temps gardees, puis emportees par les Israclites à la sortie d'Egypte. La

*La garde  
& le transportemens  
des os du patriarche Ioseph.*

confideration de cest exemple fournira matiere de vraye exposition & refutatiō de tout ce que les docteurs Papiftiques alleguent touchant le transportement & la garde des Reliques des Sainct̃s. Car le corps de Ioseph decedé n'a point esté inhumé en Egypte, ni clos dedans vn tōbeau, mais embaufmé, & ferré dans vn cercueil de bois precieux, & gardé iusques à l'issue des Israelites hors de ce pays là. A-ce esté pour dresser vn seruice qui se rapportast à aucun des articles de la nouvelle doctrine Papiftique touchant les Reliques? Nullement. Mais Ioseph pour faire paroistre l'asseurance qu'il auoit en la promesse de Dieu, a defendu aux Israelites d'enterrer son corps en Egypte, & commandé de le garder iusques au iour de leur deliurance, ordonnant qu'alors ils emportassent ses os en la terre promise: afin que ses descendans acouragés par vn tant illustre gage au milieu de leurs persecutions & angoisses, fussent assureés que Dieu les tireroit hors du pays d'Egypte, & leur doneroit en heritage le pays de Canaan. Pourtant les autres patriarches freres & fils de Ioseph n'ont point tiré ce fait en consequence ni exemple, ni les Prophetes & autres Sainct̃s persōnages ne l'ont point ensuiui. Je ne doute nullement que les Israelites n'ayent honorablement gardé les os ou Reliques de Ioseph: mais nous ne lisons point qu'ils les ayēt superstitieusement reuerees. L'ancienne translation Latine dit au 49. chapitre de l'Ecclesiastique,

fiastique, que les os de Ioseph ont esté visités, & ont prophetizé apres sa mort: ce qu'aucuns prennent comme si les Israelites auoyét dressé vn pelerinage vers la siertre du patriarche, afin d'y faire leurs deuotions, & comme si c'eust esté leur oracle. Mais le texte grec porte qu'ilsont soigneusemēt gardé ce corps, & l'ont comme couuert & muni afin qu'on n'y touchast, & ce qui est adiousté de la prophetie est tiré du chapitre precedent.

L'histoire saincte fait mention *au 13. chapitre d'Exode* du transportement des Reliques de Ioseph: mais non point en la maniere, ni à telle fin, ni pour la raison, ni selon l'opinion en laquelle on porte auourd'hui les Reliques en la Papauté. Il n'y a doute que les Israelites n'ayent emporté reueremment ces Reliques de Ioseph hors d'Egypte en la terre promise: mais ils ne leur ont fait ceremonie quelconque approchant de celles que nous auons representees au commencement de ce traité. Car ni quand les Israelites furent poursuiuis par Pharaon, ni lors qu'ils se sentirent molestés par les serpens ardans, ni au temps que leurs ennemis les environnoyent de toutes parts, ils n'eurent leur refuge aux Reliques de Ioseph, qui estoient en leur camp, pour obtenir soulagement & deliurance, comme porte le decret du nouveau Concile de Trente. Apres estre paruenus au pays de Chanaan, ils n'esleuerent point ces Reliques en lieu eminent, n'ordonnerent aucun pelerinage vers i-

*Comment les os de Ioseph furent transportés d'Egypte en Chanaan.*

celles, n'y establirent deuotion quelconque: mais les cacherent & enseuclirent en terre, cōme il est dit expressément *au 24. cha. de Iosué, v. 32.* Depuis, il ne se lit en aucun endroit qu'il y ait eu des vogues, deuotions & seruices establis autour des sepulchres de Ioseph, des autres patriarches & des Prophetes, tels que les Papisstes en font autour de leurs Reliques, Tāt s'en faut, que mesmes *Epiphanius* escriuant cōtre les Antidicomarianites allegue de la trāslation des septante vn passage de l'Escriture condamnant ceux qui reuerent & seruent les morts. Et *Cyrille* au dixiesme liure contre *Iulian* met en auant le passage d'Isaie se plaignant de ceux de son temps qui dormoyent es sepulchres & cauernes, pour y auoir des visions & songes particuliers. Au contraire sainct Hierosime louë certaine femme, nommee *Constance*, laquelle souloit veiller les nuitts toutes entieres au sepulchre de *Hilarion*. Et s'en trouue, qui n'ont point de honte d'alleguer ceste addition au quarante-neufiesme chapitre de l'Ecclesiastique, touchant les os de Ioseph, qu'ils disent auoir prophetizé.

Du transportement  
des reliques  
mentionné en  
autres endroits de  
l'Escriture.

Il y a encore vn exemple en l'Escriture saincte touchant les os ou reliques des trespasés, transportés d'vn sepulchre en autre, afin de nous apprendre qu'en la procedure qu'il faut tenir en tel transportement, l'Escriture nous baille la reigle que nous deuons suiure. Or tel transportement a tout autre fin, cause & maniere,

maniere, que celui des Papistes. D'autant que les citoyens de Iabes de Galaad auoyent enseveli les os de Saul & de Ionathan, en la forest de Iabes ( *1. Sam. 31. 13.* ) quelque temps apres Dauid transporta ces os au pays de Benjamin, & les mit au sepulchre du pere de Saul: *2. Samuel 21. 14.* En ces temps là les grandes familles auoyent leurs sepulchres distincts & à part des autres : ce qui se faisoit sans superstition, ni recherche des os, pour en faire comme il est auenu depuis entre ceux qui n'ont point voulu la simple pureté de tels exemples. Le bon vieillard Berzellai refusa de suivre la cour de Dauid, & y viure en honneur, afin de pouuoir estre enseveli au sepulchre de ses Peres : *2. Samuel 19. 38.* Nous auons vn autre notable exemple *au second liure des Rois, chapitre 23. verset 16. 17. 18.* du roy Iosias, lequel faisant destruire & ruiner les sepulchres qui estoient au haut lieu de Ieroboam, commanda qu'on tirast les os d'iceux sepulchres, & qu'ils fussent bruslés sur l'autel. Puis entendant que pres de là estoit le sepulchre d'un Prophete & homme de Dieu, dit, Laisés-le en repos, & que nul ne touche aux os d'icelui. Il est adiousté au texte que l'on n'y touha point. Au contraire Ieremie parlât des iugemens de Dieu dit entre autres choses au huitiesme chapitre, de sa prophetie ver. premier. On iettera leurs os hors de leurs sepulchres.

De ce que nous auons recité iusques à

*Du faux &  
vrai hon-  
neur des re-  
liques des  
Saints.*

present, il appert, si nous voulons retenir l'E-  
 scriture saincte pour canon & reigle de do-  
 ctrine & de seruice approuué de Dieu, qu'à  
 bon droit l'on peut reietter l'hõneur fait aux  
 Reliques des Saints en la Papauté, attendu  
 que toute ceste inuention est destituee de tes-  
 moignages & d'exemples de l'Ecriture, & ne  
 s'y rapporte nullement. Le vrai & legitime  
 honneur que nous pouuõs faire aux Reliques  
 des Saints, selon les tesmoignages ci deuant  
 allegués de l'Ecriture saincte, est que nous e-  
 stimions que les ames des fideles seruiteurs  
 & seruantes de Dieu sont en sa gloire bien-  
 heureuse, qu'en ce sentiment nous inhumions  
 leurs corps avec toute reuerence, les acompa-  
 gnions religieusement au sepulchre, les lais-  
 sions modestement en la terre, iouxte la sen-  
 tence de Dieu, tu es pouldre, & retourneras  
 en pouldre: *Genes. 3. 19.* Laissons les honora-  
 blement reposer & dormir en ceste pouldre  
 de la terre *Esai. 52. 2.* *Dan. 12. 1.* en esperance  
 qu'ils resusciteront & serõt glorifiés, à la voix  
 du Fils de Dieu qui les fera sortir de leurs tõ-  
 beaux pour obtenir vie eternelle: *Iean. 5. 28.*  
 Voila comme nous lairrons en garde au Sei-  
 gneur & lui recommanderõs les Reliques de  
 ses Saints: *Pseau. 34. 21.* Tellemēt qu'ils soyēt  
 (comme dit fort proprement *Tatianus* en sa  
 harangue aux Payens) ferrés au cabinet de leur  
 riche & souuerain Seigneur. Et *Cyrille* au 10.  
 liure contre *Iulian* descrit le vrai honneur deu  
 aux reliques en l'Eglise, comme s'ensuit. *Nul*

*ne void*



ne void entre nous les reliques des trespasse's espar-  
ses, descouvertes, & par terre, mais bien accommo-  
dees: car elles sont comme cachees au sein de  
leur mere es profondes cachettes de la terre.  
Et Prudentius poete Chrestien chante en  
beaux termes Latins.

*Nunc suscipe, terra, fouendum*

*Gremioque hunc suscipe molli.*

*Hominis tibi membra sequestro,*

*Generosa & fragmina credo:*

c'est à dire comme i'ay peu l'exprimer en  
rime vulgaire.

*O terre reçois maintenant,*

*Embrasse & chéri doucement*

*Ce corps de l'un de tes amis*

*Enfermer en ton sein ie veux*

*Ces fragmens vraiment genereux*

*Qui sont à ta garde commis.*

Mais le Concile de Trente se souciant peu de  
cette vraye & canonique veneration des Reli-  
ques, debat fort & ferme des superstitieux a-  
bus d'icelles combatus & renuersez par la pa-  
role de Dieu. Les deuotions inuentees par  
l'outrecuidance de la raison humaine, sans  
fondement de la parole de Dieu, à celle fin  
d'obtenir secours des saincts & des saintes  
sont condammées expressement en l'Escritu-  
re sainte, *Deut. 12. 8. Coloss. 2. 18 &c.* Le Sei-  
gneur Dieu veut que nous cerchions par foy  
& inuocation sa grace & vertu en sa parole &  
en ses sacremens suyuant le commandement  
& la promesse que nous en auons de lui. Or

*De la Cano-  
nique & su-  
perstitieuse  
veneration  
des reliques.*

ceste promesse ne doit estre par nous liee aux  
 os des saincts, sans commandement voire  
 hors le commandement de Dieu. Aujour-  
 d'huy l'iuocation d'icelui n'est attachee à  
 lieu quelconque: *Jeau. 4. 21. 24.* Penser qu'une  
 priere faite deuant les Reliques des saincts  
 soit plus digne, meilleure & plus agreable à  
 Dieu, que si elle estoit faite ailleurs, en esprit  
 & verité, au nom de Iesus Christ: c'est vn er-  
 reur qui tasche d'enfeuelir l'intercession de  
 nostre mediateur. Promettre indulgences &  
 pardons de pechés à ceux qui baisent des  
 Reliques, c'est impugner la doctrine de la foy  
 en Iesus Christ, par le seul nom duquel les cro-  
 yans obtiennent pardon de leurs pechés: *Act. 10. 43*  
 Mettre sa confiance & son esperance es  
 Reliques, c'est deschirer le premier des dix  
 commendemens de Dieu. Iurer par les Reli-  
 ques des saincts, c'est fouler aux pieds le 3.  
 commendement. Inuoquer en aduersités &  
 adorer les Saincts dont le Pape a canonisé les  
 reliques, repugne directement à la doctrine  
 de l'Inuocation & adoration du vrai Dieu. Or  
 chascun sçait que toutes ces superstitions de-  
 testables, opposees à l'expresse parole de Dieu  
 sont pratiquées en la reuerence qu'on fait  
 aux reliques en la papauté, comme nous l'a-  
 uons mōstré au commencement. Mais le nom  
 de Canonique attribué à l'Escriture sainte,  
 nous aduertit & assure, que tout ce qui ne se  
 accorde au fait des reliques avec icelle reigle,  
 qui y est contraire & opposé, doit estre re-  
 ietté

iceté de nous, quoi que tout le monde pense & dise au rebours. Mais en reuerant les Reliques des Saints comme les exemples de l'Escripture sainte nous enscignent, lors sommes nous assurez de marcher par le grand chemin royal, appelé la voye des commandemens de Dieu.

Saint Augustin au premier liure de la Cité de Dieu, chapitre dixneuuesme comprend en peu de paroles l'intention de l'Escripture Saincte. Il ne faut pas (dit-il) mespriser & ietter à l'abandon les corps des trespassés, notamment des iustes & fideles, desquels le S. Esprit s'est serui, comme d'instrumens & de vaisseaux, pour faire toutes sortes de bonnes œuures. Car si l'habillement, l'anneau, ou quel que telle autre piece de meuble du pere est d'autant plus agreable aux enfans, que leur affection a esté vehemēt enuers leur pere: pour certain il ne faut nullemēt mespriser les corps que nous portons beaucoup plus familièrement & conioinctement que nuls autres vestemens. De là vient que les funerailles des anciens iustes, ont esté faites avec beaucoup de deuotion: l'on a celebré leurs obseques, pourueu de sepulture à leurs corps long temps deuant la mort. C'est ce qu'ils ont enioint à leurs enfans, touchant le transportement de leurs corps. Mais telles autorités & sentences ne disent pas, qu'il y ait quelque sentiment es corps morts: ains monstrēt que les corps des morts appartiennent à la prouidence de Dieu,

*Sentence de S. Augustin touchant les Reliques des Saints.*

lequel prend plaisir à tels deuoirs de pieté, afin de maintenir la foy de la Resurrection.

CHAP. III.

*Quelques annotations recueillies de l'histoire ancienne touchant les Reliques des Saints.*

*Comment il faut iuger de tout ce tumulte schismatic, touchant les reliques.*

**O**N pourroit aisémēt & sās faire trop de bruit despescher & iuger de tout le different de cest article qui concerne les Reliques des Saints, si nous vouliōs serieusemēt appliquer en telle dispute la Sainte Escriture, qui est le Canon & la reigle, au preiudice de laquelle on ne doit rien entreprēdre. Mais les docteurs Papistiques voyans qu'il n'y auoit rien d'asseuré pour eux ni au vieil, ni au nouveau Testament, s'efforcent de tirer toute ceste cōferencē loin de l'Escriture Sainte, pour en transporter la decision aux Peres & aux coustumes anciennes. Mais nous ne voulons point suiure ceux qui nous seduisent. Et

*Aus de S. Cyprian.*

*ne faut (dit saint Cypriā) nous arrester à ce que ceux ci ou ceux là ont fait deuant nous, mais ce que celui qui est deuant tous nous à prescrit, monstiré, & commandé par sa parole que nous ayons à faire. Car nous suiurons la verité de Dieu, non point la coustume des hommes. La seule Escriture Sainte doit estre le Canon, la reigle, le compas de la doctrine & du seruire diuin en l'Eglise: cest honneur n'appartient nullement aux deuotions particulieres ou publiques des*

*De S. Ausustin.*

*hommes. Tout cela donc qui se trouue es escrits des docteurs anciens, & es coustumes des siecles passés conuenir & s'accorder avec ce Canon, nous*

*le re-*

*le receuons en loüant grandement ces docteurs. Mais ce que nous y trouuons ne s'accordant avec l'Ecriture, nous le reiettons franchement, sans l'honneur deu à tels personages.*

Toutesfois, d'autant qu'il est raisonnable que nous reuerions les anciens, voyons quelles ceremonies l'antiquité Orthodoxe a gardées conformément à l'Ecriture sainte autour des Reliques des Saints : puis en quel temps, pourquoy & comment on est passé outre en cest affaire : Le support qu'il y a eu es commencemens, les superstitions qui s'y sont meslees peu à peu, & finalement l'idolatrie detestable qui s'y est fourree.

Il y eut donc en l'Eglise après le temps des Apostres plusieurs excellens & renommés martyrs : & les souffrances pour le nom de Christ furent fort reuerees, & estimées entre les Chrestiens, les docteurs desquels refuterent viuement l'heretique Basilides, enseignant qu'il ne falloit point souffrir pour l'Euangile, à cause (disoit-il) que Ies<sup>s</sup> Christ n'auoit point esté crucifié, mais Simon le Cyrenien pour lui. A cela se rapporte le dire d'Irenee au 3. liure, chap. 20. *Aucuns sont tombés en telle absurdité, que de mespriser les martyrs du Seigneur, & de honorer la mort d'iceux.* Les anciens qui respectoyent ainsi le martyre, manioyent semblablement en reuerence & deuotion les os des martyrs. Mais cela ne s'estendoit qu'à vne sepulture honorable. En ce sens l'epistre des martyrs de la Gaule enuiron l'an du Sei-

*Commencemens, progres, & auancements de l'erreur concernant les reliques*

*Le martyre honoré en l'Eglise ancienne.*

*Les corps & os des martyrs enuoyés, non pas adorés.*

gneur 160. enregistree au 5. liure, de l'histoire d'Eusebe, chap. I. se plaint que les persecuteurs auoyent ietté aux chiens les corps des martyrs, & establi gardes de iour & de nuit à l'entour, de peur que quelqu'un d'iceux ne fust enseveli par les Chrestiens: puis auoyent bruslé les restes & ietté les cendres dedans le Rhosne. Ils adioustent, Nous estions en grande tristesse, de ce qu'il ne nous estoit permis d'inhumer les corps des Saints martyrs.

Au mesme temps auint ce que l'Eglise de Smyrne raconte en Eusebe au 4. liur. 15. chap. touchant les os de Polycarpe, lequel fut refusé aux Chrestiens qui requeroient les persecuteurs de le leur accorder pour le mettre en terre, ayant esté bruslé. Mais apres que les Chrestiens eurent en leur puissance les os bruslés de ce saint martyr, ils en tindrēt plus de conte que d'or & de pierres precieuses.

Et qu'en firent-ils. *Nous les enterrasmes* (disent-ils) *comme il appartenoit, & à la maniere*

*Assemblees  
es sepulchres des  
Martyrs.*

*acoustumee.* En ce temps les Chrestiens commencerent à faire leurs assemblees saintes es lieux où les os des martyrs estoient enterrés, nommément le iour qu'iceux auoyent esté mis à mort, qu'ils appelloyent elegammēt

*Pourquoi  
les assemblees  
solenelles le  
iour natal  
des martyrs  
furent premierement  
instituees.*

le iour Natal, c'est à dire de la naissance. Ain-  
si en parle l'epistre de l'Eglise de Smyrne.

Les docteurs Papistiques qui produisent telles histoires y adioustent incontinent tous leurs autres articles de l'adoration des Reli-  
ques, comme si du temps de la primitiue E-  
glise

glise

glise tels superstitieux & idolatriques abus eussent esté receus entre les Chrestiens. Mais l'epistre de Smyrne explique tout le differêt, Elle nie simplement & en termes expres que les martyrs ayent esté adorés & seruis. Quant aux hōneurs faits à leur memoire, ce n'a point esté à la mode Papistique, mais selon l'enseignement de l'Escriture, exposé ci deuant. Pource que les Chrestiens voyoyēt plusieurs entre les Grecs estre enflammés à se porter vertueusement, pource que les braues soldats morts au liēt d'honneur en combatant vaillamment pour la patrie, estoient à certain iour annuellement haut-loüés en pleine assemblée publique, aupres de leurs tombeaux (ainsi en parle Cyrille au 6.liure contre Iulian, où il traite de l'honneur des martyrs) ils estimerent que la mesme raison pourroit inciter & confermer plusieurs en l'Eglise à entreprendre de maintenir la verité, & de mourir constamment pour icelle. Apperceuans aussi que plusieurs abhorroyent le martyre, & perdoyent courage en temps de persécution, ils ordonnerent qu'il y auroit assemblée generale, & particuliere solennité le iour natal des martyrs, en laquelle on ramenteuoit avec grandes louanges les combats d'iceux, les couronnes & palmes, dont ces vaillans champions auoyent esté ornés de Dieu suiuant ses promesses, n'y estoient pas oubliées: on y parloit en grand' ioye & reuerence de ces excellens martyrs, afin que les fideles vi-

uans fussent tant mieux préparés, incités & fortifiés pour soustenir les assaux apprestés à cause de la profession de vraye Religion, sans que l'apprehension des supplices les fist defaillir & abiurer la verité. C'est ce que dit l'epistre de Smyrne: *Estans assés là où Polycarpe est enterré, nous y solennizerons en ioye le iour de la mort d'icelui, pour nous ramentenir ceux qui ont desia combattu, & afin que les cœurs des survivans soyent esmeus par tant d'illustres exemples à ensuivre le train de leurs devanciers.* Nous recueillons de telles paroles que tout ce que les docteurs Papistiques alleguent que en l'ancienne Eglise on faisoit autour des Reliques des Saints ce qui s'y pratique maintenant par eux & leurs disciples, est faux & detestable.

*L'Eglise ancienne laissoit en repos les corps des Saints: la nouvelle Rome aine les arrache des tombeaux pour les faire adorer.*

Tels donc furent les commencemens des assemblees solennelles en l'Eglise ancienne autour des sepulchres des martyrs, supportables & non à reprendre, au contraire profitables, si on considere la circonstance de ces temps là, flottant au milieu des persecutions violentes: c'est à sçavoir, afin qu'à l'imitation de la foy, de la charité & constance des martyrs, les autres fussent esmeus & fortifiés à leur devoir. Ceste maniere d'honorer les Reliques des Saints demeura en l'Eglise es siècles suivans. Car les fideles ne recueillirent pas les corps morts des martyrs pour les porter çà & là en procession sur leurs espaules, & afin de s'agenouïller devant pour impetrer secours,



cours , comme font les Papiftes : mais ils les enterrent honneftement , & avec grande difficulté : comme *Ensebe au 7. liure de son hiftoire, chap. 16.* raconte qu'Assyrius chargea fur ses espauls le corps d'un martyr couuert d'un precieux drap , & l'enterra en vn sepulchre magnifique, autant qu'il estoit conuenable. Et au 22. chapitre du mesme liure il dit, *Ayans embrassé les corps morts des Saincts ils les lauerent & acomodèrent pour les enterrer.* En ce sens *Origene* escrit ces mots au cinquiesme liure contre *Celsus*: *Les corps humains, ayans esté domiciles de l'ame , ne doiuent estre iettés là, apres la mort , attendu que par la permission des bonnes loix , il leur faut faire l'honneur qui peut leur estre rendu en les mettant en terre.* Et au 8. liure, *Nous auons* (dit-il) *apris d'honorer l'ame raisonnable, & d'enseuelir honorablemēt le corps qui est l'instrument d'icelle.* Ailleurs, comme au premier liure sur *Iob*, il fait mention du precieux drap dont estoient parés & couuerts les corps morts , quand il falloit les porter en terre.

Quant aux lieux où l'on les enterroit , *Ense-* Les Cœmises des anciens Chrestiens estoient leurs temples & lieux de saintes assemblées.  
*be* tesmoigne au 7. liure , chap. 15. qu'on les appelloit *κοιμητήρια* que nous auons retenu en François, les appellant *Cœmitieres* , c'est à dire couches & repositoirs. *Ensebe* adiouste que les Payens, persecuteurs de l'Eglise, ôsterent les Cœmitieres aux Chrestiens , afin qu'ils ne pussent y continuer leurs exhortations solennelles. *Tertullian* dit en son *Apologetic*, que de

son temps à Rome au chemin d'Ostie, y auoit en vn mesme cœmitiere le tombeau de sainct Pierre & de sainct Paul : & *Eusebe* confirme cela mesme par le tesmoignage d'vn ancien autheur Ecclesiastique nommé *Caius*. Ainsi donc pour lors on ne deterroit pas les corps des Saincts, pour en faire monstre: mais on les laissoit reposer en leurs couches. *S. Cyprian* en la 6. epistre du troisieme liure commande qu'on marque soigneusement les iours du deces des martyrs, afin qu'on puisse en faire memoire aupres de leurs sepulchres, comme nous l'auons ci dessus remarqué de l'epistre de *Smyrne*. *Au septiesme liure d'Eusebe*, l'epistre de *Hicrax* contient ces mots: *Comme les martyrs dechassés de tous fussent mis à mort, nous ne laissasmes d'en solennizer la memoire, & en tous lieux où ils auoyent souffert, fust-ce un champ, un desert, un riuage, un basteau, une hostellerie, une prison, nous y fismes des exhortations solennelles.*

*Histoires  
certaines  
opposées  
aux fables  
Papistiques.*

Ces choses sont recueillies d'histoires certaines, où nous ne voyons rien de tout ce que les docteurs Papistiques ont mis en auât au regard de l'adoration des Reliques, selon que nous l'auons representé ci dessus au commencement: mais il y est seulement parlé de sepulture honorable, & des commemorations solennelles des martyrs. Quant aux escrits supposés, douteux & faux, publiés sous le nom des Euesques de Rome, nous n'y auôs esgard quelconque puis qu'ils procedent de-

sprits

sprits sedueteurs qui ne peuvent ni ne doiuent rendre tesmoignage à verité. Pour reuenir à nostre poinct les Reliques des Saincts furent maniees & reputees en l'Eglise primitiue l'espace de trois cens ans apres les Apostres, en la maniere qui a esté descrite ci deuant.

Quelques heretiques anciens furent condânés pource qu'ils ne deferoyēt aux reliques des martyrs l'hōneur qui leur estoit deu. Mais les histoires monstrent que les causes de telle condânation ne se raportēt nullemēt à celles dont les docteurs Papistiques disputent, ains sont tout-autres. Et la consideration d'vn tel article esclaircira en quelque sorte l'obscurité de ceste dispute. Il a esté dit auparauāt que Basilides fut condâné, pource qu'il disoit que les souffrâces pour le nō de Iesus Christ n'estoyēt nullement necessaires, ains inutiles & vaines: pourtant se mocquoit-il des martyrs, comme *Irenee* le lui reproche. *S. Hierosime* dit que *Tertullian* condâna les heretiques Caïans, pource qu'ils n'honoroyent point les reliques des Saincts: ce qui est exposé par *S. Augustin*, lequel maintient que les Caïans nioyent l'article de la resurrection de la chair. On void dōc la raison tout euidente de la condamnation de Basilides & des Caïans. *Le Concile de Gangres* au Canon 20. condamne ceux qui condânoyent les assemblees solennelles lesquelles se faisoient es sepulchres des martyrs en la maniere & fin parauant proposee. De ce Canon procede ce qui est escrit au 73. ch. d'vn

*Pourquoy quelques anciens heretiques ont esté condânés au fait concernant les reliques des Martyrs.*

liuret intitulé des dogmes Ecclesiastiques attribué à saint Augustin : *qu'il faut honorer sincerement comme membres de Christ les corps des Saints , & principalement les Reliques des glorieux martyrs : item qu'il faut de droite affection & de fidele deuotion visiter les temples appellés de leur nom, comme lieux Saints designés au seruice diuin. Si que' qu'un contredit à ceste sentence, il n'est point estimé Chrestien, mais Eunomian & Vigilantian.* Les paroles du 20. Canon du Concile de Gangres sont telles: *Si quelque orgueilleux, s'estimant parfait, abomine les assemblees qui se font aux memoires des martyrs, & a en execration les seruices qui s'y font, & la commemoration d'iceux, qu'il soit anatheme.* Lindanus, Euesque & docteur Papistique adiouste faussement à ce Canon que le Concile de Gangres le dressa expres contre vn nommé Eustache, à cause qu'il s'estoit opposé aux articles de l'adoration des Reliques representés à l'entree de ce traité, & que les Papistes maintiennent & pratiquent auiourd'hui. Mais en ces temps là telles superstitions n'auoyent pas encores enuahy l'Eglise. Et les actes du Concile de Gangres, exposent tellement la cause de leur fait en la preface & cōclusion, qu'il est besoin de coniectures pour toucher au but. Car la preface dit, que certains font des assemblees secretes en leurs maisons, & mesprisent les lieux saints où gisent les martyrs, taxans ceux qui s'y assemblent. La conclusion explique l'intention du Concile comme s'ensuit: *Nous honorees*

*honorons les maisons de Dieu, & tenons les assemblees qui s'y font pour saintes & profitables: n'enfermans point la pieté es maisons particulieres: mais nous honorons tout lieu quelconque basti au nom de Dieu, & acceptons toute assemblee sainte faite en l'Eglise pour l'edification de tous. Ces paroles monstrent assez l'intention du Concile.*

En ce sens, la primitiue Eglise condamna *Condamna-  
tion de Por-  
phyre Iuliã,  
& des Eu-  
nomians.* Porphyre Iuliã, & autres profanes, en ce qu'ils disoyent que les corps & les os des Saints estoient chose immonde & abominable, souillant les villes & les hommes: comme Cyrille contre Iulian & Theodoret contre les Grecs en font mention. Quant à Eunomius & à ses sectateurs ils n'entroyent point es temples des Apostres & Martyrs, comme escrit saint Hierosme. La raison y est tout euidente. Eunomius nioit la deité, de Iesus Christ: & pour ce que les Martyrs auoyent scellé de leur sang la doctrine & croyance d'icelle deité, & que Dieu confermoit ceste foy des Martyrs par miracles qui se faisoient aux sepulchres des martyrs: les disciples d'Eunomius ne voulans estre veus aprouer par effect ce qui condamnoit expressément l'heresie de leur maistre, refusoient se trouuer es saintes assemblees qui se faisoient es sepulchres des martyrs: à cause que là principalement estoit preschee & proposee à tous la foy des martyrs touchant Christ vrai Dieu, & vrai homme, afin que chascun les ensuiuist. Il appert que deuant

le temps de saint Hierosme ces heretiques Eunomians ont esté condamnés par l'Eglise à cause de tel blaspheme contre le Fils de Dieu. Mais les docteurs Papistiques ne sçauroyent prouuer ni establir par tout cela article aucun concernant leurs Reliques. Car les causes de la condánation, comme dit a esté, ne contiennent autre chose que ce qui est dit en l'epistre de Smyrne. Quant à *Vigilantius*, s'il a esté en l'opinion que S. Hierosme lui attribue, asçauoir que les Reliques des martyrs sont souüillees, qu'il faut les cueillir en vn sac, & les ietter à la voirie, il a esté iustement condamné. Mais au reste, saint Hierosme n'ose approuuer l'adoration des Reliques. Quant à les porter en procesion, nous en parlerons tantost.

De tout ce que nous auons dit iusques à present appert que les docteurs Papistiques ne peuuent recueillir des histoires aprouees de l'ancienne Eglise iusques à trois cens ans apres les Apostres preuue vraye ni assuree de leur adoration de Reliques. Quant à ce qui a esté descrit es fueillets precedens, il s'accorde avec l'Ecriture Sainte, & seruoit en ce temps-là, pour l'edification des fides, & n'estant souillé d'aucune superstition.

*En quel temps, comment & à quelle occasion les superstitions comencèrent à se glisser autour des reliques.*

Mais voyons maintenant, en quel temps, comment, & à l'occasion de quoi cest affaire s'auançant en pis a poussé en auant les commencemens de superstition, taxés par quelques Euesques, supportés par quelques autres,

tres, magnifiés & amplifiés par plusieurs, iusques à ce que tout est paruenü à la confusion, descrite au premier chapitre. Ainsi donc sous *Constantin le grand* l'on commença à tirer les os des Chrestiens hors des fosses obscures, pour les transporter & enclorre en des sepulchres plus apparens: ce que Constantin semble auoir fait à bonne intention. Il s'estoit estudié d'appliquer à la Religion Chrestienne les ornemens extérieurs dont les Payens auoyent fardé leur idolatrie pour la recōmander & faire mieux valoir entre les hommes: afin de rendre la verité tant plus agreable aux pauures superstitieux qui se paissent de l'exterieur, comme toute l'histoire d'icelui le verifie. Il auoit remarqué, que les Payens fouloyēt transporter en grand pompe & solēnité d'un vil sepulchre en d'autres plus magnifiques les corps morts de leurs Rois & autres excellēns personnages. Et quant aux autres, qu'ils appelloyent demi-dieux, la coustume estoit de les colloquer és tēples plus renommés. *Cyrille* au dixiesme liure contre *Iulian* montre par plusieurs exemples que les plus fameux & superbes temples des Payens seruoyent iadis de monumens à leurs hommes illustres. *Raphael de Volterre* & *Antoine Sabellic* descriuent apres *Plutarque* la pompe royale des funerailles de *Demetrius*, les cendres duquel furent apportees de Syrie par son fils *Antigonus*. Je descrirai ce qu'ils en disent, afin que leurs paroles monstrent d'où la superstition

des Reliques a commencé de couler en l'Eglise. Antigonus(disent-ils) parueni là où estoient les cendres de son pere Demetrius, les embrassa en grande reuerence, puis les ferrant en vne cruche ou vrne d'or couuerte de pourpre & couronnée d'vn diademe ou bandeau Royal, la mit en vn endroit esleué de sa nauire, la faisant garder par vne troupe de ieunes gentilshommes armés richement, & posés comme en sentinelle tout à l'entour, Xenophanes celebré musicien chantant vn sacré cantique aupres de ceste Relique. Les villes au port desquelles ceste nauire arriuoit, enuoyoyent des couronnes,& des deputés pour conuoyer la fiertre. Antigonus arriué à Corinthe, presenta ceste belle piece aux peuples qui y acoururent pour s'agenouiller deuant. Et comme les Corinthiens lui eussent enuoyé des couronnes en grande solennité, il les posa pour Reliques en vne ville nommée Demetriade. On lit aussi es vies de Theseus & Cymon en Plutarque la description de la pompe des os de Theseus enleués de l'isle de Scyros par Cymon, & transportés dedans sa galere capitaineffe de là en Athenes, la conduite magnifique de la flotte, & la feste solennelle qu'en firent les Atheniens, comme si Theseus mesme fust reuenu en personne dedans leur ville. Autant en escrit le mesme authcur des os de Phocyon.

Constantin se souuenant de tels honneurs pensa que les Reliques des Saints prophètes, Apo-



tes, Apostres & martyrs de Iesus Christ en Constantin premier au  
 meritoient autant pour le moins, en despit teur de la  
 des Payens qui les tenoyēt pour choses fouil. superstition  
 lees. Il se print donc à transporter hors des accrue in-  
 tombeaux obscurs en autres plus celebres les firmēt de-  
 Reliques des corps saincts, qu'on enleuoit puis autour  
 en grand' pompe. Incontinent, grands & pe- desreliques  
 tis commencerent à faire comme lui. Sainct  
 Hierosme escrit que Constantin fit transpor-  
 ter à Constantinople les Reliques de sainct  
 André, de sainct Luc, & de sainct Timothee.  
 L'oracle d'Apollon en Daphnis interrogué  
 par Iulian l'Apostat, respondit qu'il ne pou-  
 uoit parler à cause d'un mort son voisin, en-  
 tendant par cela le sepulchre de Babylas mar-  
 tyr du Seigneur. Iulian commande que les  
 Chrestiens ayent à oster de là le sepulchre de  
 Babylas. Toute l'Eglise y acourt, hommes,  
 femmes, filles & ieunes hommes, qui mar-  
 chans d'ordre en longue file transporterent  
 la biere de Babylas dedans le temple, châtans  
 en chemin, vn vers du Pseau. 97.

*Soyent confus & desfaits*

*Tous ces dieux contrefaits,*

*Et toutes ces gens folles*

*Qui seruent aux idoles.*

Sainct Hierosme raconte qu'Arcadius trans- Transporte  
 porta au bout de plusieurs siecles les os du ment des re  
 sainct Prophete Samuel de Iudee en Thrace: liques de  
 que les Euesques en porterent les cendres Samuel.  
 dedans vn vase d'or couuert d'un linge pre-  
 cieux & d'un drap de soye: que les peuples

des Eglises depuis la Palestine iusques à Chalcedon allerent au deuant de ces Reliques, les receuant en aufsi grand ioye que s'ils eussent veu le prophete mesme: sans touttesfois adorer Samuel, mais Iesus Christ, duquel il auoit esté Leuite & Prophete. Ce sont les mots de saint Hierosme.

*Des miracles  
faits es  
sepulchres  
des Martyrs.*

Ces commencemens furent suiuis en foule & comme à l'enui d'infinis exemples de ceste forte, dont les histoires de ces temps-là sont remplies. Pource qu'alors l'heresie D'Arius blasphemant contre la Deité du Fils de Dieu s'auançoit fort, mesmes es cours des Empereurs, la puissance de Dieu se manifestoit en diuers miracles qui se faisoient es sepulchres de quelques martyrs où plusieurs malades recouroient pleine & entiere santé, pour tesmoignage & confirmation de la foi en Christ, vray Dieu & vray homme, pour la confession duquel les Martyrs auoyent espendu leur sang. S. Augustin décrit aucuns de ces miracles au 12. liure de la cité de Dieu, chap. 8. Aussi font quelques autres escriuans de ce temps là. Comme l'on ne peut ni ne doit on nier tous ces miracles sur tout ceux qui esclarcissent & maintiennent la foy en Iesus Christ, aufsi s'en trouuera il plusieurs, qui (comme S. Augustin confesse) ne sont pas tant authentiques qu'il faille sans doute ni difficulté quelconque y adiouster foy. Certainement les escriuans modernes ont adiousté & meslé beau-

beaucoup de contes, plustost fabuleux que miraculeux: comme ce que Nicephore allegue de deux Euesques, lesquels estans morts au Concile de Nicee deuant que le symbole y fust couché par escrit & sousigné, apres leur trespas on mit ce formulaire de foy sur leur poictrine, & le matin l'on trouua que chascun d'eux l'auoit sousigné de sa main. Mais ils n'auoyent pas pensé à ce que dit le Prophete, qu'il ne faut pas demander la verité aux trespasés. Autant en conuient-il dire de ce que le mesme autheur escrit touchant le transportement des Reliques de Chrysofome, quil fut impossible les remuer de leur place, & que là dessus l'Empercur Theodose escriuit vne lettre à Chrysofome, laquelle ayant esté posée sur la poictrine d'icelui, le tombeau vint à se mouuoir. Item que le corps de Chrysofome mort trente cinq ans auparauant, ayant esté mis en la chaire Episcopale, dit lors que l'on l'esleua en ce siege episcopal, & bien distinctement, Paix soit avec vous. Quelques autres ont mis en auant des songes & fables, pires que tous les precedents, inuentés par l'esprit d'erreur & d'imposture.

Mais à l'occasion de quelques miracles, les besassiers commencerent à fureter pres & loin, à fouiller les anciens sepulchres, chercher des os, porter ça & là des cendres, qu'on estimoit estre de quelque Prophete, Apostre ou martyr, partie par les anciés rapports partie

par preuue de visions, apparitions, miracles, songes, & autres indices. Ces transportemens de Reliques furent acompagnés de ces mesmes ceremonies qui peu au parauant estoÿent vſitees au cōuoi ſolennel des trespaffés. D'vn autre coſté l'on empruntoit des Payens les vrnes dorees, les voiles & draps de foye, les rencontres, les conuois, comme nous en auons representé quelque chose au fait des reliques de Demetrius, item en celles du Prophete Samuel. Or les reliques des martyrs n'estoÿent pas mises sur l'autel (comme maintenant en la Papauté) mais deſſous, les Martyrs ayans esté rachetés par la paſſiõ du Seigneur, ce dit *Sainct Ambroise* au 10. liure, epist. 85. Et pource qu'en l'administration de l'Eucharistie se faisoÿent des prieres publiques Iulian dit au 6. & 10. liure de *Cyrille* que les Chreſtiens inuoquoÿent le Seigneur es sepulchres des Martyrs.

Où estoÿent  
mises les re-  
liques des  
Martyrs.

Les ceremo-  
nies au traſ-  
portement  
& conuoi  
des corps  
Saints,  
pourquoi  
supporta-  
bles au cõ-  
mencement.

Ces ceremonies inuentees du temps de Constantin n'auoyent fondement en tesmoignage quelconque de l'Escriture, ni en exemple aucun des Apostres ou des hommes Apostoliques : mais estoÿent empruntees par vn zele depraué de la vaine pompe des funeraillies & sepulchres des Payens. Du commencement elles auoyent telle apparence de pieté, qu'à peine eust on peu croire qu'elles continſſent quelques semences de superstitions. Car ces honorables transportemens & conuois de Reliques se faisoÿent en esperance de la resur-

la refurrectiõ & glorification de ces despoil-  
 les qui en la vie presente auoyent esté tem-  
 ples de Dieu & organes du Sainct esprit, desti-  
 nés pour resusciter à vie & gloire eternelle.  
 Et comme du temps de sainct Paul, l'action  
 du Baptesme estoit administree aux viuans  
 en quelques lieux sur les sepultures des morts:  
*I. Corinth. 15. 29.* aussi l'Eucharistie a peu estre  
 administree sans superstition sur les corps des  
 Martyrs. On a peu aussi faire prieres à Dieu  
 sur les sepulchres des Martyrs, sans supersti-  
 tion, mais en la foy de Christ, pour laquelle  
 les Martyrs auoyent souffert mort. Sembla-  
 blement l'honorable transportement, conuoi  
 & depost des Reliques des Prophetes, ou des  
 Apostres, ou des Martyrs outre l'auertisse-  
 ment y contenu de l'esperance de resurrectiõ  
 & glorification incitoit en quelque sorte les  
 viuans à admirer la foy & les vertus des Saincts,  
 comme Chrysofome parlant de Babylas dit,  
*Après la predication de la parole, certainement  
 les sepulchres des Saincts tiennent le prochain de-  
 gré, pour inciter les esprits des personnes qui  
 considerent les Saincts, à ensuiure les vertus  
 d'iceux.*

Dauantage, apres & hors la parole de Dieu, Du desir de  
 voir les in-  
 strumens du  
 saint Esprit  
 pour l'ex-  
 ecution d'œu-  
 res admi-  
 rables.  
 c'est comme vne affection naturelle en nous  
 de desirer voir au bout d'un si long temps ces  
 membres qui es anciens Prophetes, Apostres  
 & Martyrs ont esté les instrumens du saint  
 Esprit pour l'execution d'œuvres excellentes  
 & admirables. Comme l'Empereur Auguste

entre en Alexandrie, desira y voir auant & par dessus toute autre chose le corps d'Alexandre le Grand, qu'il orna d'une couronne sur la teste, & le parfema tout de fleurs. En ce sens Chrysofostome dit en la 22. homelie sur l'epistre aux Romains, *Je magnifie Rome, non point à cause de ses colonnes de marbre, & autres choses vaines, mais à cause de ces colonnes de l'Eglise, les corps de saint Pierre & de saint Paul. Qui me fera ce bien que ie sois estendu sur le corps de saint Paul, que ie sois attaché à son sepulchre, que ie voye la pouldre de ce corps, qui a porté les stigmates & flestriffures de Christ, la pouldre di-ie de ceste bouche par laquelle Christ a parlé, Je voudroye volontiers voir ce sepulchre où sont enclosés ces armes de iustice, & de lumiere, ces membres ores vivans, & qui iadis estoyent morts, ces membres de Christ crucifiés au monde, qui auoyent vestu Christ, qui estoyent temples du Saint Esprit, l'edification sainte, liés d'esprit au Seigneur, &c. Le mesme en la huitiesme homelie sur l'epistre aux Ephesiens: Je voudrois (dit-il) estre en ces lieux où l'on dit que sont les liens dont parle l'Apostre: ie desirerois voir ces chaines que les Diabls redoutent & ont en horreur, que les Saints Anges reuerent: & si la charge que j'ai en l'Eglise me le permettoit, & j'auois le corps assez robuste, ie n'eusse point differé, ains eusse entrepris le voyage, pour contempler seulement ces chaines, & la prison où l'Apostre a esté*

C'est quelque chose d'auoir veu ce la: mais le tout est d'auoir creu & de croire à la doctrine de veu & preschee & mi se en escrit par cest excellent instrument du S. Esprit en l'Eglise Chrestienne.

*a esté ainsi detenu.* On recite qu'Antoine celebre hermite tenoit tant de conte d'une robe faite de fueilles de palmier qui auoit appartenu à vn autre hermite nommé Paul, qu'il ne la portoit qu'es iours de festes solennelles. Et l'Empereur Theodose le ieune s'estimoit magnifiquement paré, quand il vestoit certaine iuppe d'un Euesque de Chibron. Aussi *Eusebe* atteste que la chaire de Iaques premier Euesque de Ierusalem auoit esté gardée iusques à son temps. Nous ne censurons ni ne condamnons ces choses ainsi dites & faites en intention simple & sans superstition : nous les excusons, tant que faire se peut, & sommes contents interpreter & prendre le tout à la meilleure part, s'il plait ainsi à nos aduersaires: pourueu que la verité de Dieu n'y soit aucunement interessée.

Toutesfois on ne peut dissimuler que ces deuotions nouvelles & dressées à plaisir enuers les Reliques, dressées sans tesmoignage de la parole de Dieu, & sans exemples de la primitiue Eglise, ont eu tost apres leur commencement des semēces de superstitiō adionctes comme vn accidēt inseparable. Car tout ainsi que la pōpe du transportement des Reliques a esté dressée sur les façons de faire des Payens, ainsi que nous l'auons monstré: semblablement les superstitions du paganisme se sont glissées avec telles pōpes en l'Eglise. On sçait ce que cōte Plutarq; en la vie de These<sup>9</sup>, qu'en la iournee de Marathon les Atheniens

*Comme la superstition s'est glissée peu à peu touchant les Reliques.*

virent le fantosme de Theseus armé combattant & courant sus aux Barbares. Puis apres Apollo auertit par oracle les Atheniens, qu'ils eussent à chercher les os de Theseus, pour les porter dedans Athenes, les y mettre en depost, les y garder deuotement, puis lui sacrifier, & l'inuoyer comme vn demi Dieu, patron & protecteur de la ville d'Athenes. *Epiphanius* escrit que les payens d'Egypte alloient deuotement en pelerinage au sepulchre du prophete Ieremie, cuidans qu'il les garantissoit de la persecution des aspids & des crocodilles *Ælian au 12. liure de sa diuerse histoire*, raconte que le corps d'Alexandre le grand, demeura vn mois entier apres la mort sans estre enseueli, que puis apres Aristander saisi d'un esprit prediseur dit, Puis qu'Alexandre auoit surpassé en bon heur tous les Rois qui l'auoyent precedé, les Dieux luy auoyent reuelé qu'en quelque pays que ce corps reposast, icelui abonderoit en tous biens, & seroit garanti de tout fouragement d'ennemis. De là suruint vne grande dispute entre les successeurs d'Alexandre chascun d'eux s'efforçant transporter ce corps en son pays, comme vn ostage de la fermeté & immobilité de sa domination. Mais en fin Ptolemee preuint les autres, & emporta le corps d'Alexandre en *Ægypte*, &c. Outreplus, *Polidore Virgile* monstre par les paroles de Dionysius que l'oblation des cierges estoit vne partie du seruice des Payens & nous auons parlé ci dessus des fleurs



fleurs des roses & des chapeaux offerts aux Reliques par les Payens.

Ces ceremonies payennes furent aussi receuës en l'Eglise & acreuës de nouvelles inventions, comme il appert par les histoires: car apres que l'on eut accepté ces transportemens de Reliques, l'on y adiousta incontinent ceste opinion que les Saints ou Martyrs, estoient les colonnes, les tours fortes & rampars de la ville ou du pays où leurs Reliques estoient en depost: cōme dit Basile en sa harangue funebre sur les 40. martyrs, & sur vn autre martyr nommé Mamas: & ce à l'imitation des anciens Romains, qui pour garder seurement & sans bruit en leurs maisons les os & cendres de leurs plus familiers reseruees en certaines vrnes cachees en des caueaux & lieux secrets, adoroient des dieux nommés Lares & Penates, comme tuteurs, patrons, & protecteurs de toute la famille, & les inuoquoient en toutes necessités. Apres les transportemens des os suruindrent les promenemens d'iceux, en les portant es bras & sur les espaules, comme il en est parlé es disputes de saint Hierosme contre Vigilantius. Et en saint Augustin, comme ce transportement des Reliques de saint Estiene vne femme aueugle eust recouré la veüe, Lucillus Euesque ordonna vne procesion en memoire du saint, en laquelle on porteroit ces Reliques là. Et pour ce qu'aucunesfois se faisoient des miracles

*Ceremonies  
Payennes  
autour des  
Reliques,  
admises en  
l'Eglise.*

*Les proces-  
sions où l'on  
portoit les  
reliques des  
Saints.*

aux sepulchres & urnes des Saincts: les malades y couroyent de diuers endroits, icttoyent des fleurs, des liures de prieres, des pieces de leurs vestemens dessus, puis les retirant à eux en faisoient des preseruatifs & remedes à tous maux, estimans que les Martyrs estoient enclos en leurs cendres & sepul-

*Les pelerina-  
ges, inuoca-  
tions, at-  
touchemens  
& baisers.*

chres. Passant encore plus auant ils ne se contenterent pas d'inuoquer vn seul Dieu: mais encores inuoquerent ils en ces sepulchres & temples les Martyrs, disans qu'ils sentoient vne grace & vertu diuine enclose en ces os & cendres: pourtant l'y cherchoyent-ils par inuentions & autres seruices: comme *Basile* en parle en son exposition du Pseaume 115. Non contens d'y chercher guerison à leurs maladies corporelles, ils se faisoient acroire que la grace spirituelle, comme saincteté & charité, leur y estoit donnee en touchant & baissant les Reliques, ainsi que dit *Gregoire de Nyse* en sa harangue pour *Theodore le Martyr*. Autres imposoyent les Reliques des Martyrs sur les malades: & enuiron le temps de saint Hierosme & de saint Augustin l'on se print

*Esparpilloments des reliques.*

à esparpiller les Reliques, tellement qu'on commença de voir les pieces d'un corps en diuers lieux. Et *saint Augustin* au vingt & vniesme liure de la Cité de Dieu, chapitre huitiesime est parlé des Reliques de saint Estiene esparses en quelques endroits: au contraire *Theodore le Lecteur*, sous l'Em-

pereur

pereur Theodose le ieune, escrit que les Reliques de saint Estiene furent transportees entieres de Ierusalem à Constantinople. La porte estant arriereouuerte à la superstition, certains porteurs de Rogatons <sup>Venditions d'icelles.</sup> commencerent à trotter & vendre des Reliques, comme dit *saint Augustin* au liure du trauail des Moines. Les pauvres femmelettes allumoyent en plein midi des cierges deuant les sepulchres des Martyrs. <sup>Cierges & Veilles.</sup> Le menu peuple veilloit es Cœmitieres des Martyrs, & y portoit des viandes, afin qu'elles y fussent benites. Ils entreprenoyent aussi de longs voyages es lieux, <sup>Voyages de deuotion.</sup> où ils entendoient qu'il y eust des Reliques renommées par miracles. Les vns alloient outre mer en la terre sainte, les autres à Rome visiter les chapelles de saint Pierre & de Saint Paul. Et *saint Augustin* escrit en l'epistre cent trente septiesme que deux clerics soupçonnés de quelque larcin, pour s'en purger furent enuoyés en voyage à Nole vers les Reliques de saint Felix.

Les Docteurs Papistiques ont acoustumé d'alleguer ce que dessus pour establir leurs superstitions, comme si tout cela estoit vne tradition Apostolique obseruee en l'Eglise en tout temps, en tous lieux, & par toutes personnes. Mais nous n'auons commandement ni exemple quelconque <sup>Ces choses ont esté enreprises sans autorité de l'Escriture & sans exemple de la primitive Eglise.</sup>

de telles pratiques es liures des Prophetes & des Apostres : ni nuls exemples non plus es assureeshistoires de la vrayement ancienne & primitive Eglise. On lit en des questions attribuees à Iustin, que les corps des martyrs gardent les personnes de l'inuasion des malins esprits, & guerissent les maladies que les medecins iugent incurables. Mais on sçait que Iustin n'est point autheur de ces questions : car Origene est allegué en la question 82. & 86. lequel a vescu long temps apres Iustin. Et en la question. 127: est parlé des Manicheens qui ne furent conus que trois cens ans apres la natiuité de Iesus Christ, fort long temps apres le trespas de Iustin. Quand donc les Docteurs Papistiques nous opposent le nom d'antiquité en ceste dispute des Reliques, nous leur respondons premieremēt que Iesus Christ & l'Escriture sainte est nostre Antiquité. Secondement que l'Eglise Apostolique & primitive par l'espace de troiscens ans & plus, n'a sçeu que c'estoit de ces superstitieuses ceremonies autour des Reliques des saincts introduites en l'an 400. Desquels

En quel temps ceste superstition s'est auācée.

119. temps S. Augustin se plaint en l'epistre des disant que par tout il y a eu tant de façons de faire que la condition des Iuifs estoit plus supportable, en ce qu'ils estoient assuiettis aux ceremonies de la Loy, non point aux traditions humaines. De ces commencemens de miracles, partie vrais, partie supposés, on vint à en faire des monceaux. Car l'entende-

ment

ment humain encline à s'appuyer sur des miracles pour forger puis apres tout ce qu'il lui plait, sans parole ni commandement de Dieu: combien toutesfois que cela soit expressement defendu, Deuter. 13. Matth. 24. & 2. Thessal. chapitre 2.

En ces auancemens de la superstitiõ du vulgaire ignorant presque tous les poincts & articles d'icelle furent refutés en ces mesmes temps. Car le Concile d'Eliberis ordonne ce qui s'ensuit au Canon 34. *Nous defendons d'allumer de iour des cierges es Coemitières: car il ne faut point inquieter les esprits des Saints. Ceux qui feront autrement, soyent excommuniés.* Et au Canon 35. *Nous defendons aux femmes de veiller au Coemitiere pource que souuent sous pretexte de priere se cõmettent des meschancetés secretes.* Il y a vne epistre de Gregoire de Nyffe condamnant les pelerinages en la terre saincte. quelques anciés ont entrepris de voyager en Ierusalem pour remarquer les lieux mentionnés en l'histoire saincte, & voir où Ies<sup>s</sup> Christ est né, a conuersé & souffert mort, où ils l'ont adoré en esprit & en verité. *Ensebe* raconte au sixiesme liure de son histoire, chapitre neufiesme, qu'environ l'an 200. Alexandre de Cappadoce fit le voyage de la terre saincte, pour y faire prieres & voir les lieux mentionnés en l'histoire. Par succession de temps aucuns cuidoient que l'vne des principales parties de deuotion consistast à aller en Ierusalem: comme si la grace de Dieu eust esté plus ample,

& le Sainct Esprit plus abondant & plus proche en ces lieux là. Comme il est dit en la cinquiesme homelie de Chrysofome au peuple d'Antioche, Que certains fouloyent voyager en Arabie, afin de baifer la terre, en la-

*Par Gregoire  
de Nyffe.*

quelle Iob s'estoit couché. Gregoire de Nyffe refutant solidement telles superstitions disoit qu'il faut rapporter telle procedure à la reigle de l'Escriture saincte, & aux cōmandemēs du Seigneur, s'enquerant s'il a enioint qu'on fist telle chose. Il adiouste: *Si cela paroît mis en auāt outre le commandement du Seigneur, ie ne voi pas qu'importe ce qu'il commande qu'un homme face, qui se donne à soi-mesme pour loy de bien faire. Quand le Seigneur appelle les benits à l'heritage du Royaume des cieux, entre les bonnes œuures qui en sont la voye il ne conte point, le voyage de la terre saincte. Parlant des bienheureux, il ne met point les pelerins en ce reng. Qui voudra donc s'estudier & trauailler apres vne chose qui ne rend la personne heureuse, & ne sert à nous amener au Royaume des cieux? Et quel auantage aura celui qui trottera en tels lieux? Comme si le Sainct Esprit y abondoit, & que la grace de Dieu y fust plus ample. Au contraire, i'ai conu, rapportant soigneusement, les choses les vnes aux autres, que les lieux où nous sommes sont beaucoup plus Saincts que ces estlongnés là. Vous donc qui craignez le Seigneur, loüez-le, en quelque part que vous soyez. Car le changement de lieu ne fait pas que Dieu soit plus pres de nous: mais en quelque part que*

*tu sois,*

tu sois Dieu viëdra à toy s'il trouue le logis de ton ame apresté pour le receuoir. Si ton cœur est plein de meschantes pensees, encores que tu fusses en Golgotha, au mont des Oliuiers, au saint sepulchre, tu ne receuras point Iesus Christ. Conseille donc aux Chrestiens, qu'ils voyagent hors du corps au Seigneur, non pas de Cappadoce en la Palestine: car le Saint Esprit souffle où il veut. Ceux qui s'ot en ce lieu ci qui croyët en Iesus Christ, sont faits participans de lui selon la mesure de leur foy, non point selon des voyages entrepris en Ierusalem. Ce sont les mots de Gregoire de Nyffe.

Du tēps de l'Empereur Louys le Debōnaire, vn prestre ou pasteur de l'Eglise de Turin, nommé Claudius, taxa par escrit publié la superstition de ceux qui pour gagner Paradis perdoyent le tēps & l'argent à faire le voyage de Rome, sous ombre qu'il a esté dit à l'Apōstre saint Pierre, Je te donnerai les Clefs du royaume des cieus. Mais il n'est pas commandé (dit Claudius) à Pierre qui est au ciel de deslier ceux qui sont en terre. Finalement il adiouste, Nul ne se confie ni aux merites ni en l'intercession des Saints: car s'il n'est doié de mesme foy qu'eux, par laquelle ils ont pleu à Dieu, impossible lui sera de paruenir à la vie eternelle. Saint Bernard en l'epistre 319. desconseille vn Moine d'aller en Ierusalem, adioustant ceste raison, l'Intention des Moines (il parloit des Moines de ce temps là) est de

Par Claudius pasteur de l'Eglise de Turin.

Par S. Bernard.

*chercher la Jerusalem celeste, non pas la terrestre, s'avançant du cœur non point des pieds. Ses mots sont, Non terrenam sed caelestem Hierosolymam inquirere Manachorum propositum est, & hac non pedibus proficiscendo, sed affectibus proficiendo.*

Par S. Augustin.

Sainct Augustin au 34. chapitre du liure des mœurs de l'Eglise Catholique dit, *N'ensuivés point la troupe des ignorans qui sont superstitieux en la vraye Religion. I'en ai veu plusieurs qui adoroient les sepulchres & tableaux, qui en faisant grand chere sur les tōbes des trespasés, & portant à boire & manger aux corps sans ame, s'enterroyēt eux mesmes tout-vifs sur les morts.* Et au 8. liu. de la cité de Dieu, ch. 27. il escrit que certains auoyent porté leurs viādes aux sepulchres des Martyrs, faisās prieres, & cuidās qu'elles y serōt sanctifiees par les merites des Martyrs, au nō du Seigneur des Martyrs. Mais il adiouste que *les femmes Chrestienes ne font point cela, & qu'en plusieurs endroits de la Chrestienté telle coustume n'a point de lieu.* Quāt à l'inuocation des saincts, le mesme docteur s'efforce d'arracher du cœur d'aucūs l'opiniō qu'ils auoyēt que les esprits des martyrs estoient presens en leurs reliques, d'oū ils exauçoyēt les pecheurs. Semblablement pour abolir ce que Basile auoit proposé touchant la grace & vertu diuine scāte es reliques des saincts, il dispute, que Dieu peut faire des miracles es sepulchres des Martyrs par le ministere des Anges, en tel endroit, en tel temps, & en telle maniere que bō lui semble: mais il improue l'inuocation des Saincts.

Sainct



*S. Hierosime* condamne aussi l'adoration des Reliques: & *Cyrille* dit au dixiesme liure cõtre *Julian*, qu'il ne faut point porter en montre les reliques des Saints, ains les cacher au sein de la terre, & es lieux profõds d'icelle. Il escrit aussi au mesme endroit que la superstitiõ des Payens les incitoit à iurer par les reliques de leurs morts. *S. Augustin* au liure du trauail des Moines, cha. 28. dit, *On ne void autre chose que des hypocrites, cachés sous habit de Moines, espars en tous lieux, qui rodēt par pays, qui ne sont enuoyés nulle part, qui n'ont arrest en lieu quelconque, qui ne peuvent demeurer assis ni debout. Les autres font acroire qu'ils portent des Reliques de Martyrs ( si toutes fois ce sont Reliques de Martyrs ) tous demandent, tous exigent, ou de quoi entretenir leur mendicité lucrative, ou le prix de leur sainteté simulee.*

Au cinquiesme cõcile de Carthage. can. 14. les Euesques se plaignent, que çà & là sont bastis des autels à la memoire des Martyrs, fondés sur des songes & vaines reuelations. Il est adiousté au mesme Canon, que tels autels ne sont mis bas ordinairement, pour la crainte qu'on a que les peuples se mutinent. Ce qui montre que les Euesques ont souuent esté contrains de dissimuler à plusieurs telles superstitions du vulgaire: comme saint Augustin dit à ce propos, *Je n'ose librement condamner telles choses, afin deuiter le scandale de plusieurs personnes turbulentes.* Et au vingt & deuxiesme liure de la Cité de Dieu, chapitre 8.

*Certain personnage (dit-il) ayant apporté de Ierusalem quelque piece de la terre sainte, l'auoit pendue en sa chambre, pour se garentir de mal, à cause que les malins esprits troubloient la maison, icelle estant deliuree de telle tempeste, il se trouua perplex touchant ce lopin de terre, qu'il ne vouloit plus garder en sa chambre, estimant qu'elle n'y estoit pas assez dignemēt logee. Il appelle les Euesques prochains, & requiert que ceste terre fust enfouye en quelque endroit, & qu'on s'y assemblast pour faire prieres. Nous ne nous y opposasmes point, dit S. August. ains cela fut executé.*

*S. Hierosme*  
*vous main-*  
*tenir, mais*  
*sans raison,*  
*l'usage des*  
*cierges aux*  
*sepulchres*  
*des trespas-*  
*sez, voire*  
*en plein*  
*midi.*

*S. Hierosme escriuant contre Vigilantius maintient avec grād plus de paroles picquantes telles superstitions & resueries de vieilles. Et ne pouuāt nier qu'elles n'eussent aprins en l'eschole des Payens à allumer force cierges eu beau plein iour es sepulchres des Martyrs, il respond comme s'ensuit: Si quelques uns par ignorance & simplessē de gens seculiers, ou de femmes deuotes de qui nous pouuons dire que ce sont personnes qui ont le Zele de Dieu, nō point selō sciēce, font cela en l'hōneur des Martyrs, quel dōmage t'ē reuient? Iesus Christ n'auoit besoin d'oignemēt: ni les Martyrs n'ōt que faire de clairté des cierges: & toutesfois Marie Magdeleine a espādū le bausme en l'honneur de Christ, & la deuotion de son cœur est acceptee. Tous ceux qui allument des cierges reçoquent salaire selon leur foy, & chascun abonde en son sens, ce dit l'Apostre. Par ainsi l'on estimoit lors estre foy ce que chascun presumoit de son sens sans approbation: de la parole de*

le de Dieu. C'est de telle source que sont decoulees es siecles suiuanz infinies superstitions, qui se sont merueilleusement renforcees, tellement que nul temple n'estoit estime bon pour y faire prieres, ou pour y administrer les Sacremens, s'il n'estoit sanctifie par quelques Reliques des Saints. En apres on y adiousta des fables prodigieuses de miracles faits à plaisir, sur lesquelles on fonda vn serui ce, se rapportant à celui des Payens.

Ce n'est pas mō intētiō de reciter par le menu toutes les superstitiōs des siecles suiuanz: aussi ne sōmes nous pas astreints aux fātasies & coustumes des hommes, mais à la voix de Dieu resonnāt en la verité de l'Escriture S. laquelle nous auons deliberé d'ensuiure, moyenant la grace de Dieu. Voila pourquoy nous auons premierement proposé les sentences & exēples de l'Escriture S. touchant le vrai honneur deu aux Reliques. Puis que nous les honorons en ceste sorte, & disons qu'il conuient ainsi les honorer, nous sōmes accusez à tort. Quāt aux hōneurs qu'on fait aux Reliques en la Papauté, d'autant qu'elles ne discordent pas seulement d'avec l'Escriture, mais aussi y resistent, voire lui contredisent & l'impugnēt par beaucoup de superstitions, à bon droit les reiettons nous. Or d'autant que les Papistes essayent de voiler leurs superstitions, nous auons monstré qu'en la primitiue & plus ancienne Eglise apres les Apostres, l'espace de trois cents ans, il n'y a nul hommage fait aux

*Sommaire  
de tout ce  
traicté,*

Reliques, en la façon que les Docteurs Papi-  
stiques en debattent.

*Auance-  
ment de la  
superstition  
au fait des  
Reliques.*

Consequément nous auons monstré quand  
& comment l'on a passé plus auant en tel a-  
faire, & à semer les semences de superstitions,  
ausquelles plusieurs s'opposèrent iusques à ce  
que tout se conuertit en superstitions euiden-  
tes, lesquelles on maintient à cor & à cri. Ce  
qui est le premier est veritable: faux & suppo-  
sé tout ce qui est venu depuis, ce dit Tertul-  
lian: Ramenons le different aux premieres  
sources, & il n'y aura point de difficulté. Les  
Anciens, selon que leur siecle portoit ont ob-  
serué premierement & sans superstition tout  
ce qu'ils ont iugé conuenable & equitable  
pour esleuer & confermer l'imitation,  
de foy, de charité, & de Coustume, pour  
confesser la vraye religion, & soustenir  
la croix sans defaillir sous tel fardcau. Au-  
iourd'hui tel vsage cessant, & les ames estants  
arrestees & plongees en superstitions (atten-  
du que le Concile de Trente veut qu'on s'ap-  
proche des Reliques pour demander & ob-  
tenir secours) les exemples de l'Antiquité y  
sont appliquez mal à propos, attendu mes-  
mes que les histoires anciennes montrent  
combien il est dangereux de dresser & rece-  
voir des seruices & deuotions sans parole de  
Dieu à l'appetit d'un qui alleguera son cuider

*Impositions  
au fait des  
Reliques.*

& les manieres de faire de ses deuanciers.  
Suiuons l'Escriture saincte, comme les Do-  
cteurs anciens nous conseillent de faire, &

nous

nous ne pourrons nous fouruoyer.

Reste vne fondriere d'ordures à remuer, touchant les fraudes & impostures des Reliques incertaines, supposées fausses & faites à plaisir: mais ceste histoire ayant esté commenee en vn liuret par Jean Caluin, pourra quelque iour estre acheuee par ceux qui ont des entiers Inuentaires de Reliques. Pour le bien de la posterité ce seroit chose tresvtille qu'en tous pays on fit tels recueils, & que les chasses, quaiſſes & coffrets des Reliques fussent diligemment recherchez & mis par escrit. Par tel moyen se descouuroyent les vilaines tromperies des maquignons de Religion: Et auendroit ce que souloit dire l'Abbé d'Amclunxborn, homme docte & venerable, estre auenu à vn roy d'Angleterre iadis trauaillé du mal des dents, qu'ice-lui ayant commandé qu'on lui apportast les dents de Sainte Apolline, qui se trouueroient en tous les temples de son royaume, on en fit vn tel amas en l'Isle d'Angleterre qu'il y en eust pour emplir quelques grands tonneaux. Adiouſtons ce qui auint à vn charlatan du temps de nos peres, qui s'estant vanté d'auoir entre autres reliques des plumes du Sainct Esprit, quelques bons compagnons crochetterent finement sa boitte, enleuerent ces plumes, & y supposerent des charbons. Le lendemain apres auoir en son sermon fait vn long discours de ses plumes le peuple attendant à genoux fort deuote-

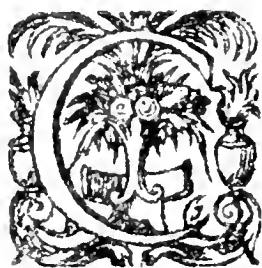
*Impudence  
des porteurs  
de Rogations.*

ment la veuë d'icelles, ouurant sa boitte, pour des plumes il trouua des charbons. Mais comme bien entendu en son mestier, tournant le propos, il commence à dire qu'il auoit prins vne boitte pour l'autre, & que cestoyent des Charbons rescoux de dessous le gril sur lequel on auoit rosti Sainct Laurent. Mais laissons ces recherches à qui voudra les descrire. Ce que dessus suffira pour le present au traitté des Reliques contre le Decret du Concile de Trente. Et quant à d'autres passages destournez de quelques anciens docteurs par les supposts du Pape pour maintenir l'adoration des Reliques, estans examinez rapportez à ce qui a esté dit ci-dessus de la parole escrite au vieil & Nouveau Testament, & au consentement orthodoxe des successeurs des Apostres, il se trouuera que le Concile de Trente s'est estudié de confermer l'erreur en se bandant contre la verité, laquelle demeure inuincible, malgré la fureur de Satan & du monde.



## B R I E F I N V E N T A I R E

*des Reliques de Rome.*



Ombien qu'au premier traitté des Reliques, celles de Rome soyent presque toutes enregistrees en leur endroit propre: toutefois afin de ne rié oublier, & pour

& pour donner occasion à d'autres de nous enſuiure, nous presentons ce petit Inuentaire, extrait fidelement d'un liuret Italien imprimé à Venise l'an 1575. intitulé *Le Cose Maravigliose Dell' Alma Citta di Rom, e doue si tratta delle Chiese, Stationi, & Reliquie de' corpi santi, che vi sono*, & traduit en françois, comme s'ensuit.

*Reliques des sept Eglises principales.*

En la premiere, Qui se nomme *sainct*

*Jean de Latran.*

La teste de S. Zacharie pere de S. Ieā Baptiste.

La teste de S. Pancrace martyr.

Des Reliques de saincte Magdelaine.

Vne espaule de S. Laurent.

Vne dent de l'Apolltre S. Pierre.

Le Calice dedans lequel S. Jean Apolltre & Euangeliste, par le commandement de l'Empereur Domitian, beut de la poison, qui ne lui fit point de mal.

La chaine avec laquelle il fut lié, quand on le mena d'Ephese à Rome.

Vne siene chemisolle, qui mise apres son deces sur trois morts, ils resusciterēt tout soudā.

Des cēdres & de la haire de S. Jean Baptiste.

Des cheueux & vestemēs de la vierge Marie.

La chemise qu'elle fit à Iesus Christ sō Fils.

La seruiette dōt Iesus Christ essuya les pieds de ses disciples.

Le roseau dont fut frappé le chef de nostre Saueur.

Le manteau d'escarlate dont Pilate le couurit, teint de son precieux sang.

Du bois de la croix.

Le suaire ou couvrecloche mis sur la face de Iesus Christ au sepulchre.

De l'eau & du sang qui sortit de son costé.

En vne petite grille de fer sur l'autel du Pape sont les testes des glorieux Apostres S. Pierre & S. Paul.

Sous le mesme autel est l'oratoire de saint Jean l'Euangeliste, quand il fut mené prisonnier à Rome.

Les quatre colonnes d'airain deuant ce mesme autel sont pleines de terre sainte apportees de Ierusalem.

En la chapelle aupres de la grand' porte, est l'autel sur qui s'apuyoit S. Iean Baptiste au desert.

L'Arche de l'Alliance.

La verge d'Aaron & de Moyses.

La table sur laquelle nostre Sauueur fit son dernier souper avec ses disciples. Lesquelles cinq pieces furent apportees de Ierusalem à Rome par Titus fils de l'Empereur Vespasien.

En la salle dessus sont trois portes de marbre, lesquelles estoient au palais de Pilate en Ierusalem : & dit on que nostre Sauueur fut mené par icelles à Pilate.

Il y a aussi sur la porte de ceste chapelle vne fenestre de marbre, qui estoit en la chambre de la vierge Marie en Iudee : & dit on que l'Ange Gabriel entra par icelle pour annoncer à la Vierge l'incarnation du Fils de Dieu.

L'es-



L'escalier de vingthuit degrez au coin de la mesme chapelle estoit au palais de Pilate. Nostre Sauueur tomba sur ces degrez, & les enfanglanta de son precieux sang, la marque duquel s'y void encores auiourd'hui enclose en vne grille de fer qui y est.

La colomne mipartie qu'on y void estoit en Ierusalem, & se fendit en la mort de nostre Redempteur.

En la chapelle nommee Sancta Sanctorū, où les fēmes n'entrēt iamais outre les autres reliques est l'image du Sauueur en l'aage de douze ans, rehaussée d'or & de pierres precieuses: qui fut, comme on le croid, commencee par Sainct Luc & acheuee par vn Ange. Par ordonnance du Pape Leon quatriesme, tous les ans le quatorzieme iour d'Aoust ce tableau est porté en guise d'vn triomphe antique sur les espauls des plus honorables citadins tour à tour depuis là iusques à Sainte Marie Majeur: où tout le peuple acourt & ceux des lieux voisins. Le lendemain apres la messe dite on le reporte en mesme pompe en sa place. Et ce iour sont deliurez quatorze criminels dignes de mort.

En la seconde, qui se nomme *Sainct Pierre au Vatican.*

Le corps de sainct Simon & e sainct Iude Apostres.

Le corps de S. Jean Chryostome.

Le corps de S. Gregoire Pape.

Le corps de saincte Ectronille.

La teste de sainct André.

Celle de S. Luc l'Euangeliste,

De sainct Sebastian,

De sainct Iaques le mineur,

De S. Thomas Euesque de Canturbie, & martyr.

La teste de S. Amand.

Vne espaule de sainct Christofle, & de sainct Estienne.

D'autres corps & Reliques de saincts les noms desquels sont escrits au liure de vie.

Sous le grand autel est la moitié des corps de sainct Pierre & de sainct Paul.

Au tabernacle à la main droite de la grand porte est la Veronique, c'est à dire, la saincte face: & le fer de la lance qui perça le costé de nostre Redempteur Iesus Christ, qui fut enuoyé par le grand Turc au Pape Innocent huitiesme.

Il y a encore vn carreau que l'on met les iours de feste d'icelle Eglise sur le grand autel, auquel sont peints sainct Pierre & sainct Paul, & fut au Pape Siluestre, qui les monstra à l'Empereur Constantin quand il lui demanda qui estoient ces deux Pierre & Paul, lesquels lui estoient apparus.

Les colonnes qui sont en la chapelle de sainct Pierre, treillissée de fer en la mesme Eglise, sont celles contre lesquelles s'apuyoit nostre Sauueur alors qu'il preschoit: & furent aportées de Ierusalem où elles estoient au temple de Salomon.

En la troisieme, nommee

*Sainct Paul.*

Le corps de Sainct Timothee disciple de  
sainct Paul.

Item de S. Celse, de sainct Iulian, de saincte  
Basilisse, de plusieurs Innocents.

Vn bras de saincte Anne mere de la Vier-  
ge Marie.

La chaine avec laquelle sainct Paul fut at-  
taché.

La teste de la Samaritaine.

Vn doigt de sainct Nicolas,

Plusieurs autres Reliques.

Sous le grand autel est l'autre moitié  
des corps de Sainct Pierre & de sainct Paul.

A main droite du mesme autel est ce cru-  
cifix qui parla à saincte Brigide Roine  
de Suede, lors qu'elle faisoit priere en ce  
lieu là.

En la quatrieme, nommee *sain-  
ete Marie Maieur.*

Le corps de l'Apostre S. Matthias.

Le corps de S. Romule, de S. Redente, de S.  
Hierosime.

La creiche en laquelle reposa Christ en Be-  
thlehem.

Le drapeau dans lequel il fut enuelopé par  
la Vierge.

L'estole de S. Hierosime.

L'estolle, la chemisolle & le manipule de  
S. Thomas Euesque de Canturbie, teintes de  
son sang

La teste de saincte Bibiane, & de S. Marcel-  
lin Pape.

Vn bras de S. Matthieu Apostre & Euan-  
geliste: de S. Luc Euangeliste , de sainct Tho-  
mas Euesque.

Plusieurs autres Reliques.

En la cinquiesme, hors de Rome, nom-  
mee *sainct Laurent.*

Le corps de sainct Laurent.

Celui de sainct Estienne premier martyr.

Vn des cailloux dont il fut lapidé.

La pierre, sur laquelle fut mis sainct Laurēt  
apres sa mort , teinte de sa graisse , & de son  
sang.

Le vase avec lequel estant en prison il ba-  
ptisa sainct Lucil.

Vne piece du gril de fer sur lequel il fut  
rosti.

Plusieurs autres Reliques.

En la sixiesme, hors de Rome, nommee  
*Sainct Sebastian.*

Le corps de sainct Sebastian.

Celui de saincte Lucine vierge.

Celui de S. Estienne Pape & martyr.

La pierre sur laquelle Christ laissa les traces  
de ses pieds quand il aparut à S. Pierre, qui  
s'enfuyoit de Rome.

Il y a encore vne infinité de Reliques.

En la septiesme, nommee *Sainte Croix,*  
*en Jerusalem.*

Le corps de sainct Anastase.

Celui de sainct Cefareus.

Vne phiole pleine du precieux sang de nostre Sauueur.

L'Esponge avec laquelle on lui dōna à boire le vinaigre & le fiel.

Deux espines de la couronne qui lui fut mise sur la teste.

Vn des cloux dont il fut attaché en la croix.

Le tiltre que Pilate mit sur la croix.

Vn des trente deniers que receut Iudas ayant vendu Iesus Christ.

La moitié de la croix du brigand repentant crucifié aupres de Iesus Christ.

Plusieurs autres Reliques.

Es autres Eglises de  
Rome.

*A S. Jean de l'Isle*, vne image de la vierge Marie, qui au desbord du Tibre ne peut estre endommagée, ni sa lampe amortie par l'eau.

*A S. Berthelemi de l'Isle*, sont les corps de S. Paulin, de saint Superant, de saint Albert, & de saint Marcellin. Il y a encor beaucoup d'autres Reliques.

*A sainte Cecile delà le Tibre*, sont les corps de S. Tiburce, de S. Lucius premier du nom, Pape, & de S. Maximus: le voile de sainte Cecile: & beaucoup d'autres Reliques, entre autres l'oratoire de sainte Cecile.

*A S. Grifogon*, vn bras de S. Jacques le grand, vne espaule de S. André, la teste & vne main de saint Grifogō, du bois de la croix, des cheueux de Christ, vne coste de saint Estiene des

Reliques de saint Sebastian, de S. Cosme, & Damian, de S. Julian martyr, de S. Pierre, de S. Paul, de S. André, de S. Matthieu Apostres, de S. Vrbin Pape, de S. Laurent, de S. Primus, de S. Felician, de S. George, de S. Cecile, de sainte Prisque, de S. Nimphe, de S. Denis, du sepulchre de Christ, du mont Sion, & de la terre sainte de Ierusalem.

*A sainte Marie delà le Tibre* sont les corps de S. Caliste, de S. Innocēt, de S. Iule, Euesques & martyrs, & de S. Quirice euesque.

*A saint François*, est le corps de sainte Ludouica. dame Romaine, laquelle fait miracles.

*A saint Pancrace*, sont le corps de saint Pâcrace euesque & Martyr, le corps de S. Pancrace cheualier & martyr, de S. Victor, Malcus, Madiā & Gautier. Au cœmitiere sous ceste Eglise, y a infinis martyrs, desquels on peut voir & toucher les corps.

*Au saint Esprit* se void vn bras de saint André, vn doigt de sainte Catherine & plusieurs autres Reliques.

*A sainte Catherine* on montre du lait qui sortit en lieu de sang du col de sainte Catherine, alors qu'on lui coupa la teste: ité de l'huile qui coula de son sepulchre.

En la place au milieu du Bourg où est l'Eglise de *saint Iaques*, surnommé *Scossacanal-lo*, se void vne pierre sur laquelle fut offert (ce disent ils) nostre Seigneur, le iour de sa circoncision: & vne autre pierre, sur laquelle Abraham voulut sacrifier son fils. Ils adioustent  
au conte,

au conte, que sainte Heleine fit apporter ces deux Reliques à Rome, pour les mettre à saint Pierre, & qu'estans en ceste place du bourg les cheuaux qui les trainoyent creuerent, & ne peut on les mener plus auant: au moyen dequoy l'on bastit sur le mesmelieu le temple de saint Iaques surnommé l'Abateur de cheuaux.

*A sainte Marie Transpontine*, sont les deux piliers auxquels furent attachés & fouettés les Apostres S. Pierre & saint Paul: item vn crucifix lequel parla aux mesmes Apostres, & force autres Reliques.

*A sainte Marie du peuple*, y a force reliques, entre autres vn tableau de la vierge peint de la main de S. Luc.

*A saint Laurent en Lucine*, sont les corps saints d'Alexandre, Euentius, Theodolus, Severin, Pontian, Eusebe, Vincent, Peregrin, & Gordian: deux fioles de la graisse & du sang de saint Laurent vn vase plein de sa chair rostie, vne partie du gril de fer, sur lequel il fut rosti, vn linge duquel l'Ange nettoya le corps de ce saint martyr: & beaucoup d'autres Reliques.

*A saint Siluestre* sont les corps de S. Iean Baptiste, de S. Estiene Pape, & de sainte Marie de la Case Colone, nonnain Cordeliere en ce conuent là: item vne piece du manteau de S. François, des reliques du mesme S. & de plusieurs autres.

*Aux saints Apostres* sont les corps de S. Phi-

lippe & de sainct Jacques Apostres, de sainct Jean, de sainct Pelage pape & martyr, de SS. Theodore, Cyrille, Honorat, Colose, Bon, Fauste, Prote, Iacinte, Iouinian, Maure, Nazaire, Superant, Basile, Primitif, Eugene, Claudia, Sabin: vne grand' part de sainct Grisant, & de sainct Darie, vne coste de sainct Laurent, vn genou de sainct André, vne espaule & vn bras de sainct Blaise, du bois de la croix, vne robe sans manches de sainct Thomas Apostre, le cappuchon de sainct François.

*A sainct Marceau* sont les corps de saintes Digné, Merite, Fide, Felicite avec ses sept fils, les corps de Sainct Marceau, Iean prestre, Blaise, Diogene, Longin, les testes de sainct Cosme & de sainct Damian, vne maschoire de sainct Laurent, vn bras de sainct Matthieu Apostre & Euâgeliste, & beaucoup d'autres Reliques.

*A Sainte Marie en voye large*, est l'oratoire de sainct Paul, & celui où sainct Luc escriuit les Actes des Apostres, & peignit vn tableau de la vierge Marie, qui fut le premier & au commencement qu'il la vid: pourtant la representa-il avec vn aneau au doigt. Ce tableau, qui est en l'oratoire, à fait beaucoup de miracles.

*A Sainte Marie sur la Minerve*, y a des vestemens & cheueux de la vierge Marie, le corps de Sainte Catherine de Siene, & plusieurs autres Reliques.

*A sainte*



*A Sainte Marie la Rotide* sont les corps de saint Rafe, de S. Anastase, & de plusieurs autres.

*A sainte Marie du champ de Mars* est le corps de S. Quirin, item le chef de S. Gregoire Nazianzene.

*A saint Eustache* on montre du sang, des vestemens; la couronne d'espines, & du bois de la croix de Christ, de la croix de saint André, des charbons sur lesquels saint Laurent fut rosti, des Reliques de saint Eustache, de sa femme, de ses fils, & de plusieurs autres.

*A S. Louys* sont les reliques de sainte Apolline, & de plusieurs autres Saints.

*A saint Augustin* est le corps de sainte Monique, & vne des images de la vierge Marie peinte par saint Luc, laquelle fit beaucoup de miracles au temps du Pape Innocent huitiesme.

*A saint Trifon* est le chef de sainte Rufine.

Les corps des saints, Eustratius, Nardaire, Maxence, Eugene, Oreste & Auxence sont à *S. Apollinaire*.

Il y a beaucoup de Reliques à *saint Thomas*: entre autres vn bras & autres pieces de SS. Damasc, Calixte, Corneille, Urbain, Estienne, Silvestre, Gregoire, Papes: item des vestemens de la vierge Marie, des pains d'orge, des cailloux dont saint Estienne fut lapidé, du sang de sainte Lucie & de saint Ni-

colas, des Reliques des sainctz Valentin, Sebastian, Tranquillin, Focas, & des quatre couronnés, dauantage, de Sainct Iean. & de Sainct Paul, Chrisante, Darie, Cosme, Damian, Ninfe, Sophie, Balbine, Marthe & Petronille.

Il y a du bois de la croix, de la robe de la vierge Marie, des Reliques de sainct André, de sainct Blaise, de sainct Chrisante, Darie & Sofie, au tēple de *sainct Blaise de la Panetta*.

Les corps de SS. Bon, Maur, Faustin, Iouin, Eutice & de ses freres sont à *sainct Laurent en Damus*: item la teste de saincte Barbe, de la graisse de sainct Laurent, vn pied de sainct Damase, & plusieurs autres Reliques.

A *saincte Barbe* sont les cheueux de Marie Magdeleine, des vestemens de la vierge Marie, le voile & le chef de saincte Barbe: des Reliques de sainct Barthelemi, de sainct Iaques & sainct Philippe Apostres: item de saincte Marguerite, Marthe, Petronille, de sainct Felix, Loric, Christofle, Sebastian, Alexis, Maire, Laurent, & de plusieurs autres.

On monstre à *sainct Martinel* la tunique & robbe que la vierge Marie fit à Iesus Christ son fils estant encores petit, & laquelle crut à mesure que lui croissoit.

A *saincte Marie de Monticelli* sont les corps de saincte Ninfe vierge, de sainct Marcellin Euesque, & autres Reliques.

Il y a vn pied de Magdeleine & plusieurs

autres

autres Reliques à *Sainct Celse.*

Les corps de Saincte Simphorose, de Zoticus son mari, & de leurs fils sont à *Sainct Ange en Pescare.*

Les corps de Sainct Marc & de Sainct Marcellin, de Saincte Faustine & de Saincte Beatrix sont à *Sainct Nicolas de la chartre*: item vne coste de l'Apostre Sainct Matthieu, vne main de Sainct Nicolas vn bras de Sainct Alexis & plusieurs autres Reliques.

À *saincte Marie* surnommee *Araceli* sont les corps de Sainct Arthemius, Abondius, Abondantius: & deuant le chœur est vne pierre ronde, treillissée de fer, en laquelle sont demeurees les traces des pieds d'un Ange, lors que le Pape Gregoire consacra icelle Eglise: item vne image de la vierge Marie, peinte par Sainct Luc, en la maniere qu'elle estoit aupres de la croix de Iesus Christ.

On void à *Sainct Pierre de la chartre* les corps de sainct Processus & de sainct Martinian.

À *sainct Adrian* sont les corps de sainct Maire, de saincte Marthe, & des Reliques de sainct Adrian & de plusieurs autres.

Les corps de *S. Cosme* & de *S. Damian*, sont en l'Eglise nommee de leur nom. Il y a encor force autres Reliques.

À *Saincte Marie la Neufue* sont les corps de SS. Nemesus, Iustin, Symphorian, Olympius, Exuperius, de saincte Lucille, & de saincte Françoise Romaine canonizee par

Alexandre sixiesme. Il y a aussi vn tableau fait de la main de S. Luc en vne chapelle de marbre. Ce tableau fut apporté de Troas en Grece à Rome, & quand l'Eglise où il est fut bruslée, le feu n'endommagea nullement icelui tableau.

*A S. Clement* sont les corps de S. Clement & de S. Ignace. En la chapelle de dehors sont le corps de S. Sereule & plusieurs autres Reliques, Et en la chapelle nommée S. Marie l'Imperatrice vers S. Jean de Latran, se void vne image de la vierge Marie, laquelle parla à Saint Gregoire, & lui ottroya pour quiconque diroit trois fois le Pater noster & Ave Maria, 15. ans d'Indulgence & pardon à chascune fois.

*Aux quatre couronnez* sont les corps de SS. Claude, Nicostrate, Séproníá, Castor, Seuer, Seuerian, Carpefore, Victorin, Naire, Felicissime, Agapet, Hippolyte, Aquile, Prisque, Aquin, Narcisse, Marcel, Marcellin, Felix, Apollin, Benedict, Venantius, Diogenes, Liberalis, & Festus: le chef de S. Protus: de S. Cecile, d'Alexandre, de Sixte, de Sebastíá, & de Praxede.

Il y a en l'Eglise dite de *S. Pierre, & S. Marcellin* outre quelques Reliques d'iceux, le chef du Prophete Zacharie, le chef de S. Pancrace, le linceul dont nostre Seigneur fut enueloppé & plusieurs autres reliques.

*A S. Pierre es liens* sont les corps des Saints Machabees, les chaines dont S. Pierre fut lié en la prison de Ierusalem; vne partie de la croix de S. André, & plusieurs autres reliques.

*A Saint Laurent en Palisberne*, est le corps de

de S. Brigide, vn bras de S. Laurent, vne partie du gril de fer & des charbons sur lesquels il fut rosti, avec plusieurs autres Reliques.

Pres de *Sainte Potentiale* est le cœmitiere de Priscille où sont les os de trois mille martyrs En la chapelle de S. Pasteur y a vn puits d'as lequel fut recueilli le sang de trois mille martyrs Vn prestre chantant messe en ceste chapelle & doutant si l'hostie consacree estoit le vrai corps de Iesus Christ, l'hostie s'enfuit de ses mains & cheut en terre, où se fit vne marque de sang, laquelle s'y void encore aujour d'hui enuironnée d'vne petite grille de fer.

Les Reliques de S. *Vitus* avec lesquelles se fait de l'huile, qui guerit la morsure des chiens enragez, s'ont en l'Eglise qui porte le nō de ce S. Et sur vne pierre de marbre treillissée de fer ont esté iadis aslōmez des martyrs en nōbre infini

*A Saint Iulian* sont les Reliques de Saint Iulian & de S. Albert, avec lesquelles se fait vne eau guerissant toutes fieures & autres maladies

Les corps de SS. Eusebe, Vincent, Romain, Orose, Gregoire Nazianzen, Paul confesseur sont à S. *Eusebe*, item le mors de la bride du cheual de Constantin fait d'vn des cloux dont nostre Sauueur fut attaché à la croix: itē des pieces de la colōne à laquelle il fut attaché & fouetté, & de son sepulchre: itē des reliques de S. Estiene Pape, de S. Barthelemi, de S. Matthieu de Sainte Helcine, de S. André & plusieurs autres.

*A S. Bibiane* y a vn cœmitiere, auquel sont les os de 5000. martyrs, & vne herbe que Sain

cte Bibiane y planta, qui guerit du mal caduc.

Les corps de SS. Syluestre, Martin, Fabian, Estiene, & Soter Papes: itē d' Asterius, Cyriaque & plusieurs autres sont à S. *Martin*.

Sous le grand autel de l'Eglise de S. *Praxede* est le corps d'icelle saincte. Et en la chapelle nommee le iardin de paradis, en laquelle les femmes n'ētrent iamais, sont les corps de S. Valētin & Zenon sur vne colōne à laquelle fut attaché & fouetté nostre Redēpteur. Au milieu de ceste chapelle y a vne pierre rōde sous laquelle sont ensepulturez 40. martyrs, entre lesquels y a II. Papes. Au milieu de l'Eglise y a vn puits, où il y a du sãg d'infinis martyrs: que S. Praxede alloit cueillāt avec vne espōge par les rues de Rome, puis l'alloit verser en ce Puits. Il y a encor tout plein d'autres reliques.

A S. *Quirice* on void des reliques des habillemēts, du berceau, & de la Croix de Iesus Christ, du voile de la vierge Marie, de S. *Quirice*, de S. *Iulite*, de S. *Laurēt* Martyr, de sainct *Petronille* vierge, de S. *Marthe*, de SS. *Papie*, *Maur*, *Felix* & *Agapet*.

Les corps de S. *Susāne*, de *Sabin* son pere, & de *Felice* sa sœur sont en l'Eglise nōmee S. *Susane*: itē des reliques du bois de la croix, de la sepulture de Christ, de la rōbe & des cheueux de la vierge Marie, plus des Reliques de SS. *Luc*, *Thomas*, *Laurēt*, *Marceau*, *Simō*, *Siluestre*, *Boniface*, *Clemēt*, *Antoine* abbé, *Leon*, *Blaise*, *Saturnin*, *Agapet*, *Linus*, *Luciã*, *Chrisãte*, *Darie*, *Protus*, *Iacinthus*, *Vital*, *Estiene* Pape, *Gre-*

pe, Gregoire Naziázene Catherine, Dalmace, Martin, Teclé, Praxede, & de plusieurs autres.

Il y a vne image de la Vierge à *Sainte Marie de la consolation*, laquelle fait beaucoup de miracles. Et en la chapelle de *S. Marie de grace* y a vn tableau de ceux que S. Luc a peints.

Sous le pontificat de Jean I. les Anges porterent sur le buffet d'une sainte femme nommée Galla fille de Symmachus vn Saphir de merueilleuse splendeur, auquel estoit grauee l'image de la vierge Marie tenant Iesus en ses bras. Le Pape Gregoire VII. mit sur le grand autel de l'Eglise de *S. Marie in porticu* ceste image, laquelle s'y void encores auourd'hui.

À *S. Gregoire*, y a vne jambe de S. Pantaleon, & vn bras de S. Gregoire.

À *S. Jean & S. Paul* sont les corps de ces deux saincts, item de S. Saturnin, de S. Pristine, Donate & Seconde: plus des Reliques de S. Estienne, Siluestre, Nicolas, Chrisante, Darie, Cefas, Saturnin, Sebastian, Mamilian, Alexandre, Praxede, Lucie, Matthieu, Constantin, second & Peregrin: item de la robbe, croix, & sepulchre de Christ, la pierre sur laquelle furent decapitez S. Jean & saint Paul.

La tette de S. Nimphe est à *S. Marie de la Nacelle*: & les corps de S. Primus & de S. Felician sont à *S. Estienne le rond*. Il y a aussi des Reliques de S. Domitille, de S. Augustin, & de S. Ladiflas, & de plusieurs autres.

À *S. George* y a le chef d'icelui, le fer de sa lance, vne partie de son estendard, & tout plein

d'autres Reliques.

Les corps de SS. Sixte, Zephirin, Luci<sup>r</sup>. I. Lucius II. Lucia, felix, Anterus, Maximin, Iule, Soter I. Soter II. Parthenius & Calocerius sont en l'Eglise de *Sainct Sixte*. Il y a aussi du laiët & des cheueux de la vierge Marie, de la robbe de S. Dominique, vne mammelle, & vne piece du voile de saincte Agathe : des Reliques de SS. Martin, Agapet, André, Pierre, Laurët, Estienne, & de beaucoup d'autres : item vn tableau de la vierge Marie, de ceux que sainct Luc a peints.

*A Saincte Sabine* sont les corps d'icelle, de saincte Sarafie, de saincte Peregrine : d'Euentius, de Theodolus & de sainct Alexandre Pape vne espine de la couronne de nostre Redempteur, vne piece du roseau dont on frappa sa teste, de la robbe de sainct Dominique, du sepulchre de la vierge Marie, de la terre saincte de Ierusalem, vne piece de la croix de S. André, vne coste d'vn des innocens : des Reliques de SS. Pierre, Paul, Barthelemi, Matthias, Philippe, Iaques, Iean Chrysofome, Cosme, Damian, Apollinaire, Estienne premier martyr, Laurent, Chrystofle, Hierosme, Iulian, Gregoire Pape, Martin, Sebastian, Vrsule, Marguerite, Cecile, saincte Marie Egyptienne : vne croix d'argent pleine de Reliques, au milieu de laquelle y a vne croisette du bois de la croix. Item se void attachee au grand autel vne pierre noire que le diable ietta contre S. Dominique, pour l'assommer tandis qu'il prioit



prioit en ce lieu là : mais la pierre se rompit miraculeusement, & le saint ne fut point endommagé.

Le corps de saint Alexis, de S. Boniface, de S. Hermes martyr, & plusieurs autres Reliques sont en l'Eglise de *saint Alexis*. Là aussi est vne image de la vierge Marie, laquelle a esté apportee de la ville d'Edesse. Deuant icelle S. Alexis souloit faire priere bien souuent. Vn iour venant vers elle à l'acoustumee, il trouua les portes fermees: mais l'image dit par deux fois au portier, Ouure, & fai entrer l'homme de Dieu, saint Alexis, parce qu'il est digne du ciel.

*A sainte Prisque* sont les corps d'icelle, de sainte Aquile sa mere, & de saint Aquil prestre & martyr, l'estole de saint Pierre, & vn baptistere de marbre dedans lequel il baptisoit avec d'autres Reliques.

Pres l'Eglise de *Saint Saue abbé*, se void vne fontaine, où est le capuchon de ce saint. Ceste fontaine a vne merueilleuse vertu de guerir beaucoup de maladies, specialement le flux de sang.

*A sainte Balbine* sont les corps de sainte Balbine, de saint Quirin, & de cinq autres saints, les noms desquels sont escrits au liure de vie: item le chef de Saint Damase Pape, vne piece du chef & vn bras de sainte Agathe.

Il y a vne colonne à *Saint Anastase*, sur laquelle fut decapité l'Apôstre S. Paul, la teste

d'icelui separee du corps fit trois fauts, à chacun desquels sourdit miraculeusement vne fontaine. les trois fontaines se voyent encores auiourd'hui. Là aussi est la teste de saint Vincent & de S. Anastase martyr avec grand nombre d'autres Reliques.

Sous l'autel de l'Eglise nommee *Scala cœli* sont les os de dix mille martyrs, qu'on peut voir, non pas toucher. On void aussi au mesme temple le cousteau dont ces martyrs furent esgorgez, & tous les iours y a dix mil ans de pardons en ce lieu là. Autant d'ans de pardons chascun iour à *Sainte Marie de l'Annuntiade*, & entre icelle & saint Sebastian se void vne croix sous laquelle sont enterrez les corps de dix mille genf-d'armes martyrs.

Il y a vne belle image de la Vierge à *Sainte Marie de la voye*, laquelle fait force miracles.

## Au lecteur.

**D**Edans & dehors la ville de Rome se voyent sept vingts temples & chapelles, de Prestres, Chanoines, Moines & Nonnains de diuerses liurees : item quelques hospitaux & maladeries. Nous auons representé les Reliques specifiques. Quant à plusieurs temples dont les Reliques ne sont point specifiques nous les auons omis : & marqué toutefois, ceux qui apres auoir particularizé ad-

stent plusieurs autres Reliques, sans dire quoi. Nous n'adioussés point d'annotations à cest Inuentaire : mais vous laissons penser, Lecteur, combien de contradictions, faussetez mensonges & impostures detestables il seroit aisé de descouurir aux Docteurs Papistiques sur tel Inuentaire. Mais pource qu'ils ont beu toutes leurs hontes, & monstrent auoir les consciences cauterizees, nous les laissons à leur Iuge, & le prions qu'il les reprime, ou qu'il les conuertisse à sa conoissance & crainte. S'il eust semblé bon aux bastisseurs de cest Inuentaire articuler tout par le menu, pour certain vous auriez vn gros liure. Et si les autres monstreurs & marchans de Reliques, qui vendent si bien la veuë de leurs merceries sans rien liurer, en Italie, Espagne, France & autres pays, auoyent bien tant de hardiesse de nous exhiber vn fidele inuentaire de telles pieces : en quelles confusions de superstition & d'idolatrie abominable se trouueroyent-ils enlacez ? Combien en a on enseueli & supprimé de nostre temps, dont la memoire seruiroit encor à cela ? Or soit que leur imposture aparoisse plus amplement quelque iour, soit qu'elle demeure enfondree en l'abyssine de leur ignorance orgueilleuse, la verité celeste vuidera finalement le proces de ce differēt & des autres. Cepédāt il nous souuiendra de l'aduertissemēt de S. Pierre en sa 2. Epistre cha. 2. pour nous donner garde des sedu-

cteurs qui font trafic des ames, renians le Seigneur qui les a rachetez, c'est asçauoir Iesus Christ, auquel avec le Pere & le S. Esprit soit honneur & gloire eternellement: Amen.



RESPONSE A BEL-  
LARMIN, TOVCHANT  
les Reliques.

**L**Es Eglises Chrestiennes auouent d'un mesme consentement que l'Escriture sainte nous commande d'enterrer honnestement & sans superstitiō les corps des fideles, comme temples du Saint Esprit, lesquels nous croyons deuoir resusciter au dernier iour: & que nous deuens auoir memoire & faire honnestement mention de ceux qui sont endormis au Seigneur. Tous les exemples de l'Eglise de Dieu l'espace de plus de quatre mil trois cens ans conferment ce consentement. Et la consolation des fideles condamnez au iourd'hui par la superstition est qu'ils sont d'accord avec les Saints Prophetes & Apostres. Quand donques pour establir, sous pretexte de deuotion, vn gain deshonestic & plein de sacrilege

lege, l'on a tiré de leur repos les os & les corps entiers des seruiteurs & seruantes du Seigneur, qu'on a puis apres desmembrés & deschirés indignement, pour en porter les pieces ça & là, mestant infinies autres Reliques parmi: tellement que tout a esté confondu, puis couuert du voile & des verrieres de bonne intention, à trauers quoi ces restes ont esté adorés, & l'honneur deu au Souuerain maistre, deféré non seulement aux ames bienheureuses, mais aussi à leurs corps desnusés de vie, voire à des pieces de leurs meubles, & finalement à des choses controuues, ramassées à plaisir, & mises impudément en vente, ç'a esté forger vne nouvelle Religiō, & inuēter des seruices & des dieux incon' à nos vrais Peres. Neantmoins le iugement de Dieu a esté & est si grād encores auourd'hui sur ceux qui s'appellent les docteurs de la pretēdue Eglise Romaine (à laquelle ils donnent ineptemēt & en mauuaise cōscience le tiltre de Catholiq;) que d'oser maintenir comme tresbō tout ce qui se pratique entre leurs disciples au fait des Reliques. Le Concile de Trente en propose vne determination bien precise, à laquelle le deuxiesme traitté respond pertinemment. Long temps depuis, les fauteurs d'icelui sentans que l'aduertissement contenu au premier traitté descouuroit leurs impostures si clairement qu'il n'est possible de pl<sup>9</sup>, ont essayé en diuers escrits de s'y prendre, ores d'vne façon, ores d'vne autre: Et nouuellemēt vn des premiers

de ceste troupe, nommé Bellarmin, ayant à l'aide de ses adherâs ramassé toutes les pierres qu'il a peu pour lapider la verité & estayer le mensonge, a publié au I. volume de ses cōtrouerses vn traité entier des reliques cōprins en 4. chapitres, esquels dissimulant cauteusement ce qui est contenu es deux traités comprins en ce recueil, & ne faisant mention quelconque de Chemnicus, lequel il attache cōme il peut en d'autres endroits, sous couleur de certaine methode Iesuitique pense auoir fait merueilles en touchât seulement à ce qu'il cuide auoir magistralement refuté. Or combien qu'il enseigne ceux dont parle Tertullian, qui ne traitent riē par ordre meritât ce nom, & qu'en lieu de fonder son dire en preues de l'Escriture sainte, il se contēte de quelques exēples mal entendus, & se iette à tors & à trauers dedâs les escrits des anciens, pour nous dire que lui & ses nouices ont bien fueillēté: ie le suiurai en ses chapitres, au premier desquels il propose les argumēs cōtre le seruice des reliques. En quoi il procede à sa coustume, de ne dire qu'une partie, comme la cōference des liurets ici conioints le vous monstrera.

Bellarmin dit qu'*Eunomius* a le premier taxé l'hōneur & seruice qu'on faisoit aux Saintes reliques. Mais il tait ce que saint Hierosime escrit contre Vigilantius, au chap. 3. que les Eunomiâs n'ētroyēt point es tēples des Apostres & martyrs. La cause est que les Apostres & martyrs auoyent confermé par leur doctrine en,

en la

la vie & en la mort, l'article de foy de la deité du Fils, oppugnee par les Eunomiás. Mais Bellarmin & tous les Iesuites sçauent qu'à Geneue l'on presche tous les iours au temple de S. Pierre Apostre, & en celui de S. Geruais martyr. Qu'à Magdebourg (car il en veut à ceux qui ont en ce lieu commencé à recueillir ce grand œuure des Centuries de l'histoire Ecclesiastique) l'on presche aussi au temple de S. Maurice Martyr. Qu'y a-il donc de commun entre les Eunomians & les Calvinistes & Lutheriás, cōme Bellarmin les qualifie? & pourquoy allegue-il Eunomius, que pour rēdre odieux ceux qui detestent Eunomius.

Il met pour le deuxiesme Vigilātius, lequel auoit escrit, si l'on en croid S. Hierosme au 2. chap. *Qu'est-il besoin que non seulement tu faces tant d'honneur, mais que tu adores ie ne sçai quoi enclos & porté en vn petit vaisseau? Sainct Hierosme respond, Qui est-ce, homme insensé, qui a iamais adoré les Martyrs? qui a iamais pensé qu'un homme fust Dieu? Et en vn autre endroit, asçauoir en l'epistre à Riparius: Tant s'en faut, dit-il, que nous reuerions & adorions les Reliques des Saints, que mesmes nous ne deférons pas tel honneur au Soleil, à la Lune, ni aux Anges, ni aux Archanges, ni aux Cherubins, ni aux Seraphins, ni à rien qui soit nōmé en ce present siecle, ou aux siecles auenir: de peur que ne seruions à la creature, plustost qu'à Createur. Or qui considerera ce que dit Vigilantius, verra que saint Hierosme l'a fouetté d'escorgees*

de fer, cōme dit vn docteur Papistique nōmé Villauincenti<sup>o</sup>, au 4. l. de la maniere d'estudier en Theologie, ch. 6. obse. 7. pour n'auoir parlé assez distinctement à la fantasie de quelqu'vn, faudra-il dōc estre taxé d'heresie? Et s'il ne faut reuerer ni adorer les martyrs, par la cōfession de sainct Hierosime mesme, pourquoi plustost leurs os ou des pieces de leur vestemens? Je dirai donc à Bellarmin, *Qui est-ce, hōme insensé, qui a iamais adoré les martyrs? ou leurs os & reliques? Sinon ceux que toi, tes peres, & tes disciples se duisez miserablement, leur faisant deferer aux reliques qu'on leur dit estre de tel ou tel Sainct autāt d'hōneur qu'à Dieu mesme? Vigilātius s'esbaissāt qu'vn hōme vif reueraft & adoraft des reliques d'vn mort enuelopees en quelque precieux drapeau, n'estoit pas marri (ce que son aduerfaire lui attribue en termes tresaspres) que les reliques des Martyrs fussent honorablement enuelopees, moins estimoit il qu'ō d'eust les ietter en la voirie: mais il estoit marri de voir la superstitiō croistre, & le mystere d'iniquité venir en auant. Au moyē de quoi indigné que l'hōneur deu à Dieu fust ainsi vilipédé, il a vsé de mesme lāgage que l'Escriture saincte, parlāt du serpēt d'airain brisé par le bō roy Ezechias (2. Rois 18. 4.) qui appelle ceste relique (tāt celebre, & figure en son tēps de nostre Seigneur Iesus Christ crucifié,) *Nehustan*, c'est à dire lo-pin, ou piece d'airain.*

Autant auisé est Bellarmin de ioindre aux deux susnōmés l'empereur *Cōstātin Copronyme* car Suidas escrit qui celui, panchant trop à l'e-



xtremité cōtraire à l'adoration des creatures commanda qu'on detestast, & reiettaſt ignominieusement les reliques : ce qu'emporte le mot *σπένδειν*, qui signifie cracher contre vne chose par meſpris. Bellarmin, qui veut paroïr ſuperlatiuement ſçauant, & qui oſe cracher tant de fois contre tant d'hommes doctes, a fauté par deſſus ce mot, attribuant à Suidas d'auoir eſcrit que Copronyme commanda que les reliques fuſſent effacees par tout. Or n'ont les Eglises Chreſtiennes point de part à la faute de Copronyme, pourueu que Suidas diſe vrai. Ce n'eſt pas cracher cōtre les reliques des ſainctſ trespassez de les enſeuclir honneſtement en terre, ſuiuans les enſeignemens & exemples de l'Eſcriture ſaincte. Mais c'eſt bien cracher contre, de vouloir en deſpit de l'ordonnance de Dieu (*Tu es poudre, & tu retourneras en poudre*) arracher de leurs couches & cœmitieres les corps des ſeruiteurs & ſeruanes de Dieu, pour les decapiter, eſquarteller, deſpecer, afin de ſatisfaire à l'auarice inſatiable de l'Antechriſt & de ſes ſuppoſts, qui ayans reietté la ſcience, & oſté la pure predication de la parole de Dieu, aux pauvres ames, leur ont baillé pour liures & docteurs des images & des Reliques.

Bellarmin pourſuiuant dit que Ionas au l. liure du ſeruiſe des Images, eſcrit que Claudi<sup>9</sup> paſteur en l'Egliſe de Turin auoit eſté atteint de ceſte meſme heresie. Ce fidele rapporteur deuoit faire trãſcrire par ſes ſecretaires quelq;

trait de cela, pour n'estre tenu disant faux témoignages contre les decedés. Ionas en ce liu. attribue ces mots à Claudius, *Que s'il fa-  
loit adorer les Saincts, cela se deuoit faire plustost  
durāt leur vie, qu' apres leur decés: Car en leur vie  
(dit-il) ils ont eu quelque semblāce de Dieu: mais  
apres leur trespas ils ressemblēt (au regard de leurs  
corps) à choses priuees de vie, de sens, & de raisō,  
Qu'y a-il en tout cela, qui ne s'accorde avec ce  
qui est escrit Ge. 2. 7. Eccl. 12. 9? & à l'experiēce  
cōmune, descrite si amplement par Salomon  
en ce mesme liure de l'Écclesiaste?*

Il no<sup>o</sup> produit puis apres pour tesmoin, certain moine, nommé Th. VValdē accusant les VViclefistes d'auoir esté heretiques, c'est à dire cōtraires à l'opiniō lucratiue du pape & des siēs, au fait des reliques. En ce passage du 3. tome, tiltre 14. de VValden, marqué par Bellarmin, il est dit qu'un VViclefiste maintint en plein siege iudicial, *que les reliques des Saincts, c'est à dire la chair & les os des trespasés, ne doiuent point estre reuerés par le peuple, ni tirés des sepulchres qui sentent mal, ni estre enclos en des chasses d'or ou d'argēt.* Mais ce persōnage ne disoit pas qu'il falut les manier ignominieusement, ains les laisser en leur liēt & repos, suiuant l'ordonnāce de Dieu & les exēples de son Eglise Catholique, allegués par le menu au 2. traité.

Pour prouuer que les fideles docteurs en l'Eglise, en ces derniers temps sont ennemis des Reliques des Saincts il allegue quelques passages, dōt ie ne m'esbahi point. Il peut bien tor-  
dre &

dre & deschirer les sentences des doctes escriuains qu'il appelle heretiques, puis qu'il aprouue la mutilation des corps saincts, & le forfait des fouilleures de sepulchres. C'estoit à Bellarmin de respondre distinctement & par articles à ce que Calvin & Chemnicus proposent. Il a mieux aimé en faire comme des Reliques, prendre vn soulier de l'vn vn bonnet de l'autre, comme on dit, & puis faire acroire que tous les autres moines ne sont que bestes à comparaison de lui. Respondons lui donc selon son sens.

Il propose vne sentence de Luther au sermon de la croix, *qu'il faut cacher en terre, les Reliques, comme choses qui seduisent les fideles.* Luther est d'aduis qu'on face aux corps des Saincts, ce qui a esté fait au corps de Moyse. Ce qui picque Bellarmin est qu'il est parlé de seduction: mais la controuerse consistant en preuue faite es deux traittez de Calvin & de Chemnicus, consermee par l'experience: c'est aux Iesuites à prouuer que les Reliques sont instruction de verité, non point de vanité, & d'Idolatrie, par les artifices des seducteurs, qui ont renuoyé les viuans à l'eschole des morts.

S'ensuiuent deux argumens des VViclefistes, lesquels l'aduersaire agence & couche cōme il lui plait. Le premier, que nostre Seigneur redargue les Iuifs de ce qu'ils ornoyent les sepulchres des Prophetes. Le secōd, qu'es sepulchres des saincts ne sont les corps ni

les ames, mais seulement les cendres d'iceux. La responce qu'il fait au 4. chapitre de son discours à ces deux argumens le surprend & condamne. Il ramasse diuers tesmoignages des anciens, pour prouuer que le Seigneur ne condamne pas les Iuifs de ce qu'ils paroyent les sepulchres des Prophetes, mais de ce qu'ils n'ensuiuoÿēt pas ceux aux tombeaux desquels ils faisoÿent honneur. Donques estant prouué que les Papes & leurs adherans n'ensuiuent ni en doctrine, ni en discipline, & mœurs les Apostres S. Pierre & S. Paul & autres saincts, dont ils font adorer les testes & autres pieces de leurs corps & habillemens : s'ensuit qu'ils encourent la malediction du Seigneur, comme imitateurs de ces meurtriers qui paroyēt les sepulchres des seruiteurs de Dieu, auxquels ils ne ressembloyent nullement en vie ni en doctrine, ains persecutoÿent icelle doctrine en la personne de Iesus Christ & de ses Apostres, comme les Papes ont fait en ces derniers temps & continuent de faire à l'endroit de tous ceux qui leur reprochent le mesme que Christ a fait à leurs predecesseurs. Au reste ceste hypocrisie laissant en arriere la doctrine des Prophetes & Apostres contenues liures du vieil & du nouveau Testament, pour faire vn infame & sacrilege trafic, amusant les ames à ce qui ne peut les instruire, redarguer ni consoler, est proprement condamnée par nostre Seigneur, & auiourd'hui par ceux qui parlent  
sous

sous le support de sa grace en son Eglise. Ce que Bellarmin produit de S. Hierosime sur le 23. chap. de S. Matthieu soit considéré par le lecteur pour voir de plus en plus la suffisance de ce Iesuite : *Saint Hierosime dit que les anciens Juifs auoyent par orgueil tué les Prophetes : que leurs successeurs par orgueil & par ambition auoyent basti les sepulchres d'iceux , & par consequent auoyent en ce fait approuvé les oeuvres de leurs Peres.* Et ie di aux disciples de Bellarmin : Vous auez par orgueil, ambition , imposture auarice , tiré des sepulchres les corps des saincts & autres comme bon vous a semblé, pour faire adorer les Reliques de ceux dont vous mesprisez la doctrine comprise en l'Escripture des Prophetes & Apostres : aprouuant en vostre fait les oeuvres des persecuteurs de l'Eglise.

Au second argument des VViclefistes Bellarmin respond, que la memoire des Saincts se trouue du moins en leurs sepulchres. Il se ioue sur le mot de memoire : car approchant de ces tombeaux on n'y trouue plus rien. Les pilleurs de sepulchres y ont esté , qui en ont raclé la memoire , l'enleuant en leurs chasses, fiertres, caisses, monstres, & autres coffres où ils ont enclos leur proye , pour en vendre la veüe, & les faire baiser & adorer aux pauures abusez. Il replique que les sepulchres des Saincts sont appellez memoires presque ordinairement par les Anciens. Voire dautant que leurs corps ou reliques y estoient en-

clos : & que les violateurs de cœmitieres & Bellarmin leur aduocat n'estoyent pas encores montez du puits de l'abyfme. Ce qu'il adioufte que la memoire des Sainct̃s est honorable est vrai, entant que leurs esprits glorifians Dieu au ciel font reconus de nous estre du rang des elcus de nostre commun pere celefte, & que leur foy, charité, repentance, eſperance iointe à la ſaine doctrine qu'ils ont enſeignee est enſuiuie & acceptee des ſuruiuans : au regard deſquels ceste memoire honorable en ſoy, ne fert qu'à condamner la ſuperſtition execrable de ceux qui les mettent en la place du Mediateur de l'Eglife. Et quant à leurs corps, la memoire en est honorable, non pas pour en prendre occaſion d'idolatrie, les adorant & cherchant des pardons de pechés en la veuë, en l'attouchement & baiſement d'iceux, ou de la matiere qui les couure: mais les laiſſant en leur repos iuſques au iour de la reſurrection. Eſcoutons vnc autre ſubtilité Ieſuitique. Le Prophete Eſaie au chap. II. dit que *le ſepulchre de Chriſt ſera glorieux : toutesfois ni l'ame ni le corps de Chriſt n'eſt point maintenant au ſepulchre.* Nous parlions des Reliques des ſainct̃s arrachees des tombeaux, deſpecces, transportees, troquees eſparpillees à l'appetit des porteurs de Rogatons: & Bellarmin nous remeine à ces ſepulchres violez & vuides. Il eſtoit queſtion des os des vrais ſainct̃s, & de la diſtinction & ſeparation d'iceux d'auec les os des profanes,

nes & des bestes, meslez parmi. Le Iesuite nous veut faire vne nouvelle glose sur le sepulchre de Christ. Encores que quelques anciens entēdent ce passage du Prophete, cōme s'il estoit question du sepulchre de nostre Seigneur honorablement enseveli, comme le 53. chap. du mesme Prophete & l'histoire de l'Euangile le montre: si est-ce que la proprieté des mots, le sens du texte, & la conference d'autres passages, comme 2. Chron. 6. 41. & Pseau. 132. 8. montrent que par le repos ou requoi du Seigneur, dont est parlé en Esaie, s'entend l'Eglise qui est la maison & habitatiō de Dieu, ou bien ces mots peuuent estre prins, comme si le Prophete disoit, qu'il y aura honneur (c'est à dire vie, salut & gloire eternelle) à se reposer sur le Sauueur de l'Eglise. Mais quād on accorderoit à Bellarmin, qu'il est là parlé du sepulchre glorieux de nostre Seigneur, ie dis qu'il a esté glorieux tādīs que son corps y a reposé: qu'apres sa resurrection, les Apostres ni autres fideles ne se sōt point agenouillez deuant ce sepulchre, n'y ont point fait d'adorations, ni allumé de torches, ni chanté & barboté: ains ayant adoré le Seigneur mōtant au ciel ont vacqué puis apres à leur charge: qui ne se rapporte nullemēt à l'adoration d'aucune Relique, moins à faire porter à Rome de la pierre du sepulchre, ou de la terre de Ierusalem. Bellarmin adioust, qu'ō trouue es sepulchres des Sainct̄s vne moitié d'eux, c. la matiere animee par les esprits des Sainct̄s &

qui le fera encore au dernier iour. Mais Bellarmin se moque : car il deuoit laisser les corps des saincts en leurs sepulchres : & s'entretaille en nous disant qu'on trouue tels corps en leurs tombeaux : car des long temps on a troublé leur repos, renuersé leurs honorables couches, pour profaner & souiller les temples & membres du S. Esprit, entant que les adorateurs de Reliques l'ont pretendu faire. Que Bellarmin procure que les os & autres pieces des saincts soyent ensepulturés honorablement : & lors on lui dira qu'il parle de sens rassis.

Il s'escrime puis apres de pieds & de mains contre Calvin, & laissant la multitude des argumens disposez en l'aduertissement que ce docte Theologien a publié du grand profit qu'il y auroit à faire vn Inuentaire des Reliques, s'attache à cinq articles : & se promet victoire , apres auoir tiré quelques coups en l'air, voyons si c'est avec le succès qu'il s' imagine.

Calvin dit que chascun confesse que ce qui a esmeu nostre Seigneur à cacher le corps de Moyse, a esté de peur que le peuple d'Israel n'en abusast, en l'adorant : & qu'il conuient estendre ce qui a esté fait en vn sainct à tous les autres, veu que c'est vne mesme raison. Bellarmin respond premierement , que Moyse n'est pas encores mort, mais a esté transporté avec Henoeh & Elie. Puis voyant que cela est refuté par le texte expres du Deuteronomie, cha.



me, cha. 34. v. 5. il se desdit, & flestrit S. Hilaire, S. Ambroise, Gregoire Nyssene en les presentant pour tesmoins, puis les reiettant. Ce qu'il allegue secondement de Philo en la fin des liures de la vie de Moyse, n'est qu'une vaine desmarche. Calvin dit que le Seigneur a caché le corps de Moyse, afin qu'on n'en abusast en l'adorant. Philo deuine que ce sepulchre a esté si magnifique que nul homme n'a esté digne de le voir. Laisant telles speculations sans fondement: tant y a que ce sepulchre, de la structure, matiere & lieu duquel nous ne sçauons rien, & n'en voulons rien sçauoir, puis que Dieu l'a caché, demoura inconnu iusques à present. Dont Bellarmin conuaincu, & voyant que le bouclier de Philo ne peut parer aux coups de la verité, le iette au loin, & dit que vrai-semblable est ce qu'escriit Chrysofome en la 5. Homelie sur S. Matthieu que le corps de Moyse fut caché, de peur que les Iuifs ne l'adorassent en lieu de Dieu. Chrysofome dit que les Iuifs laissoyent Dieu pour s'arrester à Moyse, cuidant que de lui procedoyent leurs biens, & que s'il les eust introduits en Chanaan, leur impieté fust venue au comble. Bellarmin sentant que Chrysofome lapidoit les adoreurs de Reliques par telle sentence a donné vne entorce au passage de ce Docteur ancien, pour faire acroire qu'il y a difference entre l'idolatrie qu'eussent peu commettre les Iuifs, & celle des Reliqueurs. Mais tout reuiét à vn. Car si les Iuifs eussent mis Moyse en la

place de Dieu, adorant ses Reliques: il s'en suit que ceux qui adorent les reliques des autres seruiteurs & seruantes de Dieu, les mettent en la place de Dieu, & pourtant sont execrables idolatres. Vous voyez, Lecteur, que gagne Bellarmin voulant combattre la verité: il s'enferme soi-mesme, comme ce qu'il adioulte encore le monstre, disant qu'il y auoit danger voirement qu'apres sa mort ils ne l'adorassent comme Dieu: ce qu'ils ne pouuoient faire en sa vie, durant laquelle il les auoit soigneusement exhortez d'adorer Dieu duquel il estoit seruiteur. Bellarmin imagine que les Israelites sous Iosue estoient des troupes d'Ateistes, qui eussent fait de Moyse vn Dieu. C'est meschamment degrader l'Eglise de Dieu, en laquelle il y a eu des Idolatres qui ont adoré le veau d'or d'Aaron, ceux de Dan & Bethel, & les images de plusieurs peuples idolatres. Mais qu'ils ayent estimé que ces veaux ayent esté l'Eternel, le Dieu d'Abraham & des autres patriarches: ceulx là sont vrais veaux qui le croient. Et quant aux vrais fideles meslez parmi ces Idolatres ils se sont opposez selon le deuoir de leurs charges à telles confusions: les particuliers ont gemi, & se sont contenus en bon deuoir, comme l'histoire sainte le monstre. Il y auoit danger donc que le corps de Moyse ne fust adoré, nō pas comme si ce corps eust esté Dieu, mais comme le corps d'vn tres excellent seruiteur de Dieu. Ce qui eut esté idolatrer meschamment. Aussi dit on, Bellarmin, que les

Reliqueurs, n'adorent pas les testes & autres pieces de saincts, comme estimans que ce soit Dieu, mais croyans que tout ce que les Imposteurs leur presentent enclos en or, argët, verre, ou autre matiere, soit des Reliques de vrais saincts & sainctes, ils se prosternët & agenouillent deuant les Reliques, tout ainsi que deuant Dieu: en lieu que si ces Reliques leur estoient cachees ils ne seroyent non plus Idolatres que les Iuifs au regard du corps de Moyse osté de deuant leurs yeux. Quant au Serpent d'airain, les Iuifs ne l'ont nullement adoré, ains seulement regardé, comme portoit le cōmandemēt expres du Seigneur, dōt le mystere est descouvert en l'Euangile. Pourtant Bellarmin se coupe disant qu'ils n'adoroyët point ce serpët d'adoration de latrie. Il n'a osé dire d'adoratiō de dulia ou hyperdulia: car derechef il se fust enfermé lourdement. Puis qu'il le dissimule, disons lui qu'il inuente de sa teste ceste distinction, sur tout au regard de ce serpent. Et quant à la refutation entiere d'icelle, les Theologiens de nostre temps ont monstré la vanité d'icelle en la dispute des Images & de l'inuocation des saincts. Vne autre cauillation paroît en ce que Bellarmin semble ne condamner l'idolatrie des Iuifs autour du serpent d'airain du temps d'Ezechias, sinō pour ce qu'ils adoroyent ce signe qui ne faisoit plus de miracles. On m'auoit dit que Robert Bellarmin estoit le premier entre les Docteurs Papistiques & Iesuitiques. Si ainsi est,

i'estime les autres miserables & merueilleusement stupides de tant magnifier vn tel precepteur. Qui lui a dit que le serpent d'airain ait iamais fait miracles? Que lui & tous ses disciples lisent & relisent tant qu'ils voudront l'histoire escrite au 21. chap. des Nombres ils n'y trouueront rien de cela. Ce n'estoit pas la veüe de la piece d'airain mais le cõmandemēt de Dieu portant qu'on regardast ce signe proposāt le Mesiias qui deuoit estre crucifié pour nous deliurer de la morsure de Satan le serpēt ancien. Attribuer au signe ce qui n'appartient proprement qu'à la chose signifiee, c'est idolatrie. Apres que les Israelites eurent esté gueris des serpens bruslans, celui d'airain est demeuré entre les vstencilles du tabernacle & du temple, comme aucuns estiment, sans que les Israelites en ayent fait monstre, dont aparaisse qu'vn peu auant Ezechias, lequel le fit mettre en pieces, à cause de l'abus. Et quād nous accorderions à Bellarmin ce qu'il dit, cela combatroit encores de plus pres l'idolatrie autour des Reliques. Car si ce bon roy a brisé vne si noble Relique qui auoit esté faite & dressée par le commandement de Dieu, pour ce que lon idolatroit apres: combien plus les Rois & Princes qui se disent Chrestiens sont ils obligez de faire (du moins) cacher en terre tante Reliques qui n'ont fait miracles quelconques, arrachees des sepulchres en despit de l'ordonnance de Dieu, & autour desquelles se commettent infinies idolatries force-

nees , parmi lesquelles y a tant de profanes & honteuses Reliques? Bellarmin adioulte encor vn plaissant subterfuge : car pensant satisfaire à l'obiection qu'il y a mesme danger es reliques des Saincts:il respond que les Iuifs estoient fort enclins à idolatrie:Secondemēt qu'on n'a iamais ouy dire qu'entre les Chrestiens aucun ait deferé aux Reliques l'honneur deu à Dieu : tiercement , qu'il y a tousiours des docteurs pour enseigner au peuple quel honneur il faut faire aux Reliques. Non seulement les Iuifs , mais les Chrestiens ont esté enclins à idolatrie , tescmoin la Papauté, apres beaucoup d'heresies anciennes,dont Epiphanius & autres font mention. Et ce que Bellarmin suppose qu'apres le retour de Babylone Dieu orna les sepulchres de quelques Prophetes de plusieurs miracles , & eut pour agreable l'honneur qu'on faisoit à leurs os , c'est vne tradition Rabbinique destituee de tesmoignage , & indigne d'estre auancee par vn qui se dit Theologien. Au reste , c'est vne reigle auouée de tous : qu'il faut oster aux idolatres leurs idoles. Les Iuifs ont idolatré apres le serpent d'airain.Le bõ Roy Ezechias l'a brisé pour oster l'occasiõ & la matiere d'idolatrie.Ceux qui se disent Catholiques commettent idolatrie autour des reliques. Il leur faudroit dõc du moins cacher telles occasiõs: & c'est aux Princes Chrestiés à le faire,ou à en respondre à Dieu.Quāt au deuxiesme poinct, Bellarmin ne peut dire que l'honneur fait aux

reliques aujour d'hui soit autre chose que ce qu'eux appellent deuotion, religion, & signe de bon Catholique. O tout cela n'est point honneur ciuil, ains c'est vn honneur religieux, comme s'agenouïller, & ioindre les mains deuant elles, les appliquer sur les malades, porter en processio & se prosterner deuant, estimer que benedictio tât corporelle que spirituelle se peut ensuiure en les visitât deuotemēt, croire qu'en la veüe adoration & attouchement d'icelles y a gain de plusieurs cētaines & milliers d'ans de vrai pardon, Tel honneur n'appartiet aux creatures, ains au Createur. Quād dōc Bellarmin dit tout le cōtraire de ce qui se void en tât de lieux aujour d'hui, c'est vouloir faire acroire à ceux qui ont bōne veüe qu'il est minuiēt à midi. Si ces docteurs qui enseignent au peuple la façon d'adorer les reliques, ensuiuēt les enseignemens de Bellarmin, & ses distinctiōs de latrie, d'ulie & hyperdulie, leur instruction n'est que destruction: leurs escrits sont autāt d'outrages cōtre la verité: la fin sera cōfusiō pour eux deuant la face de celui qui leur crie par sō Prophete, *qui a requis cela de vos mains?*

Caluin adioustoit, *encores que nous laissons là les Saints, auisons que dit S. Paul de Iesus Christ: car il proteste de ne le conoistre plus selō la chair, apres sa resurrection: admonestāt par ces mots que tout ce qui est charnel en Iesus Christ se doit oublier & mettre en arriere, afin d'employer & mettre toute nostre affection à le chercher & posseder selon l'esprit.* Bellarmin respōd que Chrysostome, Theodo

ret & autres anciens exposent ce passage ainsi, que si nous auons quelquesfois conu Christ mortel & passible, nous ne le conoissons maintenant sinon immortel & impassible. Chrysostometraitant ce qui est escrit au 5. ch. de la 2. aux Cor. dit que nous ne conoissōs plus Christ suiet aux affectiōns qu'il auoit prises avec sa nature humaine pour nous, sans peché : Et Calvin ne dit autre chose : car ce qui estoit charnel en Christ, comme boire manger, estre vestu d'habillemēs perissables, suer, ietter des larmes, &c. est aboli par la glorification de son corps. Nous ne le conoissons donc plus selon cela : ains le deuōs contempler de l'œil de foy au ciel. Et quant à ses habillemens & autres marques exterieures de sa nature humaine, comme les Euangelistes ne nous ont iamais arresté à cela deuant sa resurrection moins l'ōt-ils fait apres. Nul d'eux ne no' dit de quelle stature & couleur il estoit, ils ne parlent ni de la teinture ni de la façō de ses habillemens, on n'y récontrera pas vn trait de commandement ou d'exēple deuant ni apres sa resurrection qu'on ait fait reserue d'aucune piece de ses vestemens en quelque tēps que ce soit de sa vie. Sur quoi sont fondés ceux qui ont recueilli ces larmes, ces sueurs, ce sang, ces cloux, ces morceaux de bois, &c. qu'ils respectent plus que la voix & doctrine du fils de Dieu resonnāte si haut en l'Euangile ? Qu'ils nous alleguent quelque chose de S. Iean, de saint Pierre, de saint Paul; des autres trois Euangelistes : &

qu'ils cessent de nous presenter leurs songes & mensonges. Ce que nous disons de Iesus Christ, no' le disons de la biéheureuse & sainte vierge sa mere, l'humilité, la foy, les vertus de laquelle nous lisons: non point la façon de ses habillemēs, ni ses pourtraitures: moins encore que l'Eglise ait cōmādē qu'on en fist des tableaux, qu'on cerchast ses cheueux, qu'on lui demādast de son laiēt pour en emplir des fioles, qu'on serrast ses pignes, & qu'on fist accroire que l'ange Gabriel estoit entré en la chābre d'icelle par vne fenestre de marbre. Bellarmin en lieu de considerer ces choses nous accuse, cōme si nous ne pēsions qu'à la nature diuine de Iesus Christ: puis se condannāt auouē que Calvin ne parle de rien tant que de la mort & passion de Iesus Christ. Que veut cest hōme? Il dit, il se desdit en chasque page: accuse, excuse: & ne fait que combatre soi-mesme. Il pense (dira quelqu'un) que parler de la mort du Seigneur soit le conoistre selon la chair. C'est s'e-qui-uocquer: car le benefice de nostre redemption esleue nos ames à Dieu par dessus le monde: & quād nous inuoquons Iesus Christ pour Sauueur, nous n'adorons ni les clous de fer qui l'ont percé, ni la couronne des pines qui par opprobre lui a esté mise sur la teste, ni le bois auquel il a esté attaché: nous adorons en repentance & foy ce Dieu-homme assis à la dextre de son Pere par dessus les cieux, & lui rendons graces en humilité de cœur de ce que par le merite de son obeissance au sacrifice



crifice de soi-mesme il nous a acquis redemption eternelle. Le fer, le bois, ni nulle chose perissable n'a part à vn si grand prix. S. Pierre nous apprend cela au I. cha. de sa premiere epi- stre. Et S. Paul qui ne portoit point de reli- ques mortes, ni des crucifix de bois en sa manche, conoissoit Iesus Christ crucifié, le fai- soit contempler tel aux yeux des fideles. Nous desirons l'ensuiure, & ne pensons pas que ceux soyent sobres & sages, qui pretendent enseigner l'Eglise autrement qu'il n'a fait. Il n'a point conu Christ selon la chair: il a dit que le Royaume de Dieu ne cōsistoit en cho- ses exterieures. Il n'a point voulu qu'on con- damnast les Chrestiens non superstitieux: à quel propos donc Bellarmin ose il accuser de heresie ceux qui se cõtētēt d'adorer au ciel le crucifié nō pas des esclats de bois, de fer & des espines ramassés en terre? Il pēse estre biē cou- uert alleguāt que le sacremēt de l'Eucharistie est institué en memoire de la passion du Sei- gneur. Il veut inferer que no' conoissōs Christ selō la chair, puis que nous la voyons & man- geōs. Ouy, des yeux & des dēts de la foi, cōme toute l'antiquité orthodoxe, entēdant bien la doctrine de Christ & de S. Paul, la creu & en- seigné. Mais le pain & le vin qui sont les signes sacrez en l'Eucharistie ne nous ramētoyēt au tre chose que la mort du Seigneur & le fruit d'icelle. Nous disent à l'oreille & aux yeux de l'ame, *Sursum corda*, les cœurs au ciel, & nous respondons, Ouy nous les y auons esleués au

Seigneur, lequel nous cherchons, où sa verité promet que nous le trouuerons. Il n'y a rié de charnel en tout ce mystere qu'à la fausse imagination des vieux & renouuillés Capernaïtes. Bellarmin pense encore nous renuerfer des cornes de son dilemme, adioustant, Nous pensons ou nous ne pensons pas aux benefices de Dieu. N'y penser pas, c'est ingratitude, condamnée par le S. Esprit: y penser, c'est auoir deuant les yeux l'incarnation, la natiuité, la mort & passion du Seigneur. Quoi donc? Bellarmin cuide-il que nous n'auons souuenance de ces choses, sinon qu'on nous montre vne fenestre de marbre par où l'ange entra en la chambre de la Vierge, des plumes de cest ange, du foin de la creche de Bethlehem, du laiët de la Vierge, vne chemise d'enfant, vne robe d'homme faite à quelque nouvelle mode, des cloux de fer, des esclats de bois, & de pierre, & autres telles Reliques? Les E-uangelistes nous montrent & font comprendre Iesus Christ & ses benefices, sans nous montrer rien de telles Reliques, de la reserve desquelles ils se taisent du tout. L'Eglise es actes des Apostres n'a rien sceu de tout cela. Et quant a-elle esté mieux enseignée, qu'alors? Et quand a-elle plus conu Iesus Christ que quand elle n'a rien veu de telles Reliques.

Le 3. argument est que l'adoration des Reliques ne peut estre nommée que superstition & seruice volontaire, inuenté par les hōmes. Pour prouuer le contraire Bellarmin oppose

ce qu'il a parauant allegué des passages de l'E-  
 scriture au commencement de son 3. chap. que  
 nous examinerōs. Car tous les exēples qu'il y  
 allegue ne prouuēt que la sepulture des corps  
 Saincts, dont nous sommes d'accord: & re-  
 querons au nō de Dieu que cela se face encore  
 auioird'hui. Bellarmin dit dauantage que l'E-  
 scriture aprouue l'adoratiō du sepulchre & des  
 frāges de la robe du Seigneur: ce qu'on lui nie  
 formellement, & ne le sçauroit prouuer par  
 les Euangelistes: non plus que par le liure des  
 Actes des Apostres l'adoration de l'ombre de  
 S. Pierre, ni des linges de S. Paul. Et c'est tres-  
 mal argumenté: La femme touchant la robe  
 de Iesus Christ viuant, les malades portez à  
 l'ombre de Pierre preschant Salut & vie en  
 Christ, & à qui l'on impositoit quelques linges  
 de Paul Apostre doué du don de miracles, en-  
 tant qu'Apostre de Christ, ont esté gueris: Il  
 s'ensuit donc qu'il faut adorer la robe, les lin-  
 ges de Christ & de S. Paul. L'Euangeliste dit  
 que nostre Sauueur sentit que vertu estoit  
 sortie de lui, & adiouste que la foy de la fem-  
 me lui auoit causé deliurance. Si Bellarmin  
 pense que ce soit de la robe, & non de Iesus  
 Christ Dieu-hōme qu'est procedee ceste ver-  
 tu: il adore la creature au lieu du Createur. Il  
 repliquera que la fēme a touché la robe. Voi-  
 re, dautant que pour le soulagement de sa foy,  
 elle a voulu toucher la robbe de celui, qu'el-  
 le auoit ia touché de la main de son ame: c-  
 stant guerie en son cœur auant que l'e-

stre en son corps. Quant à l'ombre de S. Pierre, elle a cessé d'estre en la sorte que S. Luc décrit depuis le paracheuement de la course du S. Apôstre. Autant en disons nous des linges de Sainct Paul. Bellarmin confond les viuans avec les morts, separe les habillemens d'auec ceux qui les ont portez, attribue à ce qui perit ce qui n'appartient qu'à la seule puissance de Dieu, estend le ministere des Apôtres, & le don personel à eux conferé pour la gloire de Christ, à des reliques, de la pluspart desquelles Calvin lui monstre les euidentes faussetés sans que Bellarmin ni ses semblables puissent en droite conscience & verité discerner les supposées d'auec les reccuables qui doivent estre serrees encore plus que le corps de Moÿse, afin que lon n'en abuse plus, comme lon a trop fait. Apres cela Bellarmin nous dresse vn proces en Grammatique, disputant de la signification du mot Grec, ἐδελοδρησκεία, qu'il nie signifier *seruice volontaire*, c'est à dire, non commandé de Dieu, mais commandé par les hommes : ains maintient que c'est vn seruice superstitieux, ou vne fausse religion, comme l'expose Sainct Hierosme : Il seroit aisé de monstre que Bellarmin pædantize ineptement : suffit le renuoyer aux dictionnaires Grecs, & à Suidas qui dit, ἐδελοδρησκει, ἰδίῳ δελήματι σέβει τὸ δοκοῦν. Si Calvin ou quelque autre commettoit telles impertinences, comment seroit il siffilé es escholes des Iesuites? Et qu'est la superstition & la fausse

fausse Religion autre chose qu'un service volontaire, non commandé de Dieu, mais de la volonté humaine laquelle adore ce qui lui plait ? Que Calvin ait suffisamment prouvé que le service des Reliques est superstitieux & faux, son liure en fait foy, contre Bellarmin & tous les Iesuites, trop tard venus pour y pouuoir respondre.

Au quatriesme argument où Calvin montre qu'il y a non seulement danger d'Idolatrie, mais qui pis est idolatrie tout-euidente & insupportable en l'adoration des Reliques: ce qu'il prouue par tresgrand nombre d'exemples: Bellarmin respond que telle adoration deteste toute idolatrie, pource que les martyrs sont morts afin de destruire l'idolatrie: or quiconque adore les reliques d'un martyr, il montre la ioye qu'il a de l'idolatrie destruite: & applique à cela le verset du pseau. 97. chanté par les fideles en transportant les os de Babylas. Arrestons nous à cest exemple. Les Chrestiens en remuant les os de Babylas par ordonnance de l'Empereur, n'en firent pas des Reliques pour les adorer, ains les remirent honnestement en terre. Si Bellarmin eust alors vescu, il eust dit, Ne les enterrez point, mais les enchassez & adorez. On ne l'en eust pas creu: car les Chrestiens eussent dit, La confusion que nous souhaitons aux idolatres tomberoit sur nous. Si l'on enterre derechef tous les os tirez des sepulchres, nous chanterons le mesme verset que

les fideles du temps de Babylas. Ce qui pourroit nous retarder, est qu'il seroit comme impossible maintenant de discerner les fausses Reliques d'avec les vraies. Si les prestres & moines n'eussent fait trafic & marchandise de tels pillages & voleries de tombeaux tant de Reliques dont ils s'engraissent seroyent pieça enseuelies & aussi peu conues que celles de Babylas. Pour excuser les cierges allumés autour des Reliques, Bellarmin no<sup>r</sup> paist d'allegories qui ne sont receuables en disputes, disant que le feu est signe de ioye, de gloire & de vie, d'ôt les Saints iouyssent, commandās es cieux: & nous conferme tout cela par Herodiā au i. liu. où il parle du feu que lō portoit deuant les Emperours Romains. Nous demandons tesmoignages & exēples de l'Escriture S. sans laquelle le babil de Bellarmin n'a point d'authorité vers nous. Et si l'ō reçoit en l'Eglise telles speculations, les elemens, & toutes choses composees d'iceux seruiront aux superstitions: & la Theologie sera finalement transformee en mythologie. Les Apostres & leurs vrais & prochains successeurs n'ont point allumé de cierges autour des morts: ains les ont mis en terre, & gardé la lumiere pour les viuās. Ce qui a esté depuis pratiqué en diuerses Eglises ne prescrit riē à la verité Apostolique; laquelle a cheminé en pl<sup>r</sup> grāde simplicité, & les cierges de certains anciēns n'estoyēt pas souillez d'idolatrie, cōme ceux des modernes. Le passage de S. Hierosme parlāt des femmes qui allumoyent des

des cierges en plein iour. (*Je confesse, dit-il, qu'elles ont le zele de Dieu, non point selon science*) condamne Bellarmin qui l'allegue. Car zele sans science n'est non plus aprouvé de Dieu que superstition. Et en ce qu'il restreint cela à l'opinion que ces femmes auoyét que les martyrs estoyét esclairez de tels cierges, il se montre inepte, ne considerant pas que Vigilantius disoit par mocquerie, que ces allumeuses de cierges pensoyent que les martyrs fussent esclairez par tel moyen. Si Bellarmin est en opinion, que les femmes dont parle Vigilantius fussent si abesties, il a besoin qu'on l'esclaire lui-mesme alors qu'il semble estre plus esueillé. Il s'empesche fort puis apres à prouuer que saint Hierosime trouue fort bon qu'on allume des cierges aux sepulchres des martyrs : & ne prend pas garde, qu'il faute d'un poinct de dispute en autre, & change la question. On demande, si en bonne conscience vn Chrestien peut adorer des os de morts, arrachez de leurs liets & sepulchres? Bellarmin en lieu de respondre categoriquement dit qu'un homme particulier en l'Eglise trouue bon qu'on allume des cierges deuant leurs sepulchres. Et c'est vne fausse consequence de dire, Vn particulier aprouue les cierges allumez aux sepulchres des martyrs: ergo il faut en allumer deuant les Reliques qui sont mises en monstre. Cela sent le Sophiste, non pas le Chrestien ni le Theologien. Quant à ces cierges allumez

Chemnicus y respond au 3. cha. du deuxiesme traité compris en ce recueil. Aussi à propos est ce que dit Bellarmin, qu'on allumoit des cierges en tout l'Orient, à la lecture de l'Euan-gile, & en portant les corps saincts en terre: ergo il faut adorer les Reliques avec les cierges allumez en main. S. Hierosime tescmoin de Bellarmin diroit, Il faut ensevelir les corps saincts non pas les adorer.

Il entremêle le 34. Canon du Concile d'Es-  
 liberis condamnant ceux qui allumoyent des  
 cierges en plein iour es cœmitieres, pource  
 qu'il ne faut pas troubler les esprits des tres-  
 passez: & respond que ceste ceremonie comme  
 procedante des Payens, qui pensoyent que les  
 corps morts eussent quelque sentiment, a esté  
 iustement condamnce par le Cōcile: mais qu'à  
 present elle est receuable, ayant vn autre sens,  
 c'est asçauoir signifiant l'immortalité des a-  
 mes & la resurrection de corps. Mais Bellar-  
 min dit auoir aprins de Thomas que la Theo-  
 logie symbolique n'est point argumentatiue.  
 Et si des cierges allumez conferment l'article  
 de l'immortalité des ames humaines, & la re-  
 surrection des corps, qu'elle entree est don-  
 nee par Bellarmin à tous Athees & heretiques  
 pour introduire tous les blasphemes qu'ils  
 voudront, & faire, comme-on dit es escholes,  
*ex quolibet quidlibet?* Mais si c'est gentilisme &  
 profanité d'esclairer des corps enterrez, en  
 pensant qu'ils ayent sentiment, double est  
 l'erreur qui allume des cierges aux os qu'il  
 sçait



ſçait n'auoir point de vie. Les fideles trefpassez ne ſont pas enfans de tenebres voirement : mais la conſequence eſt fauſſe, & contient plus que ſon antecedent, de dire, Il faut donc allumer des cierges deuant leurs os & & des pieces de leurs habillemens. La lumiere, dont ils ſont enfans, eſt en la gloire celeſte, & Bellarmin eſt indigne du nom de Chreſtien, ſ'il eſtime que les eſleus de Dieu ſont enfans de lumiere, pource qu'on eſclaire leurs reliques avec des chandees benites. Quelqu'un de ſes diſciples nous expliquera quelque iour les myſteres de ſon maifire, leſquels ont beſoin de pluſieurs cierges allumez pour voir clair parmi les tenebres eſpaiffies eſquelles ils ſont enfondrez.

Il n'eſt pas moins enuelopé au paſſage de ſainct Auguſtin au 34. liure des mœurs de l'Egliſe Catholique allegué par Chemnicus au 2. traité de ce recueil, au 3. Chapitre, Il en allegue ce que bon lui ſemble: & pour excuſe des nouueaux ſuperſtitieux, ſinges des anciens adoreurs de ſepulchres, dit que S. Auguſtin eſcriuit ce liure au commencement de ſa conuerſion. Soit: mais il n'a rien dit que verité, & ſ'il appelle ſuperſtitieux ceux qui adoroient les ſepulchres es vogues & pelerinages de diſſolution, que diroit-il ſ'il voyoit les pelerins & coureurs de la papauté, qui adorent les reliques des beſtes, pourueu qu'un moine y attache vn billet, & die d'une maſchoire d'aſne, que c'eſt le bras de quelque ſainct, & d'une

pierre ponce que c'est la cervelle d'un autre.  
 Bellarmin poursuit disant que saint Augu-  
 stin reprend voirement ceste coustume, mais  
 non comme idolatrie. Qu'il lise donc ce qu'il  
 a oublié en ce mesme passage, & que nous  
 repetons apres Chemnicus. *Gardez vous  
 d'ensuivre* (dit saint Augustin) *La troupe des  
 ignorans, qui sont superstitieux en la vraie Re-  
 ligion.* Superstition & idolatrie sont sœurs.  
 Il adiouste que la mere de saint Augu-  
 stin faisoit la mesme chose par deuotion:  
 Quoi? gourmander & yurogner sur les tom-  
 bes des trespassez? Ia n'auieue que nous  
 croyons Bellarmin, & rapportions si mal tel-  
 les pieces. Aussi se condamne-il sur le champ  
 à l'amende, disant que les clercs de saint  
 Ambroise empescherent ceste bonne mere  
 de faire telle faute. Et quelle? Il ne faut pas  
 l'entendre d'aucun excès au boire & au man-  
 ger: mais de ce qu'elle apportoit là du pain  
 & du vin: ceremonie reprouuee par les Ec-  
 clesiastiques de Milan, & à bon droit, com-  
 me sentant le paganisme, & laquelle tou-  
 tesfois a esté renouvellee en partie le second  
 de Nouembre à l'offrande faite tous les ans  
 à la messe, qui se chante es paroisses ce iour  
 là pour les trespassez. L'opinion qu'au-  
 cuns auoyent en ces temps que les viandes  
 mises sur les tombes des trespassez estoient  
 sanctificées par leurs merites n'ayant fonde-  
 ment quelconque en l'Escriture sainte,  
 mais deriuee des superstitions payennes de-  
 uroit

uroit auoir esté enseuelie, non pas ramentue par le Iesuite, qui deuoit se souuenir que saint Augustin dit au huitiesme liure de la Cité de Dieu, chapitre 27. que les meilleurs Chrestiens ne faisoient point cela.

Le passage de l'epistre 42. à ceux de Madaure ne fait rien pour l'adoration des Reliques. *Vous voyez* (dit saint Augustin) *que l'Empereur de Rome vient au sepulchre de Pierre pescheur, & s'y prosterne pour prier.* Il ne dit pas, pour tirer hors du sepulchre les os de Pierre & les adorer: ni pour prier Saint Pierre. Si aujourd'hui le corps de l'Apostre saint Pierre estoit enseueli en quelque temple en Angleterre ou Escosse, & les Chrestiens assemblez là se prosternoient à genoux pour inuoquer le Seigneur, quand ce seroit sur la tombe de saint Pierre, ils n'adoreroient pourtant saint Pierre, moins encores ses Reliques. Ce que Chrysostome & saint Hierosime disent de l'adoration des sepulchres des martyrs, se rapporte à l'adoration du Dieu des martyrs: autrement leur enseignement ne seroit orthodoxe, mais superstitieux & profane. Ils ont parlé selon l'usage de leur temps, en telle sorte toutesfois qu'ils ont tousiours rapporté l'adoration à vn seul Dieu.

Le cinquiesme argument de Calvin proposé par Bellarmin est que la pluspart des Reliques attribuees aux saints & couuertes de leur nô, sont supposees, côme S. Augustin s'en

est plaint au 28. chap. du liure du traual des moines: & par l'experience confermee par les exemples contenus au premier traité. Bellarmin respond que sainct Augustin parle des porteurs de rogatons: mais qu'il est question des Reliques gardees es temples. C'est vne fallace de diuision. Qui adore les Reliques supposees par vn porteur de rogatons, lequel fera baiser vne fiole pleine du sang d'vn cheureau, disant que c'est du sang de Iesus Christ, est idolatre, comme aussi l'est celui qui adoreroit & baiseroit ceste mesme fiole dedans vn temple. Mais le Pape a canonizé celles des tēples, dit Bellarmin: pourtant elles sont vrayes. Il faut premierement que Bellarmin accorde les manifestes repugnances que Calvin propose en cela. Il n'y auoit que trois ou quatre clous à la croix de nostre Sauueur: Calvin en marque quatorze. Que le Pape en designe trois ou quatre vrais, selon son imagination, & la reuelation de l'esprit qui lui trote en la poictrine: & qu'il enuoye les onze autres chez vn forgeron, qui en face des mords de bride ou des fers à sa mule, afin que ces pretendus Catholiques ne soyent plus idolatres: puis nous examinerons son iugement. Cest exemple suffira pour infinis autres. Et ce qu'il suppose que l'Eglise pretendue Romaine a donné bõ ordre à cela, n'est qu'vne vaine supposition, redarguee par les exemples irrefragables proposez par Calvin, & infinis autres qui confondroyent Bellarmin & ses disciples, si nous auions

nions la centiesme partie de l'Inuentaie des Reliques que les supposts du Pape font adorer tous les iours, dedans & dehors leurs temples, en Italie, France, Espagne, & autres pays, où ils dominent sur les pauvres consciences.

Orici i'exhorte les lecteurs de considerer si Bellarmin a eu iuste occasion d'appeller Calvin heretique, pour auoir parlé des Reliques en la sorte qui est representee au premier traité. Item, si c'est fait en homme qui veut auoir nom de grand disputeur de deschirer les escrits de son aduersaire, ne respondant au principal, mais à ce qu'on pense pouuoir desguiser & obscurcir. Bellarmin cuidant refuter ce que Calvin obiecte de plusieurs corps ou plusieurs chefs ou bras d'un mesme saint, pense eschapper par la distinction d'une partie pour le tout: & allegue de Basile qu'on tenoit certains Martyrs au nombre de quarante estre en diuerses villes, où il n'y en auoit que des pieces. C'est vn eschappatoire Iesuitique. Si l'on dit, Le corps d'un tel saint est là, il n'est point en autre lieu: la teste de saint Pierre est à Rome, ce dit l'Inuentaie qui en a esté fait: elle n'est donc point à Paris. Aussi la ceruelle de ceste teste qu'on disoit estre iadis à Geneue, se trouua vne pierre ponce: & que les prescheurs & adorateurs de telle Relique auoyent esté des esceruelles. Les preuues enont esté marquees à Bellarmin qui ne fait que s'enlacer en tergi-

uerfant. Il allegue encor de Theodoret, qu'on ne trouue gueres de corps entiers de Martyrs. Si cela estoit, il y a plus de mil ans, en quelle conscience l'Inuentaire de Rome & autres nous disent-ils, les corps de tant de Saincts sont ici & là? Bellarmin pour resolution dira qu'un doigt ou un pied sera un corps Sainct, & nous fera des grammatiques, physiques, & transsubstantiations nouvelles. Pourquoi non? Lui qui est Prestre peut faire (ce dit-il) d'un morceau de pain un Dieu: à plus forte raison, d'un doigt ou d'une maschoire un corps: & si ce n'est reellement, ce sera nominatiuement. Vous semble-il pas, Lecteur, que ce patriarche des Iesuites merite non seulement un chapeau de Cardinal, mais mesme la couronne Papale, ayant si bien plaidé pour l'adoration des Reliques contre Calvin & les autres? Il se fortifie encor d'un passage de Chrysostome, au liure Que Christ est Dieu, & en l'homelie trente deuxiesme sur l'epistre aux Romains pour prouuer que le corps de saint Pierre estoit à Rome & à Constantinople, asçauoir enseveli à Rome, & quelques pieces à Constantinople. Mais le passage du liure descouure l'inaduertance de Bellarmin. *Les Rois, les gouverneurs, les gens d'armes, laissant tout, accourent à Rome, & des villes, aux sepulchres du prescheur & du confesseur de peaux. Et à Constantinople nos rois tiennent à grand honneur que leurs corps soyent ense-*

*ensevelis, non auprès des Apostres, mais hors de leurs temples, & que les Rois soyent huissiers des pescheurs.* Bellarmin & son imprimeur pensoyent à quelque autre chose, quand ils ont fermé son traité des Reliques avec ce témoignage de Chrysostome, lequel n'y convient nullement, comme le lecteur void de prime face.

Or Bellarmin non content d'auoir iniurié les morts, vifs & inuincibles aduersaires de l'erreur combatu es deux traités de ce recueil passe outre, & adiouste, *Au reste, les Calvinistes bruslent les Reliques des Saints par tout où ils peuuent, & en iettent les cendres à val l'eau.* Et c'est chose remarquable (dit-il) que l'an mille cinq cents soixante deux les Calvinistes fouillerent es sepulchres & en tirerent les corps de Saint Irenee, de Saint Hilaire, & de Saint Martin, puis apres les bruslerent, en ietterent les cendres en la riuere; comme recite Surinus: ce que au mesme lieu auoyent fait les Payens plus de quatorze cens ans au parauant aux corps d'autres Saints: car ainsi que dit Ensebe au cinquiesme liure de son histoire, chapitre troisieme, les Payens apres auoir bruslé les coprs des Martyrs en ietterent les cendres dedans le Rhosne. C'est afin que nous entendions combien grand cousinage il y a entre les Calvinistes & les Payens au regard de leurs sacrileges & desloyautés. Ce sont les propres mots de Bellarmin.

Je pourrois respondre fort aisément au

fol selon sa folie, & lui ramâteuoir en premier lieu ce que disoit iadis Thomas VValsinghã en l'histoire de Richard II. Roy d'Angleterre. C'est (dit-il) vn bõ argument tant en la forme qu'en la matiere: *This is à frier: ergo à lier.* C'est vn moine: c'est donc vn menteur. Surius, & Bellarmin après, lui est vn moine, c'est donc vn menteur. Ou si en lieu du mot *Frier* ou frere, c. moine, on dit Pere: nous dirons, c'est vn moine Pere, c. c'est vn grand & effronté menteur. Je pourrois lui dire qu'un autre insigne calomniateur nommé Feuarden Cor delier, l'un des renommés clairons de sedition durant la ligue en France, & qui est des premiers à maintenir l'horrible confusion laquelle s'y est veüe durant tant d'annees, en sa preface sur l'Irenee Latin, desment Surius au regard d'Irenee: & par consequent dire à Bellarmin qu'il accorde ses compagnons, auant que choquer la verité. Surius dit que on a bruslé le corps d'Irenee, Feuarden dit le contraire: Bellarmin se range à Surius, pour autant qu'il lui plait parler de feu & de cendres, & trouuer sa conformité des Payens & Calvinistes: ce qu'il ne pourroit faire quittant le mensonge du Chartreux Surius. Ainsi ce pauvre maniaque empoigne tout ce qu'il rencontre, pour lapider ceux qui ont pitié de ses forceneries, & lui souhaitant plus de science qu'il n'en pense auoir, & quelque peu de bonne conscience. Je pourrois lui dire qu'il confond ( croyant l'ouy-  
dire



dire d'un menteur ) les hystoires , pensant qu'on ait ietté dedans le Rhosne les cendres des corps [de sainct Hilaire & de sainct Martin, qui sont ( ce disent aucuns ) à Poictiers & à Tours villes sur les riuieres de Clain & de Loire. Mais pour lui respondre vn peu plus expres , & faire voir son impudence Iesuitique, ie di premierement qu'il propose vn mensonge manifeste au regard des fideles de France & d'autres pays qu'à grand tort il appelle Calvinistes. Il s'est trouué durant les guerres ciuiles quelques soldats mal-aiusés & peu instruits qui ont fait assez rude guerre en certains lieux aux Prestres, aux images & Reliques. Mais ni les Princes & Seigneurs , ni les autres personnes notables faisans profession de la Doctrine del'Euangile , moins encores les pasteurs des Eglises Chrestiennes , n'ont approuué , mais ont condamné & reprimé tels desordres : procuré que les Reliques ayent esté cachees en terre : & ne se trouuera escrit aucun qui iamais ait approuué tels excès. Bellarmin qui vint en France avec le Legat & autres supposts du Pape pour maintenir la Ligue, & entretenir les subiets en leur felonnie contre leur Prince souuerain apres Dieu , sçait que les Ligueurs Papistiques ont espargné aussi peu leurs propres temples, leurs dieux, leurs Reliques , que leurs compagnons & associez. Il a veu & approuué ce beau mesnage : au moins ne l'a-

il iamais condamné. La dessus il nous parle des Caluinistes. Mais ceux qu'il nomme tels, n'ont iamais fait à Lyon, ni à Poitiers, ni à Tours, ce dont Surius & Feuardent les accusent monachalement. Et quant à la conformité des payens avec les faux Chrestiens, difons en vn mot. Les Payens firent il y a quatorze cens ans vn massacre à Lyon, & ietterent les cendres des Saints auual le Rhosne. Les Papistes sous les regnes de François premier & Henri deuxiesme ont brullé infinis Martyrs du Seigneur, & ietté les cendres es riuieres & voiries. L'an mil cinq cens septante sous le regne de Charles neufiesme furent massacrés à Lyon plusieurs centaines de Chrestiens inuoquans Iesus Christ, leurs corps iettés aux poissons. A Poitiers & à Tours, combien de personnes ont esté cruellement mises à mort durant les premiers troubles? Nul ne l'ignore, non pas mesme Bellarmin. Et ce sont les adorateurs de Reliques qui ont fait ces meurtres horribles & execrables. Je n'entre point en la consideration particuliere des circonstances de telles histoires. Seulement ie prie le lecteur de considerer ce que dit Eusebe des persecutions faites de son temps avec celles du nostre: pour dire puis apres verité. Ceux que Bellarmin surnomme ineptement & faussement Caluinistes ont esté persecutés & massacrés par leurs aduersaires entierement conformes en ce cas aux anciens

Payens:

Payens. Si l'on representoit ici quelque abrégé du recit des cruautés, sacrileges & perfidies commises par les adorateurs de Reliques depuis quatre vingts ans, on verroit incontinent que Bellarmin equivoque lourdement sur le nom de Calvinistes, & qu'il deuroit parler de ses adherans, qui ont tant de rapports avec les anciens persecuteurs. Mais il le fait bon voir accuser quelques inconsiderez qui ont enseveli & caché des instrumens d'idolatrie, & ne point parler des sacrileges & perfides qui ont par le fer, & les flammes, *bello & armis* (pour rencontrer sur Bellarmin) osté la vie à tant d'honorables vieillards, à tant de sages, vertueux & vaillans personnages, à tant d'honestes vefues, à tant de femmes & filles pudiques, à tant de petits enfans à la mammelle & aux ventres de leurs meres, pour assouvir l'Antechrist & ses adherans alterez de sang innocent, & indignez de voir leur infame trafique descouverte & descree.

J'ai respondu le plus succinctement qu'il m'a esté possible aux allegations du premier & dernier chapitres du liure des Reliques de Bellarmin. En peu de mots j'expliquerai le contenu es troisieme & quatrieme: d'autant que le deuxiesme traitté de ce recueil y satisfait. Quant aux Docteurs de Magdebourg, qui ont recueilli les Centuries de l'histoire Ecclesiastique, jusques

au 14. siecle apres la natiuité de Iesus Christ, Bellarmin employé tout le troisieme chapitre, pour faire accroire qu'ils sont ennemis des saincts, les accusant de pecher contre le Sainct Esprit, pource qu'ils n'aprouent tous les miracles recités par les anciens. Et pense qu'en faisant beaucoup d'articles & criant bien haut il renuersera tout. Ni ceux de Magdebourg, ni autres, qui sçauent ce qui est deu à Dieu, & l'estime en laquelle on doit auoir ses seruiteurs & seruantes, ne redoutent l'iniuste censure d'un moine audacieux: & à peine se trouuera il entre tant de supposts du Pape aucun qui soit monté en ce degré d'impudence d'accuser quelque sien aduersaire de blaspheme contre le Sainct Esprit. Or remettant ces accusatiõs à la decisiõ du iuste iuge, ie di que tout ce que proposent ceux de Magdebourg ne tend qu'à monstrier ce que Chemnicus a traité bien amplement, asçauoir que les Reliques des Saincts doiuent estre laissees en repos, qu'il suffisoit aux anciens les enseuelir honorablemēt, qu'es transportemens de leurs os n'y a point eu d'adoration, comme elle se pratique auourd'hui: brief que les defauts mesmes suruenus sur cest article en quelques anciennes Eglises, sont aucunement supportables à comparaison des superstitions de la Papauté. Tout ce que Bellarmin produit contre eux ne prouue rien de l'adoration des Reliques, ni de tout ce seruice qu'on leur fait auourd'hui. Et ce qu'il dit que le recueil des os de Polycarpe, esti-

mez

mez plus que l'or par ceux de Smyrne, & tant recherchez des payens pour les cacher & abolir, tesmoigne qu'on adoroit deslors les corps Saints, est vn mensonge detestable redargué par l'histoire de ces temps là. Quant aux miracles recitez au 8. chap. du 22. liure de la Cité de Dieu, faits autour des sepulchres & memoires des martyrs, spécialement de S. Estienne: s'ils ont esté tous sans illusion quelconque (dont ie me rapporte à ce qui en est) ils n'ont serui qu'à confermer la verité de nostre salut en vn seul Iesus Christ, comme tesmoignent ces mots du texte touchant vn notable personnage nommé Martialis, grand ennemi de la Religion Chrestienne, qui deueni malade, son gendre estant venu au lieu où se faisoit memoire de S. Estienne martyr, pria Dieu affectueusement qu'il lui pleut illuminer l'entendement de Martial pour croire en Iesus Christ. Ce gendre apres auoir acheué sa priere sur le soir, emporta quelques fleurs selõ qu'elles se rencontrerent sur l'autel, & les mit sur le cheuet de son beau pere, lequel le lendemain matin fit appeller les prestres ou pasteurs de l'Eglise, ausquels il declaira qu'il croyoit en Iesus Christ, & fut baptisé, depuis lequel tēps iusques à la fin de ses iours il eut sans cesse en la bouche ces dernieres paroles de S. Estienne, Seigneur Iesus, reçois mon esprit. Mais il ne se trouue point que Martialis ait inuoqué S. Estienne, moins encore qu'il ait adoré les os d'icelui, ni fait tous ces agios Papistiques autour

des Reliques des Saints. C'estoit à Bellarmin de prouuer cela, non pas à parler du peché contre le S. Esprit. Mais il a verifié le commun & veritable prouerbe, De iuge estourdi, briefue sentence. Si les prestres ou pasteurs des Eglises d'alors eussent voulu par tels miracles & autres declarez en ce chapit. inferer l'iuocation des Saints, l'adoration des images & Reliques, comme ont fait ceux qui se sont appellez faussement leurs successeurs, sur tout au regard de la doctrine, c'eussent esté voirement illusions & miracles de mensonge comme Saint Paul vse de ce terme au 2. chap. de la 2. aux Thessaloniens, où il parle expressement de l'Antechrist & des impostures, descouuertes sur tout en ces derniers tēps. Car qui destourne les ames arriere de Iesus Christ maistre & faueur de l'Eglise, pour les arrester à autre nom sous le ciel, il veut establir le mensonge. Et par le iuste iugement de Dieu, declare en ce chapitre second des Thessaloniens, & au treiziesme chapitre du Deuteronomie, suruiuent par fois des choses merueilleuses & extraordinaires, qui sont autant de pieges où tombent ceux qui reiettent l'amour de verité pour adherer à l'idolatrie & aux superstitions: A cela semblent auoir regardé ceux de Magdebourg, qui ne sont coupables du peché contre le Saint Esprit, encores qu'ils ne soyent pas disciples de Bellarmin, lequel se tourmente & plaint fort sur la fin de ce 2. chapitre qu'en la preface de la Si-

xiefme Céturie ceux de Magdebourg escriuēt que six cens ans après Iesus Christ l'on a commencé d'inuouer & honorer comme Dieu les os des morts : & que Calvin a dit que les Papistes ne se contentent pas d'adorer les saincts aulieu de Christ, mais qu'ils adorent aussi les images, les os, les habillemens & les souliers des saincts. Et qui est-ce des Catholiques ( dit Bellarmin ) qui a iamais dit en ses prieres & letanies, Sainctes Reliques, priez pour moi. Il pense faire vn pont de paroles pour sauuer ses disciples, & adiousté qu'ils adorent Dieu d'vne façon, les saincts d'vne autre, qui est moindre : & les Reliques des saincts, d'vne autre encores plus basse. Mais scauroit-on faire plus d'honneur à Dieu que de s'agenouiller deuant lui, ioindre les mains, penser obtenir & gagner pardon, approchant de quelque tesmoignage de sa puissance, se cōfier en sa vertu & bonté? Les papistes font-ils pas tout cela deuant les Reliques des saincts, & encores dauantage que tout ce qu'on pourroit dire de paroles? On sçait que c'est de leurs paradis, de leurs chapelles, de leurs vogues, processions, festes à bastons, & autres deuotions. Il n'est point là question de reuerence ciuile, mais d'inuocation, d'adoration, confiance, & soumission religieuse: & d'applicatiō de leurs reliques à toutes miseres corporelles & spirituelles: dont nous appellōs à tesmoins les disciples de Bellarmin, qui aurōt vn peu pl<sup>r</sup> de cōsciēce que leur maistre: Les anciēs idolatres

ne disoyent pas qu'ils sacrifiaſſent leurs enfans à autre Dieu qu'à l'Eternel : & neantmoins le Prophete dit au pſeauue 106. qu'ils les auoyēt ſacrificiez aux faux dieux de Canaan, c'eſt à dire aux idoleſ & aux diables. L'effect contredifant aux paroles, rend conuaincus & condamne d'hypocriſie ceux qui ſ'abſtiennent de prieres idolatriques, & commettent audacieuſement l'idolatrie meſme.

Tout ce que Bellarmin produit des anciens Docteurs au troiſieme chapitre ſe rapporte à trois conſiderations. En la premiere ſont cōprins cinq paſſages ou exemples de l'Eſcriture ſaincte touchant les os de Ioseph, le corps de Moyle, les os d'Elifee de l'hōme de Dieu, du temple de Iofias, & du ſepulchre de noſtre Seigneur : où derechef eſt peruertie le ſens du texte d'Eſaie, chap. II. mais voyons comment tout cela ſ'accorde au poinct dont eſt queſtion: Les os de Ioseph, le corps de Moyle, d'Elifee, les os de l'homme de Dieu, le corps de Ieſus Chriſt ont eſté honorablement enſeuelliz, & Dieu a monſtré au ſepulchre d'Elifee & de Ieſus Chriſt, des teſmoignages de ſa puissance glorieuſe: Il faut donc adorer les Reliques des ſaincts. Que le Lecteur non paſſionné iuge quelle ſcience & conſcience Bellarmin apporte en ceſte diſpute. Il impute à Luther vn blaſpheme, inuenté par quelque ſycophante, & indigne de refutation. Et en lieu de prouuer l'adoration des Reliques nous parle des miracles faits par lui & par ſes Apoſtres en  
ſon



son nom, ce qui est changer la dispute, & sauter en vne autre : vice commun à tous les sophistes & heretiques. La seconde consideration comprend plusieurs tesmoignages des anciens, qui ont parlé des Reliques quatre & cinq cēs ans apres Iesus Christ. Il y a beaucoup de choses dites sans preuue d'Escriture sainte, qui toutesfois au regard du temps d'alors sont moins excessiues qu'auiourd'hui. A quoi Chemnicius respond amplement au troisieme chapitre de son traité, comprins en ce recueil : & ces manieres de parler excessiues des anciens, s'elongnans peu à peu de la pureté des Eglises qui auoyent esté trois cens ans apres les Apostres, ne prescriuent point à la verité precedente : ni ne fauorisent non plus aux idolatries commises depuis quelques centaines d'annees autour de toutes sortes de Reliques, tant y ait on descouuert d'impostures & de faussetez insupportables, qui ont esté voilees du nom de fraudes deuotieuses, de bonne intention, de foi enuelopee de seruice diuin, de Religion & d'Eglise Catholique. Les miracles faits anciennement aux sepulchres, memoires & reliques des Martyrs seruoient à conuaincre ces Reliques de paganisme & confermer la Religion Chrestienne : & lors on adoroit le Dieu des martyrs, non pas les seruiteurs, auiourd'hui les miracles alleguez par les adoreurs de reliques supposces, sont illusions & miracles de mensonge, desquels on descouure la vanité, si tost qu'on y prend tant

soit peu gardé, & conclurre, Dieu a fait des miracles aux sepulchres des saincts: il faut d'oc adorer leurs Reliques: c'est vne conclusion aussi cornue que le bonnet d'un Iesuite. Tant y a que Bellarmin fait grand estat de telles subtilitez, auxquelles & semblables ie ne respõ par lement, pourçe que c'est abuser de la patiëce du Lecteur. En representerei briefuement cinq ou six eschantillons. Par tout où les anciens parlent d'honorer les Reliques des martyrs, Bellarmin infere que cela signifie toutes les ceremonies vsitees en la Papauté autour des Reliques: estendant autremēt & plus qu'il ne faut le mot *honorer*. Il conuient (disent aucuns) receuoir & ferrer en reuerence les reliques des martyrs: c'est à dire (selon la glose de Bellarmin) adorer toutes sortes de Reliques aprouees du Pape. Dieu a fait miracles aux sepulchres des martyrs: il faut donc adorer toutes Reliques. Les corps des martyrs ont esté preseruez longuemēt entiers: donc il faut les adorer.

La troisieme consideration est de certaines raisons que Bellarmin allegue pour l'adoration des Reliques: de mesme estoife que les eschantillons precedens. Marquons les sommairement, & que le Lecteur voye en quelle conscience Bellarmin accuse d'heresie ceux qui n'aprouent pas ces sophismes puerils. Escoutons-le I. Dieu a descouuert aux viuans les corps saincts: il veut donc qu'on les adore. Et ie di qu'il veut qu'on les enseuelisse honora-

norablement afin qu'on n'idolatre apres, comme il cacha le corps de Moyse. 2. Les reliques des sainct̃s ont eſtẽ honorablement transportees de lieu en autre par les anciens Chreſtiẽs: par conſequent adorees. Je le nie. 3. Les Reliques des ſainct̃s ont eſtẽ ſerrees ſous les autels: donques adorees. Tout au contraire, ſi ainſi ſerrees, partant non adorees: & tous les paſſages que Bellarmin allegue des anciens, ne diſent pas vn mot de l'adoration. On s'agenouilloit bien deuant les autels, non pas pour inuoquer les martyrs, moins encore adorer leurs reliques: mais pour adorer & inuoquer le Dieu des martyrs. Tel a eſtẽ le conſentement de l'antiquitẽ Orthodoxe: quõĩ que Bellarmin ſe tourne en tout ſens pour perſuader le contraire, abuſant en mauuaiſe cõſcience d'vn trait de Tertullian parlant de l'agenouillemẽt deuant les autels de Dieu, au liure de la pœnitẽce. Il ne dit pas deuant les autels ou reliques des ſainct̃s: & tout ce qu'il dit la, de là repentãce n'a pour obiẽt en forte que ſoit les Reliques des ſainct̃s (ce ſeroit idolatrie) mais la iuſtice & miſericorde de Dieu, qui ſeul pardonne les pechez aux repentans. 4. On a allumẽ des cierges & lampes du temps de S. Hieroſme, dedans les temples & lieux de deuotiõ, il faut dõc adorer les Reliques: 5. L'Empereur Constantin a fait de grands & riches preſens aux temples où eſtoyent les Reliques des Sainct̃s: & des cierges allumez furent portez au transportement des os de Chryſoſto-

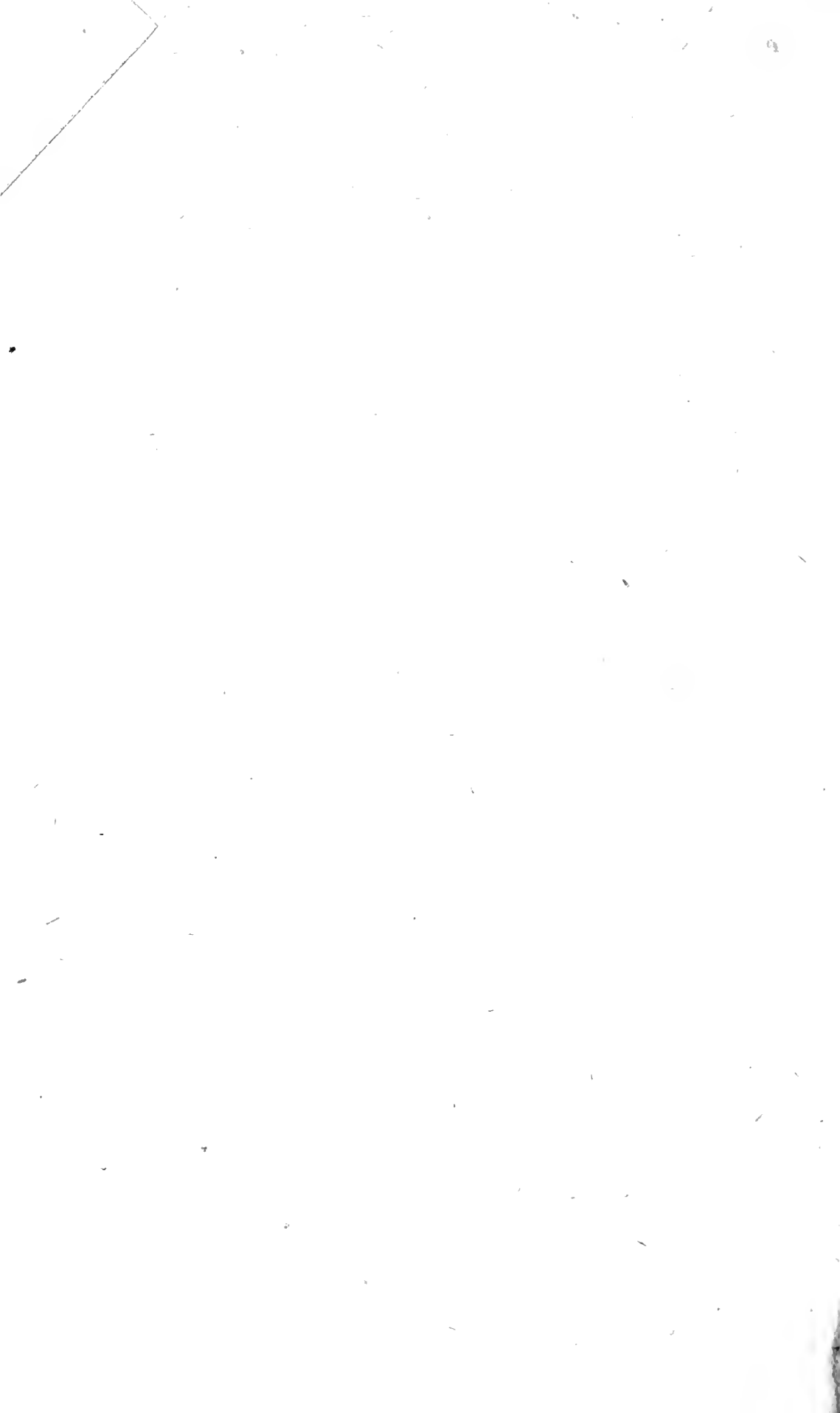
me: il faut donc adorer les Reliques. 6. Au temple de S. Felix & de S. Pierre, y auoit des lampes allumees de iour & de nuict: il faut donc adorer les Reliques. 7. Voir le sepulchre & les Reliques d'un saint nous encourage à en suiure sa doctrine & ses vertus: il faut donc adorer les Reliques. 8. Les corps des Saints ont esté instrumens de leurs ames à toute bõne œuure: Dieus'est serui d'eux pour faire miracles: ce sont gages de nostre protection, despouilles de nos bienamez, trophées de ceux qui triomphent, designez à resurrection & gloire eternelle: il faut donc les adorer.

Vous auez, lecteur en, peu de mots les preuues de la profonde subtilité du Patriarche des Iesuites. Nostre Seigneur vous adresse par son S. Esprit à iuger sainemēt de la presente controuerse: & vous maintiene en la droite intelligence & constante profession de sa verité immuable, manifestee es escrits de sez saints Prophetes & Apostres: à sa gloire, & à vostre salut. Ainsi soit-il.

F I N.







M

